

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
DE MARCHAND**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 6 octobre 2003, 19 h
Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-rouge
1550, rue des Cyprès
L'Annonciation

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
JEAN-PAUL LE BOURHIS.....	7
JUSTINE LACOSTE.....	13
BRUNO CLOUTIER	13
PIERRE TELMOSSE	18
PRÉSENTATION PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE	18
REPRISE DE LA SÉANCE	28
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
RÉAL FRANC.....	28
JUSTINE LACOSTE.....	50
JEAN-PAUL LE BOURHIS.....	61
PIERRE TELMOSSE	78
REPRISE DE LA SÉANCE	83
BRUNO CLOUTIER	90
JUSTINE LACOSTE.....	102
JEAN-PAUL LE BOURHIS.....	106
PIERRE TELMOSSE	112

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique concernant le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand.

10 Je suis Nicole Boulet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette commission d'enquête et d'audience publique. Je vous présente monsieur Réjean Villeneuve qui m'accompagne à titre de commissaire.

15 Je rappelle d'abord que le BAPE est un organisme autonome relevant du ministre de l'Environnement, qui, nuance importante, est totalement indépendant du ministère. Sa mission consiste à informer et à consulter la population lors d'enquêtes et d'audiences publiques sur des projets dont les mandats lui sont confiés par le ministre de l'Environnement et ce, généralement à la suite de requêtes des citoyens. Cette approche vise à fournir au ministre de l'Environnement un éclairage différent dans la prise de décision gouvernementale sur certains projets.

20 À cet égard, la notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une très large et qui comprend, bien sûr, la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court et à long termes. C'est dans cette large perspective que la commission vous demande d'examiner le projet soumis à notre attention commune.

25 Les membres de la commission, qui est devant vous ce soir, ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et disposent des mêmes pouvoirs qui sont accordés aux commissions d'enquête. À ce titre, les commissaires s'engagent également à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE, code qui vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

30 La présente commission a donc été constituée après que le ministre de l'Environnement en eut confié le mandat au BAPE, mandat dont je vous fais la lecture.

35 ** Monsieur le président,*

40 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

Le mandat du Bureau débutera le 6 octobre 2003.

45

Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

50

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.+

Et c'est signé: Thomas J. Mulcair.

55

À compter de ce soir, nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, qui est en fait une procédure d'autorisation prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour certains projets. C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* que nous procéderons à l'étude de ce projet. Afin de bien définir le contexte de cette audience publique, j'aimerais vous expliquer brièvement la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*.

60

Dans un premier temps, l'initiateur du projet, en l'occurrence la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, exprime au ministre de l'Environnement son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet en lui déposant un avis de projet. En réponse à cet avis de projet, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur du projet doit produire.

65

Suite à son dépôt au ministère de l'Environnement, l'étude d'impact est soumise à une consultation, tant à l'intérieur du ministère de l'Environnement qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux concernés, dans le but d'en évaluer la conformité à la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

70

Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministre de l'Environnement, le ministre donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de rendre public l'ensemble du dossier et de tenir une période d'information de quarante-cinq jours. Pendant cette période d'information, qui dans le projet présentement à l'étude s'est déroulée du 13 mai au 27 juin 2003, tout citoyen, groupe ou organisme peut demander au ministre que soit tenue une audience publique sur le sujet.

75

Ainsi, des demandes d'audience publique ont été transmises au BAPE par le cabinet du ministre de l'Environnement en même temps que la lettre donnant le mandat de tenir une audience publique sur le projet. Puisque la *Loi sur la qualité de l'environnement* précise que de tels mandats ont une durée de quatre mois, la commission doit déposer son rapport au ministre au plus tard le 6 février 2004.

80

85

Parallèlement à la partie publique de cette procédure, qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le ministère procède à sa propre analyse environnementale.

C'est à la lumière des deux évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, où sera prise la décision de réaliser ou non le projet et, si oui, à quelles conditions.

90

La commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à l'audience publique. L'audience publique est en quelque sorte l'axe central du volet public de la démarche québécoise.

95

J'aimerais maintenant vous décrire brièvement cette démarche. L'audience se tient en deux parties. La première partie, soit celle qui débute ce soir, a pour but de permettre aux citoyens d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet soumis à leur attention. En pratique, vous aurez le loisir de poser toutes les questions qui peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif selon des modalités dont je vous ferai part un petit peu plus tard.

100

Tous les échanges qui auront lieu ce soir et au cours des séances subséquentes sont fidèlement sténotypés. Les transcriptions de toutes les séances, de même que de tous les documents qui seront déposés au cours de l'audience, compléteront le dossier qui est déjà disponible pour consultation à la bibliothèque municipale de L'Annonciation-Marchand, en version papier, et à la bibliothèque municipale de Labelle en raison d'un accès gratuit au site internet du BAPE. Le dossier est également disponible à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec. De plus, vous pouvez consulter le site de la commission via internet à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Enfin, l'ensemble du dossier est disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de l'audience. Nous vous demandons cependant de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

105

110

115

Au terme de la première partie de l'audience, vous devriez donc disposer de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet et préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Cette deuxième partie de l'audience publique se tiendra à compter du 5 novembre prochain. Les détails et les modalités de votre participation à cette deuxième partie vous seront communiqués ultérieurement.

120

J'aimerais maintenant vous présenter l'équipe qui assiste les membres de la commission au cours de ses travaux. D'abord, assises à la gauche de la commission et agissant à titre d'analystes, mesdames Julie Crochetière et Stéphanie Dufresne.

125

À l'arrière, vous avez été accueillis ce soir par madame Danielle Dallaire, coordonnatrice au secrétariat de la commission, qui assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs, et madame Marie-Ève Chamberland, responsable des communications de la commission. À ce titre, madame Chamberland est notamment chargée des relations avec les citoyens et avec les

130

médias, ainsi que de la tenue du registre, dont je vous expliquerai le fonctionnement tout à l'heure.

135 Je vous présente également monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique. Il est accompagné de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation. Tous deux relèvent du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration.

140 Pour sa part, madame Lise Maisonneuve, sténotypiste officielle, est chargée de la sténotypie et enregistre tous nos propos et nos échanges. Les transcriptions de chacune des séances seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience.

145 Les échanges de cette soirée ont d'abord et avant tout pour objectif de permettre au public de saisir toutes les facettes du projet. Dans cet esprit, le devoir du promoteur consiste à expliquer à fond son projet et à répondre à toutes les questions du public dans un langage clair et accessible.

150 Je vous présente la porte-parole du promoteur, madame Johanne Bock. Bonsoir, madame Bock. Madame Bock est directrice générale de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Vous aurez l'occasion de présenter les gens qui vous accompagnent lors de la présentation du projet.

155 La commission a invité des personnes-ressources à participer à ses travaux. Compte tenu de leur expertise, elles répondront aux questions qui leur seront adressées par la commission dans le cadre de la compétence de l'organisme qu'elles représentent. Tout comme pour le promoteur, leurs réponses doivent être exprimées dans un langage clair et accessible.

160 Alors, permettez-moi de vous présenter les porte-parole des ministères et organismes présents ce soir. D'abord, le porte-parole du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Nicolas Juneau. Bonsoir, monsieur Juneau.

M. NICOLAS JUNEAU :

165 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

170 Le porte-parole de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, monsieur Jacques Normandeau. Bonsoir, monsieur Normandeau.

La porte-parole de Recyc-Québec, madame Denise Auger. Bonsoir, madame Auger.

175 Aussi, je vous présente le représentant de la Ville de Rivière-Rouge, monsieur Jean-Louis Boileau. Bonsoir, monsieur Boileau.

180 Le représentant de la MRC Antoine-Labelle, monsieur Jean Labelle du service d'aménagement; et madame Suzanne Mercure qui va s'exprimer concernant le plan de gestion des matières résiduelles.

Le représentant de la MRC des Laurentides concernant le plan de gestion des matières résiduelles, monsieur Sylvain Bouliane.

185 J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques prévoient que les requérants expliquent à la commission, pour son information et celle du public, les motifs de leur demande d'audience. J'inviterai tout à l'heure ceux et celles qui ont choisi de le faire à venir à tour de rôle lire leur requête.

190 Par la suite, le promoteur disposera de quinze à vingt minutes pour présenter son projet. Après la présentation du promoteur, nous prendrons une pause et c'est à ce moment-là que vous serez invités à vous inscrire au registre pour poser des questions. La commission acceptera toutes les questions pertinentes à la compréhension du projet.

195 Le registre sera ouvert à l'arrière de la salle. Et je vous rappelle que c'est madame Marie-Ève Chamberland qui en assure la responsabilité. À la reprise de la séance, j'appellerai les participants à venir poser les questions, et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront inscrits. J'ai demandé de suspendre l'ouverture du registre après la septième inscription. Nous le rouvrons tant que nécessaire dans le cours de la soirée.

200 Pour la bonne marche de cette première partie d'audience, la commission aimerait vous présenter quelques règles qui prévalent lorsque vous posez des questions. Chaque participant est autorisé à poser deux questions seulement à la fois, de manière à faciliter la participation de tous ceux et celles qui le désirent. Par contre, chacun est libre de se réinscrire au registre pour
205 poser d'autres questions. Dans le cas présent, il faudra attendre la réouverture de celui-ci, lorsque je l'annoncerai.

210 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions et surtout de vous abstenir d'émettre des opinions ou de développer des argumentations. Cette première partie de l'audience, je le répète, est consacrée à l'obtention de l'information qui vous permettra de vous faire une meilleure idée du projet. Et vous aurez tout le loisir voulu, en deuxième partie de l'audience, pour venir présenter vos opinions à la commission. À chaque présence, vous pouvez poser deux questions, non pas pour limiter votre droit de parole mais pour permettre au plus grand nombre de participants de poser des questions.

215 Je demande également aux participants de poser des questions courtes et de noter, si nécessaire, les réponses afin d'éviter d'avoir à répéter celles-ci. À nos interlocuteurs, je

220 demande de donner des réponses aux questions qui soient concises et précises. Je vous rappelle que seules les personnes qui posent des questions dans cette salle auront des réponses à leurs questions.

225 Si, au cours de la semaine, la commission recevait des questions par courriel ou tout autre moyen électronique, elle référerait la personne aux transcriptions des séances. En effet, les séances de cette commission sont publiques, ce qui implique que les questions doivent être posées publiquement et les réponses données publiquement.

230 Afin d'éviter les échanges directs entre l'initiateur du projet, les porte-parole et le public, toutes les questions du public sont adressées à la présidence de la commission. Je me chargerai de demander au promoteur ou aux personnes-ressources de répondre à celles-ci. De la même manière, toutes les réponses seront adressées à la commission.

La commission, pour sa part, peut intervenir en tout temps pour poser des questions ou pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet particulier.

235 Enfin, les commissions du BAPE estiment que le maintien d'un climat serein favorise des échanges constructifs tout en permettant aux personnes présentes d'obtenir des réponses à leurs questions et, par le fait même, l'information nécessaire à une bonne compréhension du projet.

240 En ce sens, je vous rappelle que les préambules aux questions, les manifestations d'approbation ou de désapprobation de la part de la salle contribuent à raccourcir le temps mis à votre disposition pour le questionnement. Je serai donc très stricte à cet effet. De la même manière, aucun débat, aucun propos diffamatoire ni aucune accusation ne sera toléré par la commission dans le cadre de l'audience.

245 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement, que ce soit par le promoteur ou les personnes-ressources, le seront le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée durant la séance lors de laquelle elle est posée, la commission se chargera de l'obtenir préférablement lors de la séance subséquente ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront accessibles au même titre que les autres documents.

250 S'il arrivait que certains éléments d'information ou des documents demandés soient considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la commission au moment où la commission en fait la demande. Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention *confidentiel*. La commission donnera l'occasion à la personne qui allègue le préjudice de faire valoir son point de vue. La commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information.

260 De plus, la commission a demandé au promoteur d'organiser une visite du site. Cette visite aura lieu demain matin à compter de 10 h 30. Elle sera d'une durée d'environ une heure. Cette visite est publique. La commission et les personnes-ressources, de même que les

citoyens, sont conviés à y participer. Je vous demande toutefois de vous inscrire auprès de madame Dallaire, à l'arrière de la salle, pour signifier votre intention d'y assister.

265 Je vous informe enfin que le BAPE, soucieux d'améliorer les services qu'il offre aux citoyens, apprécierait que vous lui fassiez part de vos commentaires et suggestions concernant le déroulement de cette audience. Un formulaire à cet effet est disponible à la table d'accueil derrière la salle.

270 En terminant, je vous rappelle qu'il est, bien sûr, défendu de fumer dans cette salle.

Alors, je vais maintenant inviter les citoyens, groupes ou organismes à présenter leur requête. Alors, quatre requêtes seront présentées et une requête sera déposée avec les documents, puisque la personne ne la présentera pas.

275 Alors, j'invite dans un premier temps monsieur Jean-Paul Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

280 Bonjour à tout le monde!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Le Bourhis.

285

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

Bonsoir plutôt. Alors, oui, vous vous attendez à ce que je lise ma lettre? S'il y a des petits mots un peu emportés, ce n'est pas plus grave que ça?

290

LA PRÉSIDENTE :

Bien, écoutez...

295 **M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :**

Est-ce qu'il va falloir que je passe par-dessus - non, mais je parle dans la lettre elle-même - ou je peux y aller? Parce qu'il y avait un sentiment d'urgence et une certaine frustration devant ce que j'avais vu, alors j'ai manifesté ça en écrivant librement.

300

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, c'est votre requête. Alors, je vous prierais d'y aller quand même assez rapidement, puisque...

305 **M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :**

Vous avez invité à la lire ou à la résumer?

LA PRÉSIDENTE :

310

Oui, oui. Bien, c'est comme vous voulez.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

315

D'accord. Tout le monde va s'endormir tantôt, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

320

Je pense que je vous avais...

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

325

Je vais essayer de la lire quand même relativement vite, mais, je veux dire, je vais essayer de soulever certains points, parce que je les ai soulignés. Je vous dis que le travail a été assez complexe pour nous, simplement pour vous dire qu'il y avait plusieurs versions des documents. Puis là-dedans, des fois, nous qui ne sommes pas des experts, on peut s'y perdre assez facilement. Alors, il y a des réponses, des questions. Et j'y ai été un peu avec... je me suis aperçu à un moment donné que je m'étais mêlé de documents, mais ça, c'est les risques du métier d'un...

330

LA PRÉSIDENTE :

L'apprentissage.

335

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

L'apprentissage du métier. Alors, je vais y aller avec le début, avec l'intro.

340

Je fréquente la région des Hautes-Laurentides depuis une trentaine d'années. J'en ai fait mon second chez-moi. Mes parents y avaient un chalet, où j'allais fort souvent pour des périodes parfois assez longues. Depuis dix ans, je passe mes étés et des petits bouts d'hiver au lac Lacoste où ma conjointe a une vaste propriété. Petit à petit, nous avons vu notre milieu et, par ricochet, notre qualité de vie se dégrader.

345

Les goélands à bec cerclé squattent désormais les îles devant notre chalet, où ils sont, ne serait-ce que par la toxicité bien documentée de leurs déjections (ils ne se contentent pas d'avaler les poissons du lac, mais se nourrissent en partie au site d'enfouissement actuel de Marchand) une source de plus en plus importante de pollution. Pour leur part, les corneilles, les corbeaux, les quiscales - particulièrement agressifs, ceux-ci ont depuis les trois dernières

350 années envahi les mangeoires et nous avons été contraints de renoncer à nourrir les oiseaux - tous ceux-là peuplent maintenant le ciel et l'espace sonore de leurs cris stridents. On dirait qu'ils ont remplacé plusieurs espèces d'oiseaux sauvages domestiques autrefois présentes et qui se sont évanouies dans la nature ou faute de nature.

355 Voilà bientôt vingt ans que le site d'enfouissement actuel existe. Les documents nous révèlent que l'on a songé une première fois à le fermer en 1995, mais que plusieurs mesures, dont les timides débuts d'une collecte sélective et l'achat d'un compacteur, en 99, ont permis d'en prolonger la durée de vie jusqu'à nos jours. Pas moyen de savoir, sauf indirectement, ce qui a été enfoui dans les dix à quinze premières années d'existence du LES de Marchand. Il ne
360 s'appelait pas LES, mais c'est le site d'enfouissement.

On sait qu'on y a enterré des vieux pneus, de la peinture, des huiles usées, des produits chimiques variés souvent toxiques (des barils entiers me suis-je laissé dire), des transformateurs remplis de BPC, des réfrigérateurs complets, dont les gaz sont allés polluer la
365 couche d'ozone quand on a acheté le compacteur en 99. À ce propos, voir rapport sur la récupération des matériaux secs de 1999-2000 signé par madame Johanne Bock, où l'on retrouve au point 2 des conclusions le texte suivant:

370 **Extraction du fréon des réfrigérateurs, donc source de pollution éliminée. Avant ce projet, les réfrigérateurs étaient enfouis dans nos tranchées et en les compactant, le fréon qu'ils contenaient s'échappait dans l'atmosphère.+*

Soit dit en passant, les réfrigérateurs enfouis sans autre forme de procès au préalable, c'est-à-dire sur une période de plus de quinze ans, n'ont pas du tout recraché leur fréon dès
375 qu'ils se sont fait serrer les ouïes par la compacteuse. Certains ont dû vouloir faire durer le plaisir et leur fréon viendra polluer la couche d'ozone dans quelques années ou décennies.

Le rapport Fondatec, sur lequel s'appuie et dans lequel puise abondamment le rapport SNC-Lavalin, nous apprenait dès 1994 que:

380 **L'agrandissement projeté du site d'enfouissement a pour but de prolonger la vie du site d'enfouissement d'une quarantaine d'années. Le rapport Lavalin parle, lui, de trente ans. Il se situe sur une partie des lots 2 et 3, au sud et à l'est de l'exploitation actuelle. Une superficie d'environ 180 000 mètres carrés ou 18 hectares constituera l'agrandissement, alors que le site
385 actuel couvre 7 hectares. Le site global couvrira ainsi une superficie de 25 hectares.+*

Alors, là, j'ai des commentaires. Excusez-moi, mais ça fait partie de mon document, j'aime mieux les lire.

390 Curieux quand même que le rapport SNC-Lavalin, résolument myope pour ne pas dire volontairement aveugle, du moins dans sa première mouture, sur les dégâts environnementaux dont est et sera fort longtemps responsable le présent site (ce n'est pas dans notre mandat, proclament-ils plusieurs fois dans leur document, le ministère de l'Environnement les rappelle à

395 l'ordre et ils le font avec une bonne foi qui n'est pas tout à fait évidente et non sans se faire tirer l'oreille) ce que je trouve bien étonnant de la part d'un consultant qui, somme toute, a pour mission de défendre les intérêts de tous et non ceux particuliers de son commanditaire.

400 Les arguments qui militent, selon SNC-Lavalin, en faveur de l'agrandissement du site actuel, vont de l'aberrant *les gens du coin sont habitués de vivre avec les inconvénients du site+ (surtout pas dans ma cour disent à l'unisson les autres membres de la RIDR) à: *ça va défigurer le paysage? Les gens ont naturellement tendance à regarder de l'autre côté de la route quand ils passent dans le secteur+, en passant par le: *c'est vrai qu'il y a plus de goélands, de corneilles, etc., dans la région. Mais au total, il n'y en a pas plus dans le pays.+ Ça, j'ai trouvé que c'était un argument un peu faible. *Autrement dit, parce qu'il y a le LES à proximité, il y en a simplement plus aux alentours, ce qui ne change rien à la population globale de ces animaux.+
405

Ces trois arguments nous ont été servis sans rire lors de la dernière séance d'information tenue à l'aréna de L'Annonciation. Enfin, le phrasé des citations n'est pas exact - j'écris de mémoire - mais cela résume bien la pensée qui a été énoncée. Le sophisme est un procédé que le consultant ne répugne pas à utiliser pour nous convaincre du bien-fondé de ses choix. Heureux de l'opinion choisie par ce dernier, les représentants de la Régie présents sur place n'y ont rien trouvé à redire.
410

415 Dans le rapport Fondatec, on retrouve cette perle: *Le lieu actuel rencontrant toutes les exigences du règlement des déchets solides, la Régie a préféré agrandir le site actuel plutôt que d'en trouver un nouveau.+ Est-ce vraiment un argument valable que de dire que, par paresse intellectuelle, pour ne pas se compliquer inutilement l'existence, on va continuer à polluer directement non pas seulement pendant dix ans, mais encore trente ou quarante ans et plus, ce que m'a confirmé le dernier rapport que j'ai lu, et sans nouvel apport de déchets, une fois le site fermé, avec une intensité moindre, il est vrai, pendant tout un bon siècle, une belle sous-région qui a pourtant généreusement donné et à qui il ferait le plus grand bien de voir ses sols ainsi que les eaux de ses lacs et de la magnifique rivière qui y passe, la Rouge comme on l'appelle affectueusement, se réhabiliter? Et Dieu sait que le processus sera long, étant donné les tristes débuts de l'aventure enfouissement.
420
425

Un peu plus loin dans le même rapport, on trouve cet autre joyau de la pensée: *L'existence depuis une douzaine d'années du site d'enfouissement sanitaire à cet endroit rend cette localisation moins contraignante du fait que le nouveau développement tend à s'éloigner de l'emplacement.+
430

Je trouve que c'est un argument. Mais là, je n'ai rien à dire. Je ne dirai donc rien. Je ne lirai pas la phrase après parce que, encore une fois, je dis ce que je pense de cette chose.

435 Dans le projet dont SNC-Lavalin se fait le porte-étendard, on parle d'un tuyau qui devrait amener les eaux de lixiviation préalablement traitées pour en enlever une partie des contaminants jusqu'aux berges de la rivière où elles seraient rejetées. Mélangée vraisemblablement à de l'eau pure, qui lui permettrait de rencontrer bien artificiellement les

normes actuelles de rejet environnementales, la mixture viendrait troubler l'eau, mais sans jamais dépasser lesdites normes.

440

J'émetts de forts doutes à ce propos, les chiffres à la base des calculs n'étant pas les bons. Quand je dis ça, c'est que je pense aux éventuelles municipalités, puis je reviendrai là-dessus, municipalités qui devraient se joindre au projet et qui faussent les chiffres sur lesquels on s'est basés pour faire l'étude.

445

Et non seulement l'eau, mais aussi la quiétude des touristes et résidants, amateurs de kayak, de rafting, de baignade, de canot, qui ne pourront être, et avec raison, qu'inquiets du jus dans lequel ils s'ébauriront et qu'il leur arrive parfois involontairement d'avalier.

450

On dit des jugements de cour qu'ils doivent se soumettre à une règle non écrite: il faut non seulement qu'il y ait justice, mais il faut également qu'il y ait apparence de justice. Adopter une attitude très début de la révolution industrielle et rejeter dans un cours d'eau un liquide chargé de polluants constitue une tartufferie de première. (Cachez ce sein que je ne saurais voir... ou diluez ce lixiviat et rejetez-le loin de ma vue, de mon odorat, de mes papilles gustatives.)

455

Pensez-vous sérieusement que des gens vont faire un détour pour venir se plonger dans notre douce sauce? Non, mais un peu de sérieux. Laisseriez-vous, vous-même, vos enfants batifoler près de ce conduit? Rempliriez-vous la pataugeuse du plus jeune avec cette eau respectueuse des normes environnementales, même si elle ne contenait qu'une demi-cuillerée à thé de ce jus? Permettez-moi d'en douter.

460

L'eau n'a pas qu'à être conforme aux normes. Elle doit être pure. Pardon, elle ne doit pas seulement être pure, elle doit avoir les apparences de la pureté. Je veux dire, elle doit être regardée, par ceux qui y trempent leurs orteils, comme de l'eau pure. Et cette nécessité, les années et les décennies passant, deviendra de plus en plus loi. Ce serait faire l'autruche que de nier ce fait. Et ce serait se mentir à soi-même que de penser qu'un territoire, aussi merveilleux soit-il, que l'on a condamné à accueillir ad nauseam les déchets de toute la région, pourrait dans un avenir prévisible devenir un lieu de rendez-vous très prisé par les amants du plein air. Je parle pour dans dix et quinze ans à venir.

470

La vocation récréotouristique de la région a été mise en sourdine dans le rapport, comme en témoigne la lettre envoyée à monsieur Michel Simard de la direction des évaluations environnementales par madame Carole Lachapelle et Monique Beauchamp de la direction du suivi de l'état de l'environnement, service des avis et des expertises, 19 septembre 2002. On peut y lire:

475

**La description des usages faite par le consultant est assez sommaire et elle se limite à un rayon d'un ou deux kilomètres du site. De nombreuses activités récréotouristiques sont pratiquées sur la rivière Rouge. Entre autres, on y retrouve des terrains de camping, on y*

480

pratique le kayak, le nautisme, la pêche et la baignade un peu partout sur son parcours. Ce sont autant d'usages tributaires de la qualité des eaux et donc du traitement adéquat des rejets.+

485 Revenons un instant sur nos pas pour parler de l'imprécision des réponses premières du consultant offertes au ministre de l'Environnement. Bon, je n'irai pas trop dans le détail de ça, parce que je pense que moi, j'ai lu et j'ai soulevé les questions qui me sont apparues comme ça, je veux dire, en lisant puis en lisant plusieurs documents et en me renseignant sur la chose. Donc, je vais vous épargner et mes commentaires - vous êtes chanceux, parce qu'il y en avait des longs - et, en fait, la question et le commentaire. Cela dit, j'espère que ces documents sont
490 à la disposition de tout le monde et que les gens pourront voir qu'il y avait des questions là-dessus très importantes qui demandent réponse, un point c'est tout.

Alors, je vous épargne à peu près cinq pages de lecture et je viens quand même à la conclusion, parce que je suis un littéraire et, de temps en temps, ça fait du bien d'écrire un texte
495 qu'on sent du fond des tripes quand on vient de passer quatre jours à réviser des calculs qu'on ne comprend pas toujours, mais en cherchant à travers tout ça, derrière tout ça, quel est le message pour la région. C'est ce que j'ai essayé de faire en prenant toute la documentation et non pas en essayant de la retenir, parce que c'est un peu compliqué, mais en essayant de voir à travers, de lire à travers quelles sont les lignes pour l'avenir, qu'est-ce qu'on nous annonce pour
500 les trente ans, même plus que ça parce qu'on parle d'un siècle, en fait, si on parle des résidus, le lixiviat qui va continuer à être produit des émanations du site tel que projeté. D'ailleurs, j'ai d'autres questions, mais ça viendra justement durant la période de questions.

En conclusion, ce qui est en train de se passer est extrêmement grave. L'avenir de la
505 région Labelle-Marchand-L'Annonciation comme lieu d'activités récréotouristiques est menacé. Ces villes semblent vouloir être sacrifiées par une bande de décideurs médiocres et égoïstes pour permettre aux centres de villégiature prestigieux de respirer tout à leur aise un bon air pur qui leur rapportera, les petits chanceux, de gros sous. Notre part d'héritage consistera en quelques jobs mal payées. Une fois de plus, la misère ravageuse de poumons et réductrice
510 d'espérance de vie s'étendra à perte de vue dans cette portion pourtant riche en histoire et en ressources des pays d'En-Haut. Le curé Labelle doit se retourner dans sa tombe et maudire le destin qui l'empêche d'apostropher, d'admonester, de souffleter vigoureusement au besoin ceux qui jouent avec la destinée de ses chers colons et, cherchant une fois de plus à leur en passer une petite vite, veulent greffer sur leurs épaules à tout jamais le joug des porteurs d'eau.

515 Bientôt contournées, comme vous le savez, par une route qui aura pour effet d'isoler ces lieux pestiférés où brûleront les gaz récupérables pendant que les autres, de nature tout aussi sinon plus inavouable du premier site, continueront d'empuantir l'air de la sous-région et de faire des ravages dans la couche d'ozone, nos villes perdront leur dynamisme et verront leurs
520 citoyens désertier pour un ailleurs meilleur, à moins que l'on se ressaisisse en haut lieu et qu'on donne à la région, en refusant l'agrandissement du LES actuel, une vraie chance de se développer.

Notre région a donné; aux autres de prendre le relais. Merci beaucoup.

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

J'inviterais maintenant madame Justine Lacoste. Bonsoir, madame Lacoste.

530 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs, mesdames. Je vais être très brève. Ma famille a un terrain dans la région depuis au-delà de 100 ans. C'est un territoire touristique. On a préservé la nature et je crois que le site d'enfouissement met en péril cette région touristique.

535

J'ai lu avec attention le rapport. J'avais joint à ma lettre trente-six questions. On m'a dit que les trente-six questions n'étaient pas reçues et que je devais les reposer ce soir. Alors, j'espère que tout le monde est patient, j'ai donc un minimum de trente-six questions. Et en regardant les documents cet après-midi, j'en ai découvert d'autres.

540

Alors, je pense que la présentation faite par le promoteur est incomplète, vague et ne rend pas justice aux besoins des citoyens dans le sens de l'environnement tel qu'interprété par le BAPE.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Lacoste.

J'invite maintenant monsieur Bruno Cloutier et madame Chantal Charron. Monsieur Cloutier, vous êtes seul. Bonsoir, monsieur Cloutier!

550

M. BRUNO CLOUTIER :

Bonsoir, madame Boulet, monsieur Villeneuve. Bonsoir à tous. Chantal est restée à la maison avec le restant des troupes. On est une famille. Je vous lis ma requête.

555

Alors, ça a été adressé, c'est écrit dans le temps... bon, ça date du 25 juin. Nous, on demeure à Saint-Hermas. C'est adressé à monsieur Mulcair.

*Monsieur le ministre Mulcair,

560

C'est avec conviction et plus fort d'une certaine expérience que nous nous adressons à vous aujourd'hui en cette requête. Puisse-t-elle trouver son chemin jusqu'au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Nos références, telles requêtes, mémoires et transcriptions, en ces archives de commissions vous sont offertes. Elles constituent notre cheminement, faisant foi de notre rigueur à poursuivre cette recherche afin de mieux comprendre. Elles font donc partie prenante de cette histoire.

565

570 Les riverains de sites d'enfouissement dans un rayon allant au-delà du kilomètre ou deux restent à ce jour peu écoutés et mal compris dans un contexte de politique de développement durable. Systématiquement ignorés et donc méconnus, peu d'attention leur est accordée. Leur pouvoir, de par leur démographie, reste bien faible face à ceux qui voient en la rentabilité d'un projet une justification suffisante à l'enfouissement méga.

575 D'autres intervenants croient qu'un endroit imperméable est suffisant pour justifier un mégasite. Du reste, la problématique d'une saine gestion de l'enfouissement restera totale tant et aussi longtemps que le marché restera ouvert, et le riverain restera toujours et encore pris entre l'arbre et l'écorce puisque, pour libérer la pression d'un site, un autre doit en prendre plus. Au dépend de la protection de l'environnement? Certes non.

580 Mais souvenons-nous que pour l'heure, si le site de Marchand n'obtient pas son certificat d'agrandissement, rien ne sera fait pour améliorer la situation de l'ancien site. Si peu de résurgence est observable à l'heure actuelle, peut-être est-ce parce que la perméabilité du site est très élevée?

585 Plusieurs régions sont donc dans cette situation. Les autorités municipales préfèrent peut-être exporter leurs déchets vers Lachute ou ailleurs et loin parce que c'est moins cher à court terme, mais attention, ceci est trop souvent fait au dépend de l'environnement et derrière chez nous, à Saint-Hermas, par-dessus le marché.

590 Certains vieux sites d'enfouissement devront être sécurisés après leur fermeture. La RIDR et le site de Marchand semble avoir choisis cette voie. Du reste, l'avenir leur donnera peut-être raison, mais l'effort supplémentaire demandé reste déterminant.

595 Nous comprenons, par la lecture des questions et commentaires concernant Marchand, qu'une Régie régionale, de par ses appréciations, peut en décourager plus d'un, même si le projet est souhaitable environnementalement. Il est cependant évident qu'un site de 30 000 tonnes par année ne peut être comparé aussi facilement à un site de 500 000 tonnes par année, même s'il se situe dans une même région administrative. Cette proactivité est une démonstration d'une apparence d'équité envers d'autres promoteurs. Nous voyons donc, en la perspicacité de nos fonctionnaires à bien faire leur travail, une problématique qui favorise l'implantation de mégasites comme celui de Lachute.

600
605 Nous voulons cependant des solutions plutôt que de simples critiques sur un projet donné. Limiter le gigantisme de certains sites d'enfouissement nous semble une alternative valable à long terme. Ceci permettrait de créer le débat maintenant et non pas dans vingt-cinq ans. Ceci veut aussi dire l'ouverture d'autres sites d'enfouissement. Ce que nous comprenons cependant, c'est que le ministère de l'Environnement et ses chargés de projets ne sont pas là pour élaborer des projets d'une façon structurée afin de favoriser une gestion concertée. Ils ne sont pas que pour étudier les projets tels que soumis par un promoteur. La saine gestion est donc laissée entre les mains de promoteurs et en leurs scrupules à faire ou non moins d'argent.

615 Pour nous, à Saint-Hermas, même si des rapports d'analyses de 2002 démontrent une pollution inquiétante quant aux rejets des lixiviats, la Régie régionale des Laurentides n'y peut rien et préfère nous mentionner qu'eux aussi sont dans l'attente de l'évaluation environnementale du site de Lachute. La déresponsabilisation est donc observable et, de toute façon, les avis d'infractions ne comportent aucun mordant pour inciter un promoteur à faire mieux et plus rapidement.

620 Certes, donc, pour le site de Marchand, il ne s'agit que de 30 000 tonnes de déchets par année. Nous en avons pour 450 000 tonnes par année à Lachute et pour près de 1 million de tonnes à Lachenaie. Reste le site de Sainte-Sophie, qui en a pour 800 000 tonnes et qui n'a pas encore été soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Les options sont pour le moins très limitées.

625 Permettre au site de Marchand d'accueillir non pas 30 000 mais 100 000 tonnes par année et de ce fait favoriser une plus grande valorisation des biogaz est une alternative pour une saine gestion régionale. Elle doit cependant être concertée. Qu'en pensent les riverains? Leur a-t-on demandé leur avis? Ne s'agirait-il pas d'un premier pas vers une réduction des tonnages annuellement enfouis derrière chez nous à Saint-Hermas? Dans un monde idéal, peut-être.
630 Mais à Lachute, ce manque à gagner, s'il est créé sans concertation, ne résultera pour la RIADM qu'en la recherche d'autres sources de déchets pour compléter leur quota alloué par décret, et des précisions sur ces points vous sont demandées.

635 Parallèlement aux audiences publiques du BAPE, une évaluation environnementale suivra son cours. L'aboutissement final menant au décret et aux conditions est donc laissé au Conseil des ministres ou ministère du Conseil exécutif, le MCE. Il s'agit donc de la seule instance dans tout le processus pouvant encore limiter la quantité de déchets à enfouir dans un site. Une volonté politique provinciale est donc attendue.

640 Ayant participé aux audiences publiques en 2001 et concernant le projet d'agrandissement du LES Argenteuil-Deux-Montagnes par la RIADM, phase 2, le rapport numéro 160 du BAPE vous est fortement recommandé. Ce rapport constitue une grande source d'information et de référence tout à fait à propos, puisque l'alternative à l'enfouissement de 30 000 tonnes de matières résiduelles pour la RIDR semble être d'exporter les déchets vers le
645 site de la RIADM à Lachute, soit à 3 200 mètres de notre demeure à Saint-Hermas. Les annexes y faisant référence n'étant pas encore disponibles sur Internet à l'heure actuelle, nous n'avons pu les consulter. L'indexation du coût de collecte en fonction de la hausse des prix de l'essence nous laisse croire cependant que certaines options de rechange restent à mettre à jour pour le site de Marchand.

650 Nous vous rappelons également que nous sommes encore dans l'attente de l'évaluation environnementale et du décret concernant Lachute, de sa publication dans la Gazette officielle et donc en attente des conditions qui y seront assujetties. D'autres le sont aussi afin d'élaborer leur stratégie.
655

660 Nous aimerions également vous rappeler que nous sommes aussi dans l'attente du rapport numéro 177 du BAPE concernant l'agrandissement du site de Lachenaie en 2003. Notre requête et notre participation à ce mandat faisant foi de notre intérêt au dossier de l'enfouissement au Québec, il s'agira donc pour nous de l'y étudier dès que vous le rendrez public; dans un avenir rapproché, nous l'espérons. Sans présumer du contenu de ce rapport, votre évaluation environnementale reste aussi très attendue.

665 Par la présente, nous vous demandons donc de bien vouloir prendre notre argumentation en considération afin de permettre au processus d'évaluation environnementale de suivre son cours. Les motifs de notre demande d'audience publique sont, bien sûr, compris entre l'intérêt que nous portons pour la gestion des matières résiduelles au Québec, mais aussi dans la nécessité d'entendre en audience par les requêtes, les travaux, les mémoires ainsi que dans le rapport final, le milieu local touché directement par le projet actuel et les risques inhérents pour l'environnement de l'agrandissement du site de Marchand en fonction de sa situation hydrogéologique. Peut-être est-il plus risqué pour l'environnement de ne pas agrandir le site, et c'est à déterminer.

675 Nous vous demandons donc une étude de ce projet dans une perspective plus grande que la seule justification du projet en regard de la législation ou la réglementation actuelle ou de la directive; dans le cadre donc d'une vision globale et concertée. Ceci vous dirigera peut-être vers le constat qu'une révision visant le coeur même du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles en fonction des principes de développement durable applicables reste souhaitable.

680 Le fait qu'une MRC voisine refuse de prendre part à un projet est à nos yeux problématiques. Les sites d'enfouissement et leurs gestionnaires préfèrent, encore aujourd'hui, signer des ententes de collecte avec les municipalités directement plutôt qu'avec les MRC, puisque c'est plus sécuritaire légalement. Une MRC peut donc se faire couper l'herbe sous le pied par un site d'enfouissement situé dans une autre MRC. Ceci nous semble peu favorable à une saine gestion et encore moins favorable à une saine planification à long terme de la gestion régionale des matières résiduelles. Le manque de confiance en ces gestionnaires de plusieurs sites est flagrant et palpable à plusieurs niveaux et dans différentes instances. Nous leur souhaitons un marché fermé et bien délimité pour le salut de leurs efforts.

690 Une générique sur l'enfouissement au Québec afin de permettre au BAPE de consolider maintes informations encore disparates nous semble opportun dans ce contexte actuel. Vous seul avez le pouvoir de demander et donner un tel mandat au BAPE. Ne serait-il pas préférable d'avoir une bonne vue d'ensemble avant de décréter quoi que ce soit? La dernière générique date de 95 et beaucoup de chemin reste à faire d'ici 2008. Cette générique vous permettra donc d'y voir plus clair, mais surtout de faire le point sur la situation actuelle. Les déchets de l'Outaouais sont enfouis à 3.2 kilomètres de notre maison. Le débat n'ayant pas eu lieu et votre promptitude à bien faire les choses à Lachenaie et concernant une autre métropole nous permet de croire que notre appel sera entendu.

700 Nous voulons également vous informer que l'exercice démocratique, soit les élections municipales prévues en novembre 2003 à Lachute, puisque le maire de Lachute est également président de la RIADM, est cependant souhaitable préalablement à l'adoption du décret qui régira le site de Lachute pour vingt-cinq ans. Peut-on décréter un projet pour cinq ans?

705 Nous, à Saint-Hermas, par la loi privée 225-2000, n'avons, semble-t-il, plus grand-chose à faire. Mais nous souhaitons, au cours des prochaines années, voir une diminution des tonnages enfouis près du village. Le rapport numéro 160 du BAPE est clair. Il s'agit d'une condition essentielle à la recevabilité globale du projet de Lachute et à l'épanouissement du village de Saint-Hermas. Un rapport du CLD de Mirabel (secteur Saint-Hermas - printemps 2003)
710 concernant la politique de ruralité est très précis sur ce point. Le cri de désespoir est sans doute tout ce qu'il en restera de ce rapport suivant les coupures anticipées par le gouvernement actuel. Il s'agit aussi cependant d'un appel à la prise en charge de l'avenir d'un petit village par ses villageois. La MRC d'Argenteuil devra comprendre notre point de vue un jour ou l'autre. La loi privée 225-2000 n'est pas une fin en soi. Si les frontières changent sur le papier, les maisons et
715 les gens, eux, sont restés au même endroit et le site d'enfouissement ne fait que grandir. Ceci est inacceptable.

En espérant que vous comprendrez en cette requête qu'il s'agit donc pour nous d'une continuité, il s'agit aussi d'un bref résumé, car tant de choses restent encore à être étudiées et à
720 éclaircir. L'étape des audiences publiques est cependant cruciale pour nous afin de prendre connaissance des informations qui seront mises à notre disposition. Elles le seront pour vous également.

Nous vous rappelons encore cordialement que tout est encore possible pour le ministère
725 de l'Environnement et surtout pour le MCE de bien prendre ses responsabilités afin de limiter annuellement l'enfouissement à Lachute, puisque le décret n'est pas encore publié. Ceci constituera sans doute une première étape, car un débat ne manquera pas d'avoir lieu. Pour nos enfants, s'il vous plaît, faites en sorte que ce débat se fasse maintenant et non pas dans vingt-cinq ans.

730 Dans un élan d'espoir, puissiez-vous donner pour l'heure un mandat élargi au BAPE.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.+

735 C'est signé Bruno Cloutier, Chantal Charron ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé. Nous sommes une famille.

LA PRÉSIDENTE :

740 Merci, monsieur Cloutier.

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Telmosse. Bonsoir, monsieur Telmosse.

M. PIERRE TELMOSSE :

745

Bonsoir, madame Boulet. Je vais vous faire part d'une lettre que j'ai envoyée au ministre de l'Environnement le 27 juin 2003, monsieur Thomas J. Mulcair, projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand.

750

*Monsieur le ministre,

Je suis résidant de la municipalité de la Rivière-Rouge, anciennement la municipalité de Marchand. Ma propriété est située au bord de la rivière Rouge. Je suis directement touché par ce projet. En effet, de ma maison, je vois le lieu d'enfouissement.

755

Si le niveau de déchets est augmenté et que ces déchets forment une montagne, mon paysage sera celui de cette montagne. Cette montagne de déchets sera visible de la route 117 par toutes les personnes y circulant. De plus, comme ma propriété longe la rivière Rouge, sa contamination affectera directement ma qualité de vie, limitant les activités que je pourrais faire sur cette rivière. Le tuyau prévu pour l'écoulement du lixiviat est proche de ma propriété. Il sera quasi impossible de continuer une vie normale. Le bruit et les fientes des goélands attirés par le site d'enfouissement iront en se multipliant, nuisant à ma quiétude et à mon bien-être. Finalement, actuellement, les odeurs sont présentes à certaines occasions. L'agrandissement augmentera les odeurs et rendra possiblement ma vie à cet endroit très difficile.+

760

765

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé qu'une audience publique soit tenue par le Bureau. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

770

Merci, monsieur Telmosse.

Alors, en plus des préoccupations déjà exprimées, les questions soulevées dans une requête qui n'est pas présentée mais qui sera rendue publique, probablement qu'elle est disponible à l'arrière, abordent les sujets suivants: alors la qualité des eaux souterraines, la santé et le bien-être des citoyens et la qualité de l'eau des puits artésiens.

775

Alors, j'inviterais maintenant le promoteur, madame Bock, si vous voulez bien nous présenter les gens qui vous accompagne et, par la suite, faire la présentation du projet.

780

Mme JOHANNE BOCK :

Je vous présente monsieur Robert Demers de la firme SNC-Lavalin; monsieur Michel Grégoire, de la même firme aussi; et ainsi que monsieur Michael Verreault de la firme Cogemat.

785

M. ROBERT DEMERS :

790 Alors, bonsoir à toutes et à tous. Je me présente, Robert Demers. Je suis de SNC-Lavalin. Je suis biologiste et c'est moi qui, en gros, a regardé l'ensemble de l'étude d'impact sur l'environnement et plus particulièrement les aspects environnementaux. On a été secondé dans le dossier sur les aspects techniques avec l'équipe de monsieur Grégoire. Donc, je vais commencer la présentation immédiatement.

795 Le projet d'agrandissement du LES de Marchand, la justification du projet. Il y a la question de fermeture à court terme du LES existant. La Régie désire agrandir son lieu d'enfouissement sanitaire sur des terrains adjacents au site actuel. On tient compte du territoire desservi par la Régie. Il y a 18 municipalités membres de la Régie. Population d'environ 40 000
800 résidants permanents, 75 000 en saison estivale. Et enfin, le tonnage annuel anticipé est de l'ordre de 30 000 comparativement à 20 000 qu'il est actuellement.

 Les aspects techniques du projet. Bon, ici, on a une photo aérienne. Donc, par rapport à ce qu'on a, c'est le site qui est actuellement en exploitation qu'on retrouve ici, le bâtiment
805 administratif, le poste de pesée. Et il y a le centre de tri régional aussi qui se retrouve complètement à l'arrière, ici.

 Au niveau du site prévu pour l'agrandissement, donc qui est délimité ici, actuellement il est utilisé...

810

LA PRÉSIDENTE :

 Je m'excuse, monsieur Demers, juste pour les fins de la transcription, est-ce que c'est possible de nous préciser un peu plus concrètement la localisation, peut-être en disant que c'est
815 soit à gauche ou à droite de l'ancien site, juste pour les fins de transcription. Quand on lit les verbatims, ça se comprend mieux.

M. ROBERT DEMERS :

820 D'accord. Donc, le projet d'agrandissement, si vous voulez, est du côté droit lorsque je suis face à l'écran, donc pour l'assistance. À cet endroit-là, on retrouve un secteur utilisé par des plantations surtout. C'est un secteur où le matériel meuble de surface a été prélevé et a servi pour les travaux de recouvrement du site existant. Donc, plantation. Il y a une partie de boisé complètement à l'extrémité droite du site qui est actuellement boisée, disons vierge. Et ici, on
825 retrouve une colline, une montagne, qui sépare le site de la route 117 qui est encore un peu plus à droite.

 Localisation du site de Marchand. Le site retenu présente de nombreux avantages. Il a une bonne situation géographique par rapport aux gens qui l'utilisent. Il y a une accessibilité par
830 la route 117, qui est une route provinciale, une route qui est fortement utilisée déjà par la circulation au niveau du camionnage et de l'auto. C'est la route qui joint, en fin de compte,

835 l'ensemble du secteur de l'Abitibi vers Montréal. Il y a une utilisation connue du secteur. Les gens savent qu'il y a déjà un LES qui est existant sur place, donc où ils peuvent aller déposer leurs déchets. Le secteur est déjà perturbé par le site existant. Ça évite la dispersion des lieux d'élimination en concentrant au même endroit; permet de combiner les programmes de surveillance environnementale.

840 C'est que comme on va le voir en cours de route, c'est que les sites d'enfouissement de nouvelle génération, il y a des programmes de surveillance et de suivi qui se passent, même après que le site est fermé, sur une période de trente ans. Donc, trente ans après la fermeture du site, il y a un suivi qui se fait. Et après trente ans, c'est que tout le monde présume, y compris les spécialistes, qu'il n'y a plus de rejet au niveau eau, le lixiviat est traité.

845 Les principales préoccupations qui nous ont amené à considérer pour ce projet-là, il y a la question de visibilité du site qu'on a traitée, on va le voir plus en détail tantôt, par une mise en place d'un écran visuel entre le site et la route 117, et il y a la conservation de zones tampons, une bande qui se retrouve à 50 mètres de chaque côté, tout autour du site. Il y a les puits d'eau et le rejet de la rivière Rouge qui ont été une deuxième préoccupation pour nous, ce qui fait en sorte qu'à un moment donné, on a mis en place un système de traitement qui est très performant et sécuritaire. Et la qualité des eaux souterraines, il y a eu une étude hydrogéologique complémentaire qui a été réalisée afin de s'assurer que les paramètres au niveau hydrogéologie -
850 - hydrogéologie, c'est la nappe d'eau qui est souterraine. Donc, quel est le comportement de cette nappe d'eau souterraine là qui, éventuellement, alimente les puits artésiens des personnes à proximité.

855 L'aménagement du LES. On parle d'une aire d'enfouissement de 8.3 hectares. Donc, l'aire d'enfouissement, c'est la partie où on vient déposer les déchets. Et il y a un site de traitement des eaux qui est de 1.3 hectare. Ça, c'est la superficie totale qui est utilisée pour le site, pour la partie de l'agrandissement. C'est l'aménagement progressif de 16 cellules en six
860 phases, pour une capacité totale d'environ 1 million de mètres cubes. Durée de vie estimée à 30 ans. Donc, 30 ans, le site est capable de recevoir les déchets de 30 000 tonnes par année.

865 Ici, on voit encore une fois l'ensemble. Le site existant qu'on retrouve vers la gauche; le site prévu qui se retrouve ici complètement juste à la droite, contigu au site existant. Du côté nord, on retrouve l'endroit où on va venir localiser les bassins pour traiter les eaux de lixiviat.

870 Les eaux de lixiviation, qu'est-ce que c'est, en fin de compte? C'est les eaux qui proviennent des déchets comme tels, précipitation sur les déchets, l'eau contenue dans les déchets. On retrouve ça dans le fond des cellules. C'est acheminé vers un centre de traitement, unité de traitement qui est localisée ici.

875 Et tantôt, je vous parlais de zones tampons, zones tampons de 50 mètres, qui isolent tout le système de traitement de la vision de la route 117 qu'on retrouve complètement ici, dans le haut de l'écran. Vous avez cette zone tampon là aussi qui doit être intacte, qui couvre les deux côtés, sud et le côté est, du projet d'agrandissement.

Ça, tantôt à la pause santé, vous allez pouvoir voir, il y a des cartes d'affichées où est la fenêtre là-bas, qui montrent le plan d'aménagement comme tel du site prévu.

880 Ici, on retrouve une coupe donc par rapport au terrain naturel. On excave d'environ 8 à 9 mètres dans le sol et on vient mettre en surélévation 25 mètres de déchets par rapport au terrain naturel, au niveau du terrain naturel.

885 On met en place un système d'imperméabilisation à double niveau de protection. Ce n'est pas un site, le projet d'agrandissement n'est pas semblable au site actuel, ce n'est pas un site par atténuation. Site par atténuation, ça veut dire qu'on dépose des déchets et le sol sert de tampon pour venir maîtriser, si vous voulez, la qualité de ce qui descend des déchets. Donc, mise en place de deux systèmes d'imperméabilisation, utilisation de membranes synthétiques.

890 On retrouve plusieurs couches là. Ici, vous avez le terrain naturel, sur lequel on vient déposer une membrane, une géomembrane avec du bentonite. Bentonite, c'est un produit qui fait en sorte qu'aussitôt qu'il est mouillé, il durcit et il devient étanche. Donc, ça, c'est un des systèmes d'arrêt. À ça, on a une deuxième membrane de plastique ici, qu'on appelle le deuxième niveau, qui sert en fin de compte de protection si jamais la première membrane serait perforée. On vient capter, ici, les eaux qui viendraient de cette première membrane là pour les acheminer vers la filière de traitement. Au-dessus de ça, j'ai du sable filtrant et j'ai une autre membrane qui vient étancher.

900 Pour avoir une bonne illustration de ça, tantôt à la pause santé, j'inviterais les gens à aller voir la maquette que vous avez du long du mur, qui montre exactement la coupe type d'un site d'enfouissement sanitaire de génération semblable à celle qu'on propose pour Marchand. Donc, vous allez voir là-dedans toutes les couches de plastique. Vous avez même des échantillons des membranes avec bentonite et des membranes de vinyle, si vous voulez de plastique, qui servent à étancher. Donc, ça, en gros, c'est la coupe type de ce qu'on va mettre en place.

910 Traitement du lixiviat. Rejet à la rivière Rouge selon les objectifs environnementaux de rejet. Les objectifs environnementaux de rejet, c'est les concentrations qui nous sont édictées par le ministère de l'Environnement. Ces objectifs tiennent compte des utilisations des différents usages qu'on a dans la rivière Rouge. Dans ce cas-là, c'est les normes de qualité de la vie aquatique de façon générale, de façon à garantir au niveau des poissons une vie correcte pour la reproduction, se nourrir, ainsi de suite.

915 Et au niveau des utilisateurs, dans le secteur, ce qui a été considéré, c'est les sports de contact. Sports de contact, ça veut dire baignade, ça veut dire canot, ça veut dire kayak, ça veut dire toutes formes d'activités dans lesquelles on est susceptible de toucher à l'eau. Donc, ça a été considéré par le ministère de l'Environnement pour établir les objectifs de rejet.

920 Les objectifs de rejet aussi ont tenu compte de la qualité de la rivière Rouge actuellement
et aussi du débit de la rivière Rouge, quelle est la quantité d'eau qui coule dans la rivière Rouge,
et ceci, en période d'étiage. Période d'étiage, ça veut dire la période dans laquelle le débit de la
rivière est le plus bas. Donc, le ministère de l'Environnement prend le pire des cas, donc là où il
y a moins d'eau dans la rivière, quelle serait la charge possible à mettre dans le milieu de façon à
s'assurer de ne pas perturber la vie aquatique et de ne pas perturber les activités liées à l'eau.

925 La filière de traitement avec des bassins anaérobies, donc sans apport d'oxygène, des
bassins aérés avec apport d'air et, à la fin, avec un filtre à tourbe, filtre à tourbe qui a été utilisé
dans d'autres types d'enfouissement et qui permet d'avoir une qualité de lixiviat après traitement
qui est de très bonne qualité et de joindre facilement les objectifs.

930 On parle d'un rejet de 75 mètres cubes par jour et le traitement se fait du mois d'avril au
mois de décembre. Entre décembre et avril, il n'y a pas de traitement. C'est que le lixiviat qui
est produit, il y en a moins d'abord parce qu'on se retrouve avec des précipitations de neige,
donc, le lixiviat qui est produit est emmagasiné. On le met à l'intérieur des bassins qui sont
935 conçus, on l'emmagasine là pour repartir la filière de traitement dès le mois d'avril. Donc, c'est
seulement dans cette période-là qu'il va avoir du lixiviat traité qui va se rendre à la rivière.

940 Le temps de rétention minimal est de 45 jours. C'est le temps minimum que les eaux,
qui proviennent des cellules d'enfouissement, vont demeurer dans les bassins avant d'être
acheminées à la rivière après traitement.

945 Ici, on a une coupe type schématique du traitement. On a le site d'enfouissement
sanitaire qui se retrouve complètement ici, à gauche. Vous avez, s'il n'y a pas de problème, les
eaux de lixiviation qui sont ramassées par une station de pompage et envoyées au niveau des
bassins, et ça, il y a un système de collecte de deuxième niveau, c'est ça que je vous disais
tantôt, si jamais il y avait un problème avec la première membrane, station de pompage et tout
ça, se ramassent dans les bassins anaérobies, pompées vers les bassins aérés, et c'est suivi
par les filtres à tourbe en deux étapes, station de pompage, et c'est envoyé vers la rivière
Rouge.

950 Le tuyau qui va sortir de là, la filière de traitement qui va arriver à la rivière Rouge, on
parle d'un tuyau de plastique qui pourrait avoir un diamètre de 1 pouce. Donc, c'est un tuyau de
1 pouce de lixiviat traité qui va être acheminé vers la rivière.

955 Traitement du biogaz. Le biogaz, c'est des gaz qui sont générés par la décomposition
des déchets. Donc, un système de traitement qui est prévu pour les biogaz, compte tenu de
l'ampleur du site, parce que ce n'est quand même pas un grand site, c'est un système de
captage statique. Donc, il n'y a pas de pompage. On vient simplement installer comme un puits
artésien, si vous voulez, dans le sol. C'est un puits qui descend dans les déchets, qui permet
960 de collecter des biogaz qui sortent du site.

Parce que vous allez voir tantôt sur une maquette, ce site-là, il est imperméabilisé sur le dessus, ce qui fait que les gaz ne peuvent pas sortir, l'eau ne peut pas rentrer une fois qu'il est terminé, que les cellules sont complètes. Donc, les biogaz montent vers la surface, sous la membrane en surface, et ils sont acheminés et distribués par des puits. Donc, il n'y a pas de pression qui est créée comme telle dans la couche de déchets.

Il y a un programme de surveillance environnementale qui couvre les aspects suivants. Et quand on parle de programme de surveillance, c'est durant l'exploitation et c'est après l'exploitation, c'est dans la période de postfermeture, et c'est pour une durée de trente ans, à moins qu'on n'ait plus de problème avant.

Donc, la surveillance se fait au niveau du lixiviat, les eaux souterraines. Il y a des puits d'installés un peu tout le tour du site en allant vers la route 117 surtout. Parce qu'on va voir tantôt le sens de l'écoulement de la nappe d'eau souterraine. Donc, on va faire un contrôle des eaux qui sont présentes dans ces puits-là, les eaux de surface qui environnent le site. Le biogaz, il y a des mesures aussi qui se font, de la surveillance qui se fait à ce niveau-là.

Les objectifs de tout ça, c'est d'assurer l'intégrité permanente des ouvrages, s'assurer que tout ce qui a été mis en place est correct et demeure correct, assurer le respect des normes et règlement qui sont existants et assurer la qualité des puits d'eau potable. Ça, c'est les objectifs de la mise en place du programme.

Sommaire des coûts. Les coûts d'élimination d'un LES, ça se compose surtout de trois volets: les coûts d'aménagement comme tels, pour aménager les cellules pour recevoir les déchets; les coûts d'opération, la mise en place des déchets, mise en place des recouvrements; et les coûts de postfermeture. Une fois que le site sera complété, après trente ans, il y a un suivi qui se continue pendant une période de trente ans. Donc, il faut considérer ces coûts-là dans le coût à la tonne.

Donc, on arrive avec un coût d'opération et d'entretien de 33 \$ la tonne; coûts de postfermeture qui sont évalués à 2,17 \$ la tonne métrique; le financement à long terme, 5,65 \$; l'aménagement des cellules et de la filière de traitement à 20 \$; pour un total de 62 \$ la tonne, pour ce qui est de la disposition des déchets et de leur traitement.

L'impact sur l'environnement. L'analyse d'impact. On voit ici, en plein centre, le site existant; juste à côté, le site prévu pour l'agrandissement. On a la rivière Rouge vers la droite; en parallèle, la route 117. Ici, on retrouve un secteur résidentiel où les gens sont alimentés à partir de puits artésiens ou de puits de surface. Donc, ça, ici, c'est les bâtiments rattachés à l'administration. Ici, ça, c'est tout un secteur qui est dénudé actuellement, il y a des champs, c'est des herbacés qu'on retrouve là.

Et vous allez vous en apercevoir demain, les gens du coin le voient déjà, c'est qu'à proximité, ici, c'est tout un secteur à développement industriel, commercial. Il y a déjà un bâtiment qui est en construction, qui va servir, je pense, pour la construction de fermes de toit.

Une zone montagneuse, ici en arrière, et la zone montagneuse juste le long de la route 117, qui permet d'isoler le site avec tout le secteur résidentiel qui se trouve en bordure de la rivière Rouge. En gros, c'est ça. Il y a un petit peu de boisé, comme on l'a vu tantôt. À part ça, c'est plantation qu'on retrouve dans le secteur.

1010

Le milieu physique. Il y a des vents dominants. Les vents dominants, selon les données de Sainte-Agathe et selon les données de Maniwaki, donc, règle générale, les vents dominants sont dans cet axe-là. Donc, si on le reporte au niveau du site d'enfouissement sanitaire, ils sont du côté nord-ouest. Les vents dominants sont tels quels.

1015

On retrouve ici les bâtiments administratifs, poste de pesée dans le centre en rouge, et tout le secteur, je reprends un peu ce qui a été dit tantôt, mais c'est tout le secteur utilisé actuellement par des plantations. Le centre de tri complètement à gauche ici, dans le bas de l'écran.

1020

Milieu physique, la qualité des eaux souterraines. D'abord, au niveau bactériologique, les eaux souterraines sont généralement saines, les concentrations en métaux, en cyanure, chlorure, nitrates, nitrites, sont toutes inférieures à la norme ou aux normes. Il y a un dépassement de critères: fer, manganèse, azote ammoniacal, DBO et DCO près des bâtiments administratifs et du poste de pesée. En fait, le secteur où on retrouve des dépassements, il se limite à environ 20 à 30 mètres du site d'enfouissement existant. Ça, ça a été mesuré par les nombreux puits qui ont été placés et ça a été réalisé même par les gens de la Cogemat dès l'été dernier. Donc, c'est quand même des données qui sont très récentes.

1025

1030

Il n'y a aucune anomalie décelée en aval hydraulique du LES. En aval hydraulique, c'est dans le sens de l'écoulement d'eau. Donc, c'est vers la rivière Rouge. Il n'y a aucun problème qui a été décelé par rapport à la localisation du site actuel. Le sens d'écoulement de l'eau souterraine va vers la rivière Rouge. Ça, c'est démontré par trois ou quatre études qui ont été faites dans le cadre... même la dernière étude qui a été faite par Cogemat, l'eau s'en va vraiment, elle suit la petite vallée, s'en va vers la rivière Rouge.

1035

1040

Qualité des eaux de surface. La zone d'étude dans le bassin de la rivière Rouge draine une superficie de 5 540 kilomètres carrés. La rivière Rouge est utilisée par diverses activités, tels la pêche, le rafting, la baignade, le canot. Il n'y a aucune prise d'eau dans la rivière pour la consommation animale ou humaine. La qualité de l'eau est meilleure depuis aussi la mise en place des usines de traitement en amont. La plupart des municipalités se sont conformées, ont mis en place des stations d'épuration donc pour traiter leurs eaux usées. Ça, ça fait en sorte que le milieu récepteur, qui est la rivière Rouge, est de meilleure qualité aussi.

1045

Le débit d'étiage que je vous parlais tantôt, donc le débit en temps sec d'été de la rivière Rouge qu'on retrouve aux deux ans, pendant sept jours consécutifs, il est de l'ordre de 7.7 mètres cubes ou 7 700 litres par seconde. La qualité de l'effluent respectera donc les objectifs environnementaux de rejet édictés par le ministère de l'Environnement et n'aura donc que peu

1050 d'impact sur la vie aquatique. Si on respecte ces objectifs-là, il y a peu d'impact, parce qu'on a établi ces objectifs-là, comme je vous dis, en tenant compte du débit le plus faible de la rivière.

1055 L'impact négligeable, c'est un impact de faible importance qui est atténué par les sévères objectifs de rejet après traitement de seulement 75 mètres cubes par jour. Ça, ça veut dire qu'on a un rapport de 1/9 000, une partie d'effluent pour 9 000 parties de rivière dans la période de l'été où l'eau est le plus bas. À titre d'exemple, pour l'imager, ça équivaut à une cuillerée à thé de lixiviat traité, qui respecte les objectifs de rejet, dans le 45 gallons d'eau traitée.

1060 Milieu physique encore, biogaz. Il y a eu des simulations qui ont été faites en considérant le site actuel et le futur site. Les concentrations maximales horaires sont toutes inférieures aux normes. Et ça, c'est à la limite de propriété du LES. Ce n'est pas à la limite de propriété des premières résidences. Aux limites de propriété, si on tient compte du site actuel et du futur, on respecte les normes.

1065 Au niveau de la végétation, il n'y a aucune mention d'espèces menacées qui se retrouve dans notre secteur directement concerné par le projet. Le couvert forestier, la majeure partie de la zone d'étude est dépourvue de végétation. C'est des plantations qu'on y retrouve, disons, plantations de pin et d'épinette qui ont été mises en place par la Régie. On arrive avec un impact résiduel négligeable, notamment parce qu'on n'a pas le caractère d'unicité particulier. Puis de plus, les arbres les plus sains seront conservés et plantés dans les zones tampons.

1070 Tantôt, je vous ai montré la zone tampon qui est en vert, qui ceinturerait tout le site, qui est aussi en avant de la filière de traitement et qui va être aussi tout le long de la route 117. Les arbres qu'on a besoin pour ça, ça va être des arbres qui proviennent déjà du site. Donc, on ne les abat pas comme tel.

1075 La faune terrestre, des ravages de chevreuil à environ 2 kilomètres au sud-est et de l'autre côté de la rivière Rouge. Il n'y a aucun milieu humide ou habitat ayant une appellation particulière au niveau de notre zone d'étude proprement dite. Donc un impact faible sur la faune terrestre, car le milieu est sans caractère particulier et il n'y a aucune espèce rare ou en danger, il n'y a pas d'habitat particulier là.

1085 L'avifaune, les oiseaux. Il y a l'héronnière Baillargé qui se retrouve à plus de 1 kilomètre du site du projet d'agrandissement. Au niveau du site, on retrouve 82 espèces recensées avec une confirmation de nidification pour 15 espèces. Donc, il y a 15 espèces, parmi les 82 espèces, qui nidifient dans le secteur, que c'est confirmé. Il n'y a aucune espèce rare susceptible d'être désignée, aucun site de nidification d'espèce en péril non plus dans les environs immédiats, pas juste sur le site mais aussi dans les environnements immédiats, ce qui fait en sorte qu'on arrive à un impact résiduel moyen sur la perte d'habitat.

1090 Moyen, c'est parce qu'en fin de compte, la façon d'évaluer les impacts fait en sorte que, en enlevant le couvert forestier, c'est bien sûr que si on enlève le couvert forestier, on perd un

habitat pour les oiseaux. Mais compte tenu qu'il n'y a pas d'espèce particulière, cet impact-là demeure à une échelle moyenne.

1095 Autre chose importante, tant qu'à parler des oiseaux, la problématique des goélands. La problématique des goélands, il y a des goélands actuellement sur le site. Il y a des corneilles sur le site. Le projet futur a les mêmes volumes, à toutes fins pratiques. Et si on a un recouvrement journalier qui se fait - comme normalement c'est réglementé, donc on n'a comme pas le choix - avec le recouvrement journalier, c'est-à-dire qu'à tous les jours, à la fin des
1100 travaux, on remblaie nécessairement par une couche de sable tous les déchets de façon à ce qu'ils ne soient même pas apparents à l'oeil, ça va faire en sorte de ne pas augmenter la problématique des goélands.

1105 Au niveau des poissons, il n'y a pas de cours d'eau à proximité immédiate de l'agrandissement, si ce n'est la rivière Rouge. Dans la rivière Rouge, il y a 24 espèces qui ont été inventoriées. Il y a un impact résiduel faible, surtout par le respect des normes environnementales, les objectifs de rejet environnementaux qui ont été édictés par le ministère de l'Environnement, lesquels tiennent compte du fait qu'on retrouve des poissons dans la rivière Rouge.

1110 Au niveau du milieu humain, qualité de vie. Les habitations les plus proches le long de la route 117 sont à environ 600 mètres de l'agrandissement proposé. Le volume d'enfouissement est similaire à l'actuel site. Recouvrement des déchets à tous les jours.

1115 Sécurité publique. Augmentation non significative de circulation sur la route 117. Je rappelle que la route 117, c'est une route provinciale, qui est fortement utilisée par les camions. Et l'augmentation du tonnage fait en sorte d'augmenter de .36 %. Donc, à toutes fins pratiques, c'est non significatif.

1120 Donc, on reste avec un impact résiduel faible, notamment à cause de l'éloignement avec les habitations les plus proches et le volume d'activités qui est similaire avec le site existant.

1125 Au niveau visuel, paysages et éléments d'intérêt visuel. Comme je vous dis, le seul secteur actuellement où on peut voir le site, c'est à partir de la route 117, dans l'axe de la petite vallée qui est, en fin de compte, dans l'axe sud-ouest. Donc, ici, ce qu'on a fait, c'est qu'on a relevé la topographie des lieux à partir de la route 117 jusqu'au site existant.

1130 Ici, il faut comprendre que l'échelle est déformée par rapport à la hauteur et la distance. Donc, ici, on retrouve l'augmentation de la hauteur de 25 mètres au-dessus du niveau du sol.

1135 Ici, on retrouve la zone tampon, la zone tampon où on va boiser, on va venir mettre des arbres. La même chose, il y a une autre zone tampon qui se retrouve juste du côté nord-ouest du site. Et ici, on retrouve le chemin qui existe pour se diriger vers le site d'enfouissement, vers les bâtiments administratifs.

Donc, avec l'écran, ce qu'on voit, c'est que quand même vous avez ici en projection, tout le secteur en bas de cet angle-là fait en sorte de ne pas être accessible visuellement par les gens qui circulent sur la route 117.

1140 Bon, les mesures d'atténuation, je vais aller vite là-dessus parce que j'en ai déjà parlé. C'est les zones tampons autour du site; recouvrement journalier, donc on ne verra pas les déchets s'ils sont enterrés à chaque jour; zone tampon entre la route 117 et le site; recouvrement final, une fois que c'est complété; et reverdissement, une fois que tout ça est complet. On arrive avec un impact résiduel faible au niveau visuel.

1145 Ça, c'est une photo prise à partir de la route 117, ici. Il y a une écurie qui est juste sur le côté de la route, du côté ouest. Je ne me rappelle qui est le propriétaire. Et ici, on voit les bâtiments administratifs. Donc, il y a encore, ici, une zone boisée. Le site serait à l'arrière de ce boisé-là. Donc, ça, c'est tel quel. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a planté des arbres.

1150 Et on nous a demandé de montrer le secteur une fois que les mesures d'atténuation seraient faites et qu'on serait rendu à la période du 25 ans, c'est-à-dire une fois que l'enfouissement serait terminé. Donc, vous allez voir qu'on ne voit pas grand-chose. C'est normal, il y a la plantation d'arbres qui est juste ici, qui vient camoufler l'ensemble. Je veux dire, 1155 ça ne peut pas faire autrement. On plante des arbres; 25 ans après, ces arbres-là ont, on a considéré, une quinzaine de mètres.

Donc, c'est ce qu'on va voir du secteur. Donc, une zone boisée, plantation ici en quinconce, à tous les six pieds, de conifères. Il y en a une partie de faite, mais il faut que ce 1160 soit fait tout le long de la route 117 et à proximité du site existant.

Sommaire des impacts. On pense à la poursuite des activités d'élimination, même secteur, même volume annuel, mais avec des technologies à la fine pointe et hautement 1165 sécuritaires. Le secteur est déjà perturbé en partie, d'où des impacts faibles à négligeables sur la végétation et la faune. Des impacts résiduels négligeables pour le transport des déchets, les odeurs et le bruit. On rencontre les normes. Il n'y a pas d'augmentation significative du nombre de camions qui vont circuler sur les routes.

1170 Impacts résiduels faibles aussi sur la rivière Rouge suite à la mise en place d'un système de traitement efficace qui rencontre les objectifs environnementaux de rejet, et la mise en place de mesures de dissimulation pour limiter l'impact visuel d'agrandissement pour les observateurs mobiles et les résidants le long de la route 117.

1175 La Régie est à l'avant-garde en ce qui concerne la gestion durable et responsable des matières résiduelles. C'est-à-dire qu'au niveau de la Régie, elle a toujours fonctionné de façon à gérer les déchets sur le territoire environnant. Donc, on parle d'exportation de déchets ou d'importation de déchets. Pour ce qui est de la Régie, le territoire qu'elle dessert s'en va là, donc une gestion responsable. Il y a le centre de tri aussi qui est en régie, qui se veut aussi avec

1180 une vocation régionale. Collecte sélective, tri des matériaux secs et le contrôle des résidus qu'elle génère.

Ça complète mon exposé.

LA PRÉSIDENTE :

1185 Merci beaucoup, monsieur Demers. Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes.

1190 J'aimerais vous rappeler que ceux qui souhaitent participer à la visite de demain doivent s'inscrire auprès de madame Dallaire. Et au moment où la pause va débuter, madame Chamberland va accepter l'inscription au registre. Alors, dans dix minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1195 REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1200 Avant d'appeler la première personne, j'aimerais vous rappeler que le point de rencontre pour la visite de demain matin, ce sera à la clôture d'entrée pour le site d'enfouissement. Au poste de balance? D'accord, alors au poste où est la balance. Ça va?

Alors, j'invite monsieur Réal Franc.

1205 **M. RÉAL FRANC :**

Bonjour, madame. Bonjour, monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

1210 Bonsoir, monsieur.

M. RÉAL FRANC :

1215 Bonjour, messieurs, dames. J'ai plusieurs questions, mais il ne faut en poser que deux.

LA PRÉSIDENTE :

1220 Vous vous réinscrivez.

M. RÉAL FRANC :

Quels sont les inconvénients d'avoir un site d'enfouissement à proximité de chez soi?

1225

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bock.

1230

Mme JOHANNE BOCK :

Monsieur Demers de la firme SNC-Lavalin va répondre à cette question.

1235

M. ROBERT DEMERS :

Donc, disons, premier élément, je pense, c'est qu'est-ce qu'on entend par *à côté de chez soi+. Mais dans le sens que nous, la présentation a été orientée dans ce sens-là. Je pense que le bilan qui ressort de la présentation représente le bilan de ce que les gens à proximité peuvent ressentir éventuellement.

1240

M. RÉAL FRANC :

Qu'est-ce que ça veut dire *à proximité+?

1245

M. ROBERT DEMERS :

Bien, c'est comme je vous ai dit, moi, ça dépend qu'est-ce que vous entendez par proximité. Proximité, nous, on a eu une zone d'étude qui s'étendait jusque dans un secteur de 2 kilomètres pour les activités plus ponctuelles. Exemple, au niveau de l'approvisionnement en eau, on a considéré le 1 kilomètre. Au niveau des directives, c'est ce qui nous est édicté.

1250

Pour le reste, pour ce qui est des autres composantes, on s'est étendu jusqu'à 2 kilomètres. Et dans certains cas, on a débordé. Entre autres, au niveau des usages de la rivière Rouge, lorsqu'on a parlé de pêche, lorsqu'on a parlé de baignade, lorsqu'on a parlé de rafting ou de canot, bien, là, c'est sûr que ça déborde le 2 kilomètres. Donc, c'est en fonction des éléments du milieu comme tel.

1255

M. RÉAL FRANC :

Madame la présidente, on ne répond pas à ma question. J'ai demandé quels sont les inconvénients d'avoir un site d'enfouissement à proximité de chez soi.

1260

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Demers.

1265

M. ROBERT DEMERS :

Est-ce que je reprends la présentation? Parce qu'ils sont tous listés là.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous pouvez quand même en énumérer quelques-uns.

1275

M. ROBERT DEMERS :

Bon, bien, est-ce qu'on prend un site théorique ou si on prend le site de Marchand? Moi, je pense qu'on devrait prendre le site de Marchand.

1280

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. ROBERT DEMERS :

1285

Le site de Marchand, c'est qu'au niveau de circulation sur les routes, ce qu'on a parlé tantôt, c'est que c'est une route provinciale, une route qui est utilisée par une grosse densité de camions et d'autos là-dessus. Donc, l'augmentation ou le niveau de circulation, c'est qu'on parle de 15 camions par jour qui vont aller au site avec 30 000 tonnes, donc 15 camions par rapport au débit journalier qui est dans l'ordre - il faudrait que je relève les chiffres ici - mais dans l'ordre de plusieurs milliers de véhicules par jour. Donc, c'est dans ce sens-là que, pour nous, ça représentait un impact négligeable les nuisances dues à la circulation.

1290

Autre point. Il y a la question de la qualité des eaux souterraines. La qualité des eaux souterraines, ça dépend de plusieurs facteurs, dont entre autres la localisation par rapport au site. Si vous vous retrouvez du côté de la route 117, le sens d'écoulement de la nappe d'eau va vers ce secteur-là, donc ce serait le secteur qui éventuellement pourrait devenir problématique.

1295

Mais comme on l'a dit, c'est que le site, après environ 20 ans d'existence ou d'exploitation, le secteur où on retrouve des indicateurs, donc on retrouve une augmentation de quelques paramètres, et les quelques paramètres qu'on retrouve comme indication, c'est des paramètres qui sont beaucoup plus esthétiques au niveau de la qualité de l'eau que des paramètres qui sont au niveau qualité santé. Donc, à ce niveau-là, même après 20 ans, on retrouve un compte de dispersion qui se limite aux environs de 20 à 30 mètres du site actuel.

1300

1305

Au niveau des odeurs, au biogaz, les études de simulation qui ont été faites, en combinant le site actuel avec le futur site, on respecte à la limite de propriété de la Régie, donc à la limite du secteur utilisé pour l'enfouissement, on est conforme aux normes environnementales là-dessus.

1310

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Quand, au niveau des odeurs, vous dites que vous êtes conformes aux normes environnementales en fonction des gaz, est-ce que ça signifie qu'il n'y aura pas d'odeur?

1315 **M. ROBERT DEMERS :**

1320 C'est que parmi les gaz, il y a la question des produits sulfureux qui vont générer des problèmes d'odeur. Donc, aussi, il faut nuancer les odeurs qui sont générées par les déchets d'éventuellement les odeurs qui peuvent être générées par les boues qu'on peut se servir ou qu'on se sert à l'occasion pour faire du recouvrement. C'est deux problématiques différentes. Mais au niveau des produits sulfureux, on est, même à la limite de propriété, monsieur Grégoire pourra me corriger, mais on est dans l'ordre de 30 fois inférieur à la norme.

1325 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Je reprends ma question. Je ne vous ai pas demandé si c'était inférieur à la norme. Je vous ai demandé s'il y aurait quand même des problèmes d'odeur. Parce que de ma connaissance à moi, la norme, ce n'est pas la limite de problème d'odeur, c'est plus une limite associée à la santé.

1330

M. ROBERT DEMERS :

1335 Donc, pour être plus précis, à ce moment-là, c'est qu'est-ce qu'on sent, donc le désagrément de l'odeur. Ce que je peux vous dire là-dessus, c'est qu'au niveau du vécu, il n'y a aucune plainte qui a été relevée quant à des problématiques d'odeur de gens qui se retrouvent aux environs. Il n'y a aucune plainte qui a été déposée au niveau du ministère de l'Environnement en ce qui a trait aux odeurs.

1340 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Mais actuellement, il n'y a pas de système de captage sur le site actuel. Il n'y a pas des risques, avec un système de captage qui concentre quand même les odeurs sur des puits, que le problème augmente?

1345 **M. ROBERT DEMERS :**

1350 Disons qu'une fois que les puits sont mis en place, il y a une concentration au niveau du puits. Mais au niveau de l'ensemble de l'air, on retrouve la même quantité. Qu'elle soit diffuse à travers une surface de 8.3 hectares ou qu'elle soit concentrée, exemple, dans 15 puits ou 20 puits, c'est la même quantité de gaz qui sort. Il n'en sort pas plus. Sauf qu'ils sont concentrés plutôt que d'être diffus. Mais rendu à la limite de propriété ou à côté, à ce moment-là on ne fait plus de différence.

LA PRÉSIDENTE :

1355

Juste avant de vous revenir, monsieur Franc, peut-être monsieur Juneau au ministère de l'Environnement, j'aimerais vous entendre sur la question que mon collègue vient de poser.

M. NICOLAS JUNEAU :

1360

Oui, madame la présidente. Donc, ce que je pourrais rajouter, c'est que, d'une part, il y a des normes et il y a des critères qui doivent être respectés. Le promoteur, on lui a demandé de faire des modélisations, c'est des calculs qui intègrent un paquet de choses.

1365

Mais grosso modo, ce qu'on veut savoir, c'est la quantité de biogaz qui va sortir du LES actuel, du projet d'agrandissement, s'il avait lieu, et de la façon qu'il se disperse. Puis nous, ce qu'on veut, c'est que les critères qui visent à s'assurer qu'il n'y aura pas d'odeur et qui visent des éléments de santé, qu'à la limite de propriété, ces éléments-là soient respectés. C'est ce que le promoteur a fait. Les valeurs auxquelles on arrive, on arrive effectivement bien en

1370

dessous des critères. Donc, il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce niveau-là.

Par contre, la question était: est-ce que ça assure qu'il n'y aura pas d'odeur? Ce qu'on peut dire, c'est que les éléments qu'on regarde, c'est le H₂S, qui est un élément qui est très odorant, qui est le sulfure d'hydrogène. Puis on a un autre critère, qui est le SRT, qui inclut quatre éléments chimiques, et puis eux aussi, c'est des éléments odorants. Donc, on a ciblé ce qu'on pense est le plus odorant. D'ailleurs, on a un projet de recherche actuellement avec une firme qui travaille avec nous pour valider ces indicateurs-là. Donc, ce sont des indicateurs, on pense que c'est les meilleurs, puis on va voir avec le temps.

1375

1380

Puis si jamais, au cours de l'exploitation, il y avait des problèmes d'odeur, bien, là, il faut vérifier s'il y a des problèmes peut-être de recouvrement journalier. Donc, des matières résiduelles exposées dégagent des odeurs; ça, ce n'est pas calculé dans la modélisation. Et si jamais, bien, ce n'était pas le recouvrement journalier, bien, là, on pourrait aller demander au promoteur de faire des échantillonnages et on pourra pousser plus loin. Mais là, pour l'instant, c'est là qu'on en est rendu.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la modélisation qui a été utilisée tient compte de la direction des vents?

1390

M. NICOLAS JUNEAU :

Oui, la modélisation, on a vu tantôt, il y a deux roses des vents qui ont été utilisées, celle de Maniwaki et Sainte-Agathe-des-Monts.

1395

Ce qu'on fait, c'est qu'on utilise... le modèle exige qu'on utilise une station qui est située en altitude. C'est pour ça que Maniwaki est utilisée. C'est celle qui est en altitude. Dans le sud du Québec, c'est la plus en altitude. Donc, elle est habituellement utilisée, peu importe où on

1400 serait. On serait à Sherbrooke, par exemple, on utiliserait Maniwaki. Ça, c'est pour les données en altitude. Et puis on prend la station la plus proche de la région. Donc, on prend ces deux éléments-là et puis ce qu'on utilise... ces valeurs-là permettent de savoir si on respecte à la limite de propriété. On ne tient peut-être pas compte nécessairement de la topographie locale ou tout ça.

1405 Quand les gens disent que l'axe des vents est peut-être différent de la rose des vents, c'est effectivement vrai. Mais si on respecte les critères à la limite de propriété, qu'on soit au nord ou au sud, si on respecte tout le tour, on n'a pas vraiment besoin d'intégrer La Conception, autrement dit la topographie locale. On pourrait aller plus loin s'il y avait un problème mais, là, on respecte tout le tour, donc on n'exige pas d'aller plus loin.

1410 Je ne sais pas si ça répond à la question?

LA PRÉSIDENTE :

1415 Monsieur Franc, oui.

M. RÉAL FRANC :

1420 Est-ce que je peux apporter un commentaire à ça?

LA PRÉSIDENTE :

Pas de commentaire, mais une autre question.

1425 **M. RÉAL FRANC :**

J'ai travaillé 33 ans en météo. Je peux vous dire que la rose des vents de Sainte-Agathe et de Maniwaki ne s'applique pas du tout à la topographie de la vallée qu'il y a là.

1430 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends ce que vous dites, mais vous nous le préciserez dans votre mémoire, si vous en faites un. D'accord?

1435 **M. RÉAL FRANC :**

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1440 Est-ce que vous avez une autre question ou si vous voulez...

M. RÉAL FRANC :

1445 Est-ce qu'on a complètement répondu à ma question?

LA PRÉSIDENTE :

1450 Bien, là, on s'était arrêté sur les odeurs. Peut-être que vous aviez d'autre chose à rajouter, monsieur Demers?

M. ROBERT DEMERS :

1455 Bien, parmi les principaux éléments, on parle de circulation, on parle d'eau souterraine, on parle d'odeurs. En ce qui concerne la population, on a parlé du milieu récepteur.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1460 Juste pour revenir au niveau de l'eau souterraine. Vous avez dit que, actuellement, la contamination n'était pas rendue loin. Mais si on parle au niveau inconvenients, est-ce qu'il y a un risque? Est-ce que vous avez fait des mesures au niveau des puits des individus? Si oui, est-ce que vous avez des indices de contamination? Si non, est-ce qu'il y a un risque potentiel que durant une certaine période, après une certaine période, il y ait une contamination qui serait un inconvenient?

1465

Mme JOHANNE BOCK :

Je vais céder la parole à monsieur Michael Verreault de la firme Cogemat.

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Verreault.

M. MICHAEL VERREAULT :

1475

Au niveau des analyses chimiques, il y a une batterie de piézomètres qui est située en amont et en aval du site d'enfouissement. On a fait aussi des analyses dans les puits privés qui sont situés en aval du site et il n'y a aucun indice de contamination présent dans ces puits-là. Donc, l'eau est de bonne qualité.

1480

1485 Dans la grande majorité des piézomètres, donc des puits d'observation qu'on a sur le site, il n'y a aucune contamination; sauf localement, en aval du site actuel, sur une distance approximative de 30 mètres ou de 20 mètres. Donc, au niveau de la contamination, en fait, qu'est-ce qu'on a détecté, c'est du fer, du manganèse, des chlorures, qui sont des paramètres qui sont normés pour des choses esthétiques. Donc, le fer, qu'est-ce qui arrive, c'est que quand on a ça dans notre tuyau, bien, ça précipite, puis ça fait rouiller les tuyaux. Puis le

chlorure, bien, c'est une question de goût. C'est tannant pour le goût quand il y a trop de chlore dans l'eau.

1490 Ça fait qu'au niveau des éléments qui sont vraiment dangereux pour la santé, il n'y en a pas. Donc, essentiellement, c'est ce qu'on a de ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Je ne sais pas, juste une précision, monsieur Verreault. On a les informations, en fait, les résultats des analyses de 2002. Je crois qu'il y a des analyses qui ont été faites en 2003. Est-ce que les résultats vont nous être déposés?

M. MICHAEL VERREULT :

1500 Oui. Ce n'est pas déposé?

LA PRÉSIDENTE :

1505 Pas à ma connaissance. Moi, je ne les ai pas eus. Mais écoutez, peut-être vérifier, vous assurer avec madame Dallaire si ça a été déposé ou pas, mais j'apprécierais que ça le soit.

Mme JOHANNE BOCK :

1510 Si vous parlez des dernières analyses qui ont eu lieu au printemps par la firme, ça a déjà été déposé en 2003.

LA PRÉSIDENTE :

1515 D'accord.

M. MICHAEL VERREULT :

1520 Et c'est d'ailleurs de ces résultats-là que je parlais. C'est des récents résultats, exact.

LA PRÉSIDENTE :

1525 D'accord, c'est beau. Vous avez laissé la parole à monsieur Verreault. Monsieur Demers, est-ce que vous aviez quelque chose à ajouter? Parce qu'on parlait de contamination de l'eau souterraine. Est-ce que vous aviez autre chose à ajouter comme inconvénients?

1530 **M. ROBERT DEMERS :**

1535 Comme inconvénients significatifs au niveau humain, comme je vous dis, il y a la rivière Rouge qu'on peut considérer aussi comme étant le milieu récepteur du lixiviat traité. Mais ça, je reporte au fait que le ministère a tenu compte des objectifs et de la pire des situations au point de vue débit, donc dilution, et puis que ça rencontre aisément avec ces objectifs-là. Il n'y a aucun problème à relever sur la faune aquatique et sur les utilisateurs des sports de contact, donc qui exercent des activités où on est susceptible de tomber à l'eau ou de toucher à l'eau.

1540 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Quand vous dites qu'il n'y a aucun impact, est-ce que ça signifie qu'on peut se baigner exactement où est le point de rejet? Est-ce qu'il y a une distance à respecter? Est-ce que vous avez fait des études de diffusion à ce niveau-là pour vérifier le temps de dilution, le temps que...

1545 Quand même, vous parliez d'une relation de 1/8 000 à peu près, mais probablement que ça prend un bout de temps avant qu'il y ait une dilution à ce niveau-là. Pour celui qui est très près, est-ce qu'il peut y avoir un impact à ce niveau-là?

1550 **M. ROBERT DEMERS :**

Ce que je peux vous répondre là-dessus, c'est que le ministère de l'Environnement tient compte de ces éléments-là, la question de dilution et de dispersion comme telle, lorsqu'il émet ses objectifs environnementaux de rejet.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Juneau.

1560 **M. NICOLAS JUNEAU :**

1565 Oui, effectivement, le ministère exige que ce qui sera rejeté à la rivière respecte un... il y a deux niveaux, en fait. Il y a des normes qui sont au tuyau, qui sont normées, qui sont réglementées et qui doivent être respectées, et les autres qui sont calculées en fonction du milieu récepteur, on appelle ça les objectifs environnementaux de rejet. Et puis eux, on doit tenir compte d'une zone restreinte de mélange. C'est le terme qui est utilisé. Donc, après une zone restreinte de mélange, l'objectif doit être respecté.

1570 Là, si vous me demandez exactement la zone - je sens la question venir - cette donnée-là, je ne l'ai pas, ça peut être calculé, mais c'est quelque chose qui part avec des données de débit en cas d'étiage justement, puis ça reste une modélisation. C'est des choses qui se font. Ça a déjà été fait. Si jamais il y avait une activité très, très, très proche du tuyau, ça pourrait être envisagé.

LA PRÉSIDENTE :

1575

Ce qui serait intéressant, c'est d'avoir un périmètre où le mélange se fait et qui serait une zone moins *sécuritaire+. Je pense que la commission apprécierait et les citoyens apprécieraient connaître, je dirais, l'importance du panache.

1580

M. NICOLAS JUNEAU :

Je vais vérifier avec les gens qui calculent ces choses-là, puis je vous reviendrai avec ça.

1585

LA PRÉSIDENTE :

Oui. On comprend que c'est toujours une modélisation.

1590

M. NICOLAS JUNEAU :

Oui, absolument.

1595

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Franc.

1600

M. RÉAL FRANC :

On n'a pas parlé encore de ce qui arrive avec la faune ailée qui apporte ses déjections dans nos lacs. On a seulement trois items: circulation routière, eau et odeur. Qu'est-ce qui est de cette partie-là? Est-ce qu'elle circule seulement que dans 1 ou 2 kilomètres de la zone du dépotoir?

1605

LA PRÉSIDENTE :

Madame.

1610

Mme JOHANNE BOCK :

Monsieur Demers va répondre.

1615

M. ROBERT DEMERS :

Donc, voici. La problématique du goéland, c'est quand même assez élaboré. Le goéland, c'est plus à une échelle régionale. Il ne faut pas considérer qu'il va exercer l'ensemble de ses activités dans un rayon de 1 ou 2 kilomètres. Première des choses, c'est que les goélands, la population de goélands actuellement au Québec est en augmentation. Elle est en augmentation partout au Québec.

1620 Ce que j'ai dit tantôt au niveau de la présentation, c'est qu'on reconnaît et il est évident
qu'il y a des goélands qui se retrouvent au niveau du site actuel. Ce qu'on a dit, c'est qu'avec les
opérations du futur site avec un recouvrement journalier adéquat, cette population de goélands
qui se retrouve sur le site ne sera pas plus importante. Donc, il n'y aura pas de modification au
niveau de la problématique des goélands future par rapport à ce qu'elle existe actuellement. Les
1625 goélands ont besoin d'un secteur pour aller s'alimenter et lorsque les déchets sont apparents,
pour eux autres, ça représente une source d'alimentation. Donc, il s'agit le plus rapidement de
la camoufler par un recouvrement adéquat.

Et l'autre activité du goéland, c'est qu'il va circuler, aller se placer à un secteur où il
1630 pourra nidifier. Il ne nidifie pas dans le secteur du site, c'est bien sûr. Il va aller nidifier dans les
secteurs environnants qui, dans certains cas, peuvent être de plusieurs et de plusieurs
kilomètres, des dizaines de kilomètres, comme ça peut être aussi plus à proximité.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1635 Vous dites que la population de goélands ne sera pas appelée à augmenter. Si le site
actuel était fermé et s'il n'y avait pas d'autres sites, est-ce que vous pensez que la population de
goélands serait maintenue?

M. ROBERT DEMERS :

Moi, je pense que oui et je pense que oui, dans le sens qu'au niveau... il faut nuancer
quand même les activités du goéland. Au niveau de la nidification, ça ne changera rien. Les
aires de repos, ils vont aller là où l'habitat est propice pour ça. Au niveau des aires
1645 d'alimentation, c'est sûr qu'il pourra y avoir déplacement à ce moment-là de la population. S'ils
n'ont plus de nourriture au niveau du site, ils vont aller s'alimenter ailleurs.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1650 Est-ce que vous avez envisagé des mesures de mitigation à ce niveau-là?

M. ROBERT DEMERS :

On a regardé au niveau des mesures de mitigation ce qui pouvait être appliqué, mais il
1655 n'y a rien d'efficace de façon notable. Il y a plein d'engins qui existent pour leur faire peur, des
effaroucheurs, tout ça. Mais souvent le goéland, il s'y habitue très rapidement et c'est plus ou
moins efficace sur du moyen et long termes.

1660 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1665 Est-ce que vous avez envisagé des mesures comme les mesures qui sont utilisées pour certains bâtiments ou comme des mesures qui ont été utilisées, entre autres sur l'île de Montréal, des sortes de filets, ou à des aéroports où est-ce qu'ils ont quand même des mesures qui réussissent à... est-ce que vous avez envisagé des mesures de ce type-là?

M. ROBERT DEMERS :

1670 Bien, des mesures comme recouvrir le site, recouvrir une dizaine d'hectares par des structures comme des filets ou autres, je pense que ce serait difficilement possible de mettre ça en place. Dans les aéroports, ce qui est souvent utilisé pour les oiseaux, exemple, de plus en plus ce qu'on voit, c'est des faucons. Mais c'est sûr que ça représente un coût qui peut être relativement important. Mais vous allez déplacer le goéland.

1675 Toutes ces méthodes-là font en sorte de faire peur au goéland et de le forcer à aller ailleurs. Mais au niveau des aires de nidification, ainsi de suite, ils font demeurer les mêmes.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1680 Donc, vous considérez que même si on enlève la nourriture au goéland, parce qu'il va là pour se nourrir, on ne lui causera pas de problème. Il va rester nicher quand même là.

M. ROBERT DEMERS :

1685 Au niveau de la population, à mon avis, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1690 J'aimerais savoir, monsieur Juneau, au ministère de l'Environnement, je ne sais pas si vous avez de l'information concernant le comportement justement des goélands dans d'autres sites d'enfouissement sanitaire, peut-être dans la région ici ou dans d'autres régions. Je ne sais pas si vous êtes en mesure de me répondre immédiatement ou si...

1695 **M. NICOLAS JUNEAU :**

1700 Effectivement, la problématique des goélands revient dans tous les dossiers de LES. Les matières résiduelles à l'air, ça attire les goélands. Le problème qu'on a d'une certaine façon, c'est que c'est un oiseau protégé par une convention sur les oiseaux migrateurs. Donc, déjà là, c'est difficile de le contrôler et c'est une réglementation qui est du fédéral.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Oui.

M. NICOLAS JUNEAU :

1710 Donc, pour nous, de la façon qu'on approche le problème, si on veut, c'est qu'on exige du promoteur qu'il effectue un excellent recouvrement journalier et puis ça fait partie des choses qui sont vérifiées quand on fait des inspections de terrain.

1715 Parce que c'est sur l'élément qu'on peut jouer le plus, c'est la quantité de matières résiduelles à l'air libre. Si c'est bien recouvert, autrement dit, après chaque journée, à la fin de la journée au moins il n'y a plus rien d'attirant pour les oiseaux. Le lendemain, on recommence, mais à la fin de la journée, on fait un bon recouvrement. Si d'une journée à l'autre, on fait un moins bon recouvrement, bien, ça donne des occasions plus intéressantes pour les goélands. Donc, nous, c'est un peu sur cet élément-là qu'on joue.

1720 Et aussi, dans le projet de règlement sur les lieux d'élimination des matières résiduelles, le promoteur est tenu aussi de, c'est de sa responsabilité, de contrôler les présences d'animaux nuisibles. Puis le goéland, ça en fait partie. Donc, il peut faire des effarouchements, il y a toutes sortes de choses qui sont faites. Ça a des efficacités souvent limitées parce que bon, effectivement, il se déplace, le goéland, il revient. S'il y a des effaroucheurs, ils peuvent s'en aller deux heures, ils reviennent. Ça déplace le problème.

1725 Des fois, il y a des LES, que j'ai déjà entendu dire que les goélands des LES bien isolés, les goélands étaient sur le site, ils les ont chassés, puis les gens se sont plaints parce qu'ils étaient rendus plus loin. Donc, c'est une problématique assez complexe. À chaque LES, ça revient, puis une approche différente est peut-être prise mais, nous, on travaille vraiment sur le recouvrement.

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

1735 Est-ce que, d'après le vécu que vous avez avec les sites d'enfouissement sanitaire, il y a des sites où effectivement le recouvrement journalier est fait de façon à limiter la présence ou l'augmentation des goélands? Est-ce que vous avez noté ça dans des sites qui existent actuellement?

1740 **M. NICOLAS JUNEAU :**

1745 Bien, de ce que j'en sais, de ce que mes collègues aussi m'ont dit, effectivement, quand les recouvrements sont mal faits, c'est évident qu'il y a un problème de goélands plus important. Quand il est bien fait, c'est sûr qu'il reste des goélands, ça, on ne se le cachera pas, puis on en est conscient.

1750 De là à vous faire un rapport exhaustif, je peux tenter, mais je peux vous apporter quelque chose qui est très variable d'un LES à l'autre.

1750 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais je voulais juste avoir peut-être un exemple ou deux. Je ne sais pas si vous en avez en mémoire.

M. NICOLAS JUNEAU :

1755

Je ne sais pas si mon collègue, monsieur Picard, a quelque chose peut-être qu'il pourrait vous rapporter.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1760

Si vous aviez un peu comme des statistiques, qui diraient que certains LES réussissent mieux que d'autres, ça permettrait peut-être de voir un peu qu'est-ce qu'ils font ces LES-là.

M. MICHEL PICARD :

1765

Pour restreindre vraiment le nombre de goélands, la seule façon pratique vraiment efficace, ce sont des qualités optimales d'opération et d'exploitation. Qu'est-ce qu'on entend par ça? C'est que l'enfouissement sanitaire, c'est une méthode d'élimination quand même assez élémentaire, c'est-à-dire qu'on reçoit des déchets, on les étend, on les compacte et on les recouvre. Qu'est-ce qu'on entend par une qualité optimale d'opération? C'est qu'on doit restreindre le front des déchets au minimum, c'est-à-dire que le front d'opération journalier doit être réduit à son minimum. À ce moment-là, on restreint de beaucoup le nombre de goélands. Évidemment, il faut recouvrir avec suffisamment de matériel complètement les déchets.

1770

1775

Je peux aussi vous répondre par une anecdote là-dessus, c'est qu'au milieu des années 80, on faisait un suivi d'un site d'enfouissement au niveau de la qualité des eaux. On est allé faire quatre, cinq visites. À l'époque où le ministère avait de l'équipement et faisait des forages, etc. Il y avait un site localisé à Salaberry-de-Valleyfield, près du canal de Beauharnois, à 200 mètres du bord du fleuve, un endroit de prédilection pour les canards et les goélands. Savez-vous combien de goélands j'ai vu, au maximum? Je m'en souviendrai toujours, cinq. Mais je peux vous jurer d'une chose, par exemple, c'est que les vidanges étaient recouvertes. Vous pouvez tirer vos conclusions.

1780

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1785

Donc, je reviendrais peut-être au promoteur. Est-ce que vous avez envisagé des mesures vraiment optimales ou particulières à ce niveau-là, qui pourraient être incluses dans une sorte de vie d'exploitation pour permettre de réduire cette problématique-là?

Mme JOHANNE BOCK :

1790

Comme on le disait tout à l'heure, c'est par le recouvrement des déchets.

1795 On avait déjà appelé aussi Environnement Canada pour leur demander des mesures. Et
à ce moment-là, on nous avait répondu que ce n'était pas vraiment du ressort de la Régie à ce
moment-là, que ça ne nous concernait pas, qu'il y avait des goélands. Et puis que c'est sûr que
si on faisait le recouvrement, qu'il y en aurait moins, mais que ça ne diminuerait pas, ça ne
ferait pas que ces goélands-là n'existeraient plus. Ils nous ont parlé des canons. Ils nous ont
1800 parlé des... c'est quoi l'oiseau, déjà? Le faucon. Sauf qu'ils disaient que c'était de leur ressort à
eux, étant donné, comme l'a mentionné tantôt monsieur Juneau, que c'est au niveau fédéral.
Donc, c'est, moi, la réponse que j'ai eu par Environnement Canada.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1805 D'accord. Moi, la question, c'est: est-ce que vous, en tant que responsable d'un site
d'enfouissement sanitaire, envisagez de prendre un peu comme la responsabilité d'essayer de
réduire ça et, si oui, comment?

Mme JOHANNE BOCK :

1810 Absolument. Je veux dire, bon, le fait qu'on ait appelé Environnement Canada et leur
demander qu'est-ce qu'on peut faire pour diminuer ça, c'est sûr qu'on veut faire les actions qui
s'imposent.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1815 La réponse, c'est un peu que vous voudriez faire quelque chose, mais vous ne savez
pas quoi faire. Est-ce que je comprends?

Mme JOHANNE BOCK :

1820 Bien, on ne sait pas quoi faire, c'est parce qu'ils nous disent: *Vous pouvez toujours
essayer le canon, mais ça ne fonctionnera pas longtemps. Vous allez employer le canon une
fois, deux fois et puis, après ça, le goéland va demeurer là.+
1825

Ils nous avaient même expliqué que les goélands étaient arrivés dans les terres après la
guerre, quand la guerre s'est terminée, que c'est là qu'il a commencé à avoir plus un
envahissement. Parce qu'avant ça, ils se tenaient plutôt sur l'eau. Les navires, quand la guerre
a été terminée, sont arrivés dans les territoires, les goélands les ont suivis.

1830 Et puis aussi, étant donné que c'est un animal, c'est un oiseau qui est protégé.
Pourquoi c'est un oiseau qui est protégé? Parce que tout le monde se plaint de cet animal-là, ça
fait que là il faudrait peut-être voir peut-être avec le gouvernement fédéral qu'est-ce qu'on peut
faire aussi.

1835

LA PRÉSIDENTE :

1840 Juste peut-être un complément d'information. Tout à l'heure, monsieur Juneau et monsieur Picard disaient, bon: *Si le front de déchets est restreint+ vous avez parlé de recouvrement. Mais dans le cas du site de Marchand, est-ce qu'on peut... le front de déchets, ça va être de quoi l'ordre de grandeur? Est-ce qu'on considère que c'est un front de déchets restreint ou c'est un front de déchets qui est important?

1845 **Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur Michel Grégoire va répondre à cette question.

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Grégoire.

1855 **M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Oui, pour le LES Marchand, le volume de déchets à enfouir quotidiennement est quand même assez faible. C'est un petit site. Il y a moyen de limiter le front de déchets en faisant des mises en place le plus verticalement possible, en recouvrant le plus rapidement possible les déchets. Et d'ailleurs, ça fait partie du règlement sur les déchets solides de recouvrir, à la fin de chaque journée, les déchets avec un matériau pour recouvrir l'ensemble.

1860

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Est-ce que ce serait possible à ce moment-là, de la part du promoteur, de nous fournir une description optimale de comment le site devrait être géré pour permettre de réduire au minimum cet aspect-là?

1865

Mme JOHANNE BOCK :

Oui, absolument.

1870

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Merci. Pour finir de couvrir le sujet du goéland, parce qu'on est là-dessus, est-ce que - on est toujours sur la question de monsieur au niveau des inconvénients - est-ce que vous avez aussi évalué à ce niveau-là l'impact que le goéland peut avoir aussi relativement à la présence d'autres oiseaux? Est-ce qu'il peut risquer de les éloigner ou est-ce que vous avez fait une évaluation quelconque à ce niveau-là?

1875

1880

M. ROBERT DEMERS :

Bien, je serais tenté de vous répondre là-dessus non, parce que le goéland se mêle quand même assez bien aux autres.

1885

Il faut penser que, un, si vous permettez que je déborde un petit peu, le contrôle des populations de goélands, exemple dans la région de Québec, le moyen qu'ils ont jugé propice pour le faire, c'est en détruisant les aires de nidification. C'est comme ça qu'on l'a contrôlé parce que c'est le seul moyen où on peut agir sur le goéland de façon légale. Et en agissant sur les oeufs, sur la nidification, bien, on vient à bout de contrôler un peu plus la population de goélands.

1890

M. RÉAL FRANC :

Ce n'est pas des moyens sous-audibles d'éloigner des goélands d'un site, des émetteurs qui ne seront pas entendus par les humains, mais qui éloignent les goélands en émettant des sons, des ultrasons.

1895

M. ROBERT DEMERS :

De façon efficace, moi personnellement, je n'en connais pas.

1900

M. RÉAL FRANC :

Donc, je vais en proposer un à la commission.

1905

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Est-ce que vous aviez une deuxième question? Parce que là, on était toujours au niveau des inconvénients. Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît.

1910

M. RÉAL FRANC :

J'aimerais avoir des détails sur l'analyse de population qu'on a faite. On a dit qu'il y avait 40 000 résidents permanents et 75 000 en saison estivale. J'aimerais avoir plus de détails sur cette étude-là. Qu'est-ce qu'on appelle estivale? Quelle période est considérée par le 75 000? Et est-ce qu'à ce moment-là, toute la population de Tremblant qui est là, estivale et hiver, est considérée?

1915

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous pouvez y aller, madame Bock.

1920

Mme JOHANNE BOCK :

1925

Ça, on a ça par le rôle dévaluation foncière de la MRC. Là, on a la population, le nombre de logements. Et la population estivale a été faite en téléphonant à chaque municipalité qui nous ont répondu, qui nous ont donné leurs chiffres en tant que population estivale.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Et ça comprend quoi la population estivale? Si je comprends bien, c'est des gens qui ont une résidence fixe. Est-ce que ça comprend les gens qui font du camping? Est-ce que ça comprend les gens qui résident en hôtel? Ça comprend quoi?

1935

Mme JOHANNE BOCK :

Bien, ça comprend tout, finalement. Sur le rôle d'évaluation des MRC pour chaque municipalité, ça comprend et les logements et le commerce et la population, et donc, quand on leur demande la population estivale aussi, ça comprend tout.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Même les gens qui font du camping?

1945

Mme JOHANNE BOCK :

Là, les gens qui font du camping, peut-être que madame Mercure pourrait peut-être répondre à cette question.

1950

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être madame Mercure vous approcher d'un micro, s'il vous plaît.

1955

Mme SUZANNE MERCURE :

Au niveau de la population permanente et saisonnière, ça a été pris au niveau du nombre de ménages total dans le rôle d'évaluation foncière. Et on a estimé en fonction d'un nombre de personnes par ménage qui habitent. Donc, on a estimé la population permanente saisonnière.

1960

Donc, c'est sûr qu'au niveau des municipalités qui sont membres de la Régie de la Rouge, on a calculé cette proportion-là qui a été estimée. Et ça donne la population qui est estimée de 75 000, population totale, permanente et saisonnière.

1965

LA PRÉSIDENTE :

1970

C'est une estimation, si je comprends bien?

Mme SUZANNE MERCURE :

1975

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Ce ne sont pas des données réelles?

1980

Mme SUZANNE MERCURE :

Non, c'est des estimés. À partir du nombre de ménages total qui est dans le rôle d'évaluation.

1985

LA PRÉSIDENTE :

Et, je m'excuse, votre rôle d'évaluation, par exemple si je compare au recensement qui a été fait par Statistique Canada, est-ce que c'est comparable? Est-ce que vous avez vérifié?

1990

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui. On a pris la moyenne de personnes par ménage, le 2.4, et on l'a appliqué en fonction du nombre de ménages total. Ça fait que ça donne la proportion qui est donnée là.

1995

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Quand vous parlez de saisonnière, parce qu'il y a deux termes qui sont utilisés, vous parlez de saisonnière et madame parle de estivale, mais moi, je connais bien, en tout cas mon impression du secteur, c'est qu'il y a beaucoup aussi de saisonniers d'hiver.

2000

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui. Bien, là, c'est des villégiateurs. C'est les villégiateurs, ceux qui résident, qui ont des chalets, qui ont des résidences secondaires.

2005

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ils font partie de quel groupe, eux?

2010

Mme SUZANNE MERCURE :

2015

Villégiateurs.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Mais là, il y a seulement deux groupes dans leur...

2020

Mme SUZANNE MERCURE :

Bien, là, il y a...

2025

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Il y a un groupe permanent, puis il y a un groupe saisonnier.

Mme SUZANNE MERCURE :

2030

C'est sûr que tu as les touristes, tu as les villégiateurs, tu as les excursionnistes. Là, on arrive dans une définition... les villégiateurs, c'est ceux qui ont un chalet saisonnier. Les touristes, c'est ceux qui viennent passer une journée. Tu as les excursionnistes qui viennent passer deux, trois jours. Tu as comme une terminologie à cet effet-là. Bon, c'est sûr que...

2035

LA PRÉSIDENTE :

Quand on parle des commerces, les hôtels, ce sont des commerces.

2040

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2045

Donc, est-ce que vous tenez compte que, par exemple pendant la période hivernale, si on parle de Mont-Tremblant, généralement les hôtels doivent être assez pleins et la même chose pendant la période estivale. Alors, est-ce que vous tenez compte de ça?

2050

Mme SUZANNE MERCURE :

Bien, on n'a pas tenu compte... c'est sûr qu'on a calculé en fonction, à partir seulement du, comme je vous dis, du nombre de ménages. Ça, ce qu'on appelle les touristes, ça n'a pas été comme comptabilisé, là. Puis il ne faut pas oublier que la Régie de la Rouge, les municipalités, comme la station Mont-Tremblant n'enfouit pas à Marchand.

2055

M. RÉAL FRANC :

On veut l'avoir dans le pot.

2060

LA PRÉSIDENTE :

On y reviendra, monsieur.

2065

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

La dernière, juste pour moi pour bien comprendre, parce que quand vous parlez de 35 000 personnes de plus - parce que là c'est peut-être à vous qu'il faut poser la question - il y a 40 000 permanents et il y a 35 000 saisonniers. Est-ce que ça veut dire qu'il y a 35 000 saisonniers durant une période, disons, de trois mois, ou ça veut dire qu'il y a un équivalent de 35 000 personnes, comme s'il y avait 35 000 personnes de plus durant toute l'année? C'est pour l'évaluation des tonnages, là, que j'essaie d'éclaircir ça.

2070

Mme JOHANNE BOCK :

2075

Est-ce que monsieur Bouliane pourrait répondre à cette question, Sylvain Bouliane?

LA PRÉSIDENTE :

2080

Monsieur Bouliane, vous êtes de la MRC?

M. SYLVAIN BOULIANE :

2085

Exactement. Juste pour préciser au niveau des résidences qui sont non permanentes. Les rôles d'évaluation foncière établissent de façon très, très précise le nombre d'unités de logement qui sont présentes dans une municipalité quelconque. Ce qui fait qu'on a des municipalités, par exemple, qui ont 1 000 habitants et qui ont, par exemple, 1 200 unités de logement. À partir de ça, nous, on établit des statistiques pour connaître le nombre de logements qui sont non occupés sur une base permanente. On peut les appeler saisonniers, villégiateurs secondaires, mais c'est toute la même catégorie de gens qui entrent dans cette chose-là.

2090

2095

À l'égard de l'impact d'un résidant, parce que vous semblez essayer de savoir: est-ce que c'est 50 % d'un permanent ou 70 %? On a fait faire une étude par le groupe, un sondage scientifique par la firme Daniel Arbour en 2002. On a eu le rapport, si je me souviens bien, en tout cas, il y a moins d'un an. Et on a établi que les biens de consommation des résidences secondaires par un sondage auprès d'un échantillonnage scientifique donnaient environ 40 % à 50 % de consommation des biens et services dans nos territoires par rapport à un résidant permanent. Donc, je ne veux pas extrapoler sur les déchets, parce qu'on n'a pas demandé combien de tonnes de déchets ils consommaient, mais on a pu voir l'impact de ça.

2100

Je voudrais également préciser sur la notion de villégiateur du secteur Tremblant, parce que vous avez posé des questions là-dessus. Il faut voir que dans le secteur de Tremblant, la plupart des unités d'habitation sont de type condominium, ce qui fait que ces habitations-là sont considérées comme des unités de logement, c'est-à-dire qu'ils ont tous des propriétaires distincts.

2105 Donc, ils sont inclus dans les calculs d'unités résidentielles disponibles ou présentes sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Là, je parle pour la MRC des Laurentides. Je ne parle pas juste pour les...

2110 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui.

2115 **M. SYLVAIN BOULIANE :**

Je donne des généralités. Donc, dans la MRC des Laurentides, on a un stock de logements, d'unités d'habitation à caractère résidentiel qui est de l'ordre d'une population de 75 000 à 80 000 habitants. Maintenant, ces habitants-là supplémentaires, on parle de 35 000 à 40 000, ne sont pas des gens qui sont présents à 100 % sur le territoire.

2120 Il y a principalement deux types de villégiateurs ou de résidences secondaires ou de saisonniers. Il y a ceux qui ont leur chalet, qui y viennent à toutes les fins de semaine, qui y viennent pendant leurs vacances, ou il y a des condos, comme on a à Tremblant, que les gens achètent et mettent en location dans un *pool* comme un système hôtelier. Donc, on a ces deux types de villégiateurs ou de saisonniers ou de visiteurs.

2125

LA PRÉSIDENTE :

2130 Vous nous parliez d'une étude un peu plus tôt. Est-ce que c'est possible pour vous de la déposer auprès de la commission?

M. SYLVAIN BOULIANE :

Je vais l'amener demain.

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vous remercie.

2140 Alors, merci, monsieur Franc.

J'inviterais maintenant madame Justine Lacoste. Bonsoir, madame Lacoste.

2145 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Rebonsoir. Alors, j'aimerais peut-être retourner sur les hypothèses qui ont été prises pour choisir un agrandissement à Marchand plutôt que d'aller vers un nouveau site.

2150 Dans le rapport d'avril, il est dit qu'en 1981 et 82, il y a eu une étude de sites possibles par les autorités municipales. On ne mentionne pas quelles sont les autorités municipales, quel territoire a été couvert et quels étaient les sites qui ont été étudiés. Est-ce qu'on pourrait avoir ces détails-là?

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

2160 **Mme JOHANNE BOCK :**

2165 Les sites qui ont été étudiés à ce moment-là se sont concentrés dans la région de la MRC Antoine-Labelle. Les municipalités, à ce moment-là, étaient un regroupement des municipalités de L'Annonciation - Marchand. Je crois aussi qu'il y avait La Macaza. Labelle aussi était là à ce moment-là. Et puis de là, c'est la municipalité de Marchand qui a décidé de gérer sur son territoire le site qui est encore là présentement.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2170 Et quels étaient les autres sites envisagés?

Mme JOHANNE BOCK :

Ça, je ne peux pas vous répondre. Je vais être obligée de vous revenir avec ça.

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, le plus tôt possible.

2180 **Mme JOHANNE BOCK :**

Oui, demain.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Alors, juste un instant, madame Lacoste. Vous avez une question?

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2190

Oui, j'aurais un petit complément de question. C'est que dans le cadre de l'étude d'impact, on laisse entendre ou on dit que considérant qu'il y a eu une recherche de site en 81, 82, j'ai cru comprendre qu'elle n'avait pas été répétée.

2195

Mais ma question, c'est: est-ce que les critères de sélection de recherche de sites qui étaient applicables en 1982 sont les mêmes qu'aujourd'hui et donc, qui auraient mené aux mêmes conclusions?

Mme JOHANNE BOCK :

2200

À ce moment-là, en 1981-1982, c'est le ministère de l'Environnement qui avait mandaté une firme pour voir à toute l'élaboration, si je puis dire, d'un site dans notre MRC, et c'est le site de Marchand, à ce moment-là, par la firme qui a été opté finalement pour être un des meilleurs endroits.

2205

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Est-ce que vous êtes conscients que les critères de sélection du temps étaient très différents...

2210

Mme JOHANNE BOCK :

Absolument.

2215

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

... des critères de sélection de maintenant?

Mme JOHANNE BOCK :

2220

Le jour et la nuit, si je puis dire.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2225

Pourquoi n'avez-vous pas alors envisagé la possibilité de faire une recherche de sites plus conformes aux critères de sélection d'aujourd'hui?

Mme JOHANNE BOCK :

2230

Oui, mais à ce moment-là, on a suivi les critères de sélection exigés par le ministère, et c'est eux qui ont mandaté une firme et qui ont reçu les directives.

Je pense que je ne comprends pas très bien votre question.

2235 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2240 Je ne pose pas de question sur l'ancien site. L'ancien site, je sais quels critères étaient applicables à ce moment-là. Je parle du nouveau site. Parce qu'on nous dit: *Le nouveau site a été localisé au même endroit que l'ancien site+, en nous disant que de toute façon une étude avait été faite en 1981-1982 de localisation.

2245 Moi, je parle pour le nouveau site. Considérant que les critères pour établir un nouveau site, entre autres au niveau imperméabilisation, avant, dans les années 1981, c'est le contraire qu'on cherchait. On cherchait des sites qui étaient plutôt perméables pour pouvoir justement perdre le lixiviat dans la nappe phréatique. On a vu les résultats. Maintenant, on cherche des sites qui sont plutôt imperméables. Donc, c'est comme un peu le contraire.

2250 La question que je pose, c'est pour le nouveau site. C'est dans ce contexte-là. Pourquoi n'avez-vous pas envisagé de chercher un nouveau site qui réponde mieux aux nouveaux critères?

Mme JOHANNE BOCK :

2255 Monsieur Demers va répondre à la question.

M. ROBERT DEMERS :

2260 Premièrement, c'est qu'au niveau des normes, si vous voulez, de localisation des sites, l'exercice a été fait pour le site de Marchand. C'est qu'on rencontre les normes quant aux distances de différents éléments, soit routes, résidences, aéroports ou autres, on rencontre ces normes-là. Le site actuel répond à ces normes-là. Donc, il n'y avait pas lieu de le rejeter, à prime abord.

2265 Il y a eu une décision, si vous voulez, de dire: *Regarde, on veut continuer à gérer les déchets de notre territoire sur notre territoire+, et de un. Il y a un site qui est existant. Afin d'optimiser le suivi, la surveillance des activités du site actuel, on trouve avantageux - une décision, si vous voulez, au niveau de la Régie - on trouve avantageux de venir placer le site d'agrandissement à proximité de l'existant.

2270 Les infrastructures tant qu'aux bâtiments, balance, centre de tri qui est à proximité, il y a déjà un secteur qui est voué, si vous voulez, à la gestion des déchets. Et le site retenu pour l'agrandissement répond aux normes de localisation. Donc, il n'y avait pas lieu à ce moment-là de rechercher de terrains ailleurs, si vous voulez, du territoire.

2275

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2280 Donc, juste pour bien comprendre votre réponse, c'est que pour différentes considérations que vous venez de nous expliquer, vous n'avez pas recherché ni envisagé de sites autres que celui-là.

M. ROBERT DEMERS :

2285 Exact.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2290 J'aimerais revenir sur un commentaire de monsieur Demers. Il parle de *notre territoire+. Maintenant, la nouvelle législation québécoise parle de territoire par MRC. Alors, j'aimerais bien qu'il positionne son territoire par rapport à la nouvelle politique qui va être adoptée par MRC, puisque l'ancien site de 81-82, c'était pour la MRC Antoine-Labelle et pas des Laurentides.

LA PRÉSIDENTE :

2295 Monsieur Demers.

M. ROBERT DEMERS :

2300 Bien, je pense, à prime abord, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'une MRC n'ait pas son site d'enfouissement. D'ailleurs, souvent, le gouvernement va favoriser des regroupements de MRC pour avoir moins de sites.

2305 Quand on entend par *gestion de territoire: déchets sur son territoire+, c'est que la localisation de Marchand fait en sorte qu'autour gravite un ensemble de populations qui n'a rien à voir nécessairement avec la limite MRC. C'est plus une question de territoire. Parce que si on regarde Marchand, il est à la limite extrême, la limite sud de la MRC Antoine-Labelle, donc à proximité de la MRC des Laurentides. Donc, le territoire d'ensemble qui se trouve aux environs de ce site-là, c'est comme ça que la Régie a toujours vu sa gestion des déchets. De façon
2310 responsable, on gère les déchets à proximité, en ne tenant pas compte de la limite, si on veut, administrative MRC.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2315 Est-ce que, dans ce contexte-là, vous avez fait une étude vraiment de centre de masse pour vraiment établir si ce site-là était vraiment par rapport aux deux groupes, c'est-à-dire à ceux qui sont prévus au départ et à ceux qui sont potentiels, est-ce qu'on est vraiment, comme vous dites, bien localisé par rapport au centre de masse?

2320

M. ROBERT DEMERS :

On serait localisé à peu près au centre par rapport à l'ensemble du territoire qu'on couvre.

2325 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Est-ce que vous avez fait des calculs là-dessus? Et, si oui, bien, j'aimerais les avoir.

M. ROBERT DEMERS :

2330

Il y aurait un exercice qui pourrait être fait par rapport aux municipalités, le tonnage qui est produit et qui est acheminé vers le site d'enfouissement, mais ce ne serait peut-être pas disponible pour demain.

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

Quand ça sera disponible.

Madame Lacoste.

2340 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Dans le rapport, on mentionne également que la Régie intermunicipale de la Lièvre a été approchée pour recevoir les déchets. Maintenant, est-ce qu'on a discuté, est-ce qu'on a offert le transfert de tous les déchets ou on a parlé des déchets provenant de la MRC Antoine-Labelle seulement?

2345

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bock.

2350

Mme JOHANNE BOCK :

À ce moment-là, il était question des déchets des municipalités membres de la Régie, donc toutes les municipalités membres.

2355

LA PRÉSIDENTE :

Et la Régie de la Lièvre a refusé de recevoir les déchets?

2360 **Mme JOHANNE BOCK :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2365

J'aimerais savoir, madame Bock, en fait, les deux régies opèrent des sites dans la MRC Antoine-Labelle, actuellement.

Mme JOHANNE BOCK :

2370

C'est bien ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2375

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, j'aimerais savoir à quelle étape il est rendu actuellement.

Mme JOHANNE BOCK :

2380

Monsieur Bouliane peut répondre à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Bouliane.

2385

M. SYLVAIN BOULIANE :

2390

D'accord. Le plan de gestion des matières résiduelles donc concerne deux MRC, Antoine-Labelle et Laurentides. Je vais parler de celui des Laurentides. Mais avant, j'aimerais quand même préciser que les deux MRC ont travaillé de façon conjointe leur plan de gestion des matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE :

2395

Je veux juste comprendre. Est-ce que vous me dites qu'il y a un seul plan de gestion?

M. SYLVAIN BOULIANE :

Non, non.

2400

LA PRÉSIDENTE :

Il y en a deux?

2405

M. SYLVAIN BOULIANE :

2410 On a travaillé de façon conjointe, mais ce sont deux plans distincts, de façon à ce que les données de base, les bilans, les orientations soient comparables d'un document à l'autre. Donc, on a fait plus que des documents semblables, on partage la même ressource professionnelle. Donc, c'est fait sur la même base. Donc, c'est des documents qui sont comparables.

2415 Pour ce qui est du plan de gestion de la MRC des Laurentides, l'échéancier prévoit son adoption le 16 octobre prochain, il va être soumis pour consultation publique. La période de consultation va être... sera du 20 octobre. Sera, c'est conditionnel, parce que ça doit être approuvé par le Conseil des maires. Mais si tout se déroule comme prévu dans l'échéancier qui est planifié de longue date, le projet de plan de gestion devrait être adopté par le Conseil des maires le 16 octobre. La période de consultation publique devrait être fixée du 20 octobre au 31 décembre 2003. Et les séances de consultation publique, elles, qui seront fixées par la commission de consultation, se dérouleront dans la deuxième ou troisième... la deuxième semaine du mois de décembre.

2425 Pour ce qui est de la MRC Antoine-Labelle, je peux vous dire que normalement, il est prévu l'adoption du projet de PGMR vers la fin du mois de janvier 2004. Donc, c'est où on en est rendu, de façon très précise.

2430 **LA PRÉSIDENTE :**

Et il n'y a pas de consultation. La consultation se fera ultérieurement à l'adoption ou elle a été faite?

2435 **M. SYLVAIN BOULIANE :**

2440 Bon, dans le processus, on adopte un projet de plan de gestion qui, lui, est soumis à la consultation publique. Donc, dans le cas de la MRC des Laurentides, ce sera adopté le 16. Il sera soumis à la consultation publique du 20 octobre au 31 décembre. Le Conseil des maires statuera en début d'année s'il adopte le même document ou modifié, qui deviendra à ce moment-là le projet de plan de gestion pour être soumis au ministère de l'Environnement. Et si le ministère l'entérine, il entrera en vigueur quelque part au printemps ou au début de l'été 2004.

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

Tel que convenu lors de la rencontre préparatoire, je m'attends à ce que le plan de gestion de la MRC des Laurentides soit déposé à la commission dès qu'il sera disponible pour consultation publique.

2450

M. SYLVAIN BOULIANE :

C'est notre intention.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2460

Mme JUSTINE LACOSTE :

Et j'aimerais à ce moment-là parler d'Antoine-Labelle. La commission a un mandat jusqu'au 6 février, il va être disponible en janvier 2004.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Quand il va être disponible, il nous sera déposé.

2470

Mme JUSTINE LACOSTE :

C'était mes deux questions.

LA PRÉSIDENTE :

2475

Merci, madame Lacoste.

J'aimerais juste savoir, tantôt on disait que la Régie de la Lièvre avait refusé, est-ce qu'on a les motifs? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui représente la Régie de la Lièvre ici, ce soir?

2480

Mme JOHANNE BOCK :

Il y a monsieur Jimmy Brisebois.

LA PRÉSIDENTE :

2485

Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner les motifs qui ont été évoqués pour le refus d'accueillir les déchets?

M. JIMMY BRISEBOIS :

2490

C'est que, présentement, le site d'enfouissement de Mont-Laurier a une durée de vie qui est estimée environ à une quarantaine d'années. Et si on acceptait les déchets de l'autre régie, on réduirait cette durée de vie là environ à une dizaine d'années. Donc, ça a été un calcul assez simple pour les municipalités membres. C'est une question de...

2495

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, c'est le motif qui a été évoqué.

2500 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Oui.

2505 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2510 Dans le même ordre d'idée, déjà, on nous a parlé d'une relation entre deux régies, la vôtre et celle de la Lièvre, où est-ce que, bon, la Régie de la Lièvre a tout simplement refusé une demande et vous vous êtes soumis à la décision. Il y a plusieurs intervenants dans la gestion des matières résiduelles, puis c'est important qu'il y ait une sorte d'intégration.

2515 J'aimerais me faire expliquer comment la gestion actuellement est faite. Moi, je distingue cinq intervenants principalement: les deux régies de déchets, la régie qui fait la récupération et les deux MRC. Dans un objectif de gérer les matières résiduelles dans une zone où est-ce que ces deux MRC-là sont là, comment c'est géré actuellement? Qui est responsable de quoi? Qui fait...

2520 Comme vous, votre Régie est très dépendante de l'efficacité de la Régie qui va faire la récupération. Parce que si la Régie qui fait la récupération, en 2008, réussit à atteindre l'objectif de réduction de 65 % du gouvernement, elle va augmenter la durée de votre site du double; donc vous êtes dépendants, vous êtes interreliés.

2525 J'aimerais qu'on m'explique comment ça fonctionne, qui fait quoi et puis comment ça fonctionne à ce niveau-là.

2530 **Mme JOHANNE BOCK :**

Vous voulez savoir exactement quel est le tonnage comme des déchets qui peut aller à Mont-Laurier?

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

2540 **Mme JOHANNE BOCK :**

Même pas?

LA PRÉSIDENTE :

2545

Non, on veut savoir quel est le rôle de chacun des intervenants, c'est-à-dire le rôle...

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2550

Au niveau gestion.

LA PRÉSIDENTE :

2555

... des régies de site d'enfouissement, en fait, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, celle de la Lièvre, le rôle de la Régie qui s'occupe de la récupération et le rôle des deux MRC.

Mme JOHANNE BOCK :

2560

Donc, notre rôle à nous, c'est bien sûr d'enfouir les déchets, de faire la récupération de matériaux secs et la récupération de déchets dangereux.

Le rôle de la Régie de la Lièvre est similaire à nous, sauf qu'ils n'ont pas de dépôt pour les déchets dangereux.

2565

Le rôle de la Régie intermunicipale de récupération Hautes-Laurentides, c'est de récupérer les recyclables, finalement, donc papier, verre, métal, tout ça. L'interrelation...

LA PRÉSIDENTE :

2570

C'est que la récupération de la Régie des Hautes-Laurentides, est-ce que c'est pour l'ensemble des deux territoires?

Mme JOHANNE BOCK :

2575

L'ensemble des deux territoires.

LA PRÉSIDENTE :

2580

C'est-à-dire des deux MRC?

Mme JOHANNE BOCK :

2585

Des deux MRC.

LA PRÉSIDENTE :

2590

Il n'y a pas d'autres territoires qui s'ajoutent à ça. Uniquement...

Mme JOHANNE BOCK :

Vous voulez dire d'autres MRC? Non.

2595

LA PRÉSIDENTE :

Non?

2600

Mme JOHANNE BOCK :

Il n'y a pas d'autres MRC qui s'ajoutent à ça. Il y a la MRC Antoine-Labelle et la MRC des Laurentides.

2605

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, c'est beau.

Mme JOHANNE BOCK :

2610

Les déchets enfouis à la Régie de la Lièvre sont exclusivement des déchets de la MRC Antoine-Labelle, tandis que les déchets enfouis à la Régie de la Rouge sont des déchets de la MRC Antoine-Labelle et de la MRC des Laurentides. Et les recyclables apportés au centre de tri le sont des deux MRC aussi.

2615

LA PRÉSIDENTE :

Ça va.

2620

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Donc, là, les définitions que vous m'avez fournies ici sont des définitions de tâches, d'actions. Ce n'est pas des définitions de gestion.

2625

Vous avez un projet important actuellement. Puis moi, ma question, c'est parce qu'il y a beaucoup d'interrelation entre comme où localiser un site, pourquoi l'ouvrir, sa durée de vie, les activités de récupération, les activités de sensibilisation et ça a un impact direct sur votre projet.

Et puis ce que j'essayais de savoir, c'est qui fait une sorte d'intégration de ça pour vous permettre d'avoir un site qui va avoir une bonne durée de vie, qui est bien localisé.

2630

Mme JOHANNE BOCK :

À ce moment-là, je vais céder la réponse à monsieur Bouliane, qui s'occupe principalement du plan de gestion des matières résiduelles.

2635

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouliane.

2640

M. SYLVAIN BOULIANE :

Bon, madame Bock vous a expliqué les boîtes: la RIDL qui gère un lieu d'enfouissement sanitaire à Mont-Laurier pour une dizaine de municipalités; la RIDR qui gère un site d'enfouissement pour une vingtaine de municipalités, dont 13 dans les Laurentides et puis 6, 7 dans Antoine-Labelle; puis la RIRHL qui gère la collecte sélective sur l'ensemble des deux territoires et également la collecte des déchets sur l'ensemble des deux territoires.

2645

L'intégration de tout ça se fait au niveau des PGMR. C'est une nouvelle compétence obligatoire des MRC. Donc, ça nous a amenés, les deux MRC, de façon concertée, à documenter l'ensemble de la problématique reliée à la gestion des déchets sur les deux territoires.

2650

Donc, ce qu'on peut vous dire, c'est que ce qu'on retrouve dans nos PGMR en termes de volume, de quantité, de variation des volumes dans le temps avec l'atteinte des objectifs fixés par la Politique, tout ça concorde avec les volumes, les orientations prises par la RIDR dans son projet de mise en place d'un LET.

2655

Donc, l'intégration de tout ça, la cohérence de tout ça, la collecte des déchets, la valorisation des matières putrescibles, la récupération des matières recyclables, tout ça se tient de façon cohérente, l'ensemble de ces matières-là, dans les PGMR. Et les volumes, les destinations, les modalités de gestion vont être révisés sur une période de 6 à 7 ans pour atteindre les objectifs fixés par la Politique.

2660

LA PRÉSIDENTE :

2665

Ça va pour l'instant. On reviendra sur le sujet.

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean-Paul Le Bourhis. En passant, le registre peut être rouvert pour un certain nombre de noms. Monsieur Le Bourhis, bonsoir!

2670

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

Rebonsoir. J'ai une première question qui est d'ordre général.

2675

J'ai un certain malaise, parce que je vais vous dire honnêtement, c'est juste une question de chiffres. Tout à l'heure, on a parlé de chiffres, puis je ne vois pas comment pas revenir là-dessus, des populations de la région. Alors, on a additionné des chiffres en appelant des gens, puis on a additionné et on a fait une moyenne. Et ces chiffres-là, si je me fie au

2680

dernier document que nous a donné SNC-Lavalin, ce sont des chiffres qui datent de 2001. Peut-être que l'exercice était très compliqué à faire, mais je trouve que nous servir des chiffres de 2001, entre autres, pour nous parler de la population actuelle, qui va en augmentant toujours, sans jamais envisager - puis ma question s'en vient - sans jamais envisager ce qui est en train de se passer à Tremblant, qui devient assez énorme, on parle d'un nouveau développement de 500 M\$ qu'on ferait bientôt, en tout cas qui a l'air d'être en chantier, et on nous vient avec des chiffres qui sont, somme toute, modestes. On parle de 15 camions par jour. On parle de choses qui sont partout rassurantes. Et moi, loin de me rassurer, les chiffres qu'on me donne, la façon de le présenter...

2685

2690

Parce que, je veux dire, la présentation qui nous a été faite tout à l'heure n'a pas varié depuis qu'on a posé des objections quand même lors des séances antérieures de présentation. Et, malgré les documents qu'on a déposés, on en est toujours à la même présentation très, très uniforme et très, pour moi, statique, qui ne tient pas compte vraiment de la réalité qu'on vit.

2695

Je ne vois pas dans les chiffres, et je pose la question, comment se fait-il, entre autres, que dans les chiffres qu'on nous donne de population, on ne fasse pas de projection sur ce qu'on croit que va être la population dans 20 ans, puisqu'on est en train de nous faire un site qui, à ce qu'on dit - puis là, je reviendrai là-dessus à un autre moment donné parce qu'il serait possible qu'il y ait un autre agrandissement si je lis entre les lignes ce qui est dit dans le rapport - mais nous faire un site pour une population que je ne connais pas vraiment, pour des enjeux qui ne sont pas mis sur la table, avec des chiffres qui se disent officiellement d'aujourd'hui: *C'est très peu. C'est très réduit. On ne verra rien. C'est loin+ et tout, mais qui me semblent complètement hors de la norme.

2700

2705

Alors ma question, c'est comment se fait-il qu'on me sert des chiffres avec lesquels je me sens si mal à l'aise et dans lesquels je crois si peu.

LA PRÉSIDENTE :

2710

Madame Bock.

Mme JOHANNE BOCK :

2715

Je cède la parole à monsieur Demers.

M. ROBERT DEMERS :

2720 D'abord, précisons qu'il faut se remettre dans le temps où l'étude a été réalisée, aussi. Là, on est en processus d'audience publique, mais l'étude a été réalisée antérieurement et les données qui étaient les plus récentes disponibles au moment de l'étude d'impact, c'est celles qui sont citées dans le rapport.

2725 Pour aller vers des projections, il y a plusieurs hypothèses qu'il faut tenir compte. Ce n'est pas aussi évident que dire: *Bien, voilà, la population va être rendue à tel niveau.+ Oui, la population va être rendue à tel niveau, il faut tenir compte aussi de la quantité de déchets qui va être générée. Parce que ça pourrait être démontré par d'autres ou appuyé par d'autres personnes, même si on récupère, même si on recycle plus avec des objectifs gouvernementaux, les gens produisent aussi plus de déchets qu'ils en produisaient antérieurement. Donc, il faut faire attention là à la quantité de déchets à enfouir.

2730 Donc, il y a toutes ces notions-là à tenir compte pour évaluer les déchets de façon convenable dans un horizon de 20 ans ou de 15 ans. Ce n'est pas aussi évident que ça.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2735 Donc, vous avez parlé de différents éléments qui peuvent influencer ça. Premier élément, est-ce que vous avez tenu compte d'une augmentation potentielle de population démographique pour les 20 prochaines années ou 30 prochaines années?

M. ROBERT DEMERS :

2740 L'hypothèse qui a été faite, c'est qu'on travaille avec la population du moment de l'étude et on a tenu compte que, éventuellement les objectifs gouvernementaux au niveau de la récupération, recyclage, pourraient être atteints. Donc, même si la population va en augmentant, en principe, on devrait s'attendre aussi à une diminution de la quantité de déchets qui équivaut à l'augmentation de la population.

2750 Mais il faut comprendre que dans des secteurs comme le secteur des Laurentides, évaluer la population dans un horizon de 15 ans ou 20 ans, ce n'est pas non plus évident. C'est quand même une population qui est... ce n'est pas comme dans le secteur de Montréal, une population qui est de base, qui est régulière. Ici, c'est beaucoup de villégiature. Est-ce que le contexte économique va être le même dans 10 ans? Est-ce que ça va favoriser autant le déplacement des villégiateurs? Il y a plusieurs hypothèses qui peuvent être mises sur la table.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2755 Effectivement, c'est complexe. Donc, vous avez donc tenu compte d'une sorte d'augmentation de population, d'augmentation même de production de déchets par habitant, parce qu'il y a une tendance à ce niveau-là, et une réduction au niveau de la récupération.

2760

Est-ce que ce serait possible de nous fournir les chiffres précis pour qu'on puisse juger de l'importance, entre autres, de la récupération pour que vous puissiez atteindre vos objectifs?

M. ROBERT DEMERS :

2765

Non. Vous comprendrez que ce n'est pas évident à statuer, parce qu'il y a le plan de gestion des matières résiduelles qui est en cours d'élaboration. Quels vont être finalement les moyens qui vont être mis en place pour favoriser la récupération, compostage ou autres, bien, là, je pense qu'il y a une espèce de période de rodage. On verra dans deux ans, dans trois ans ce qui sera mis effectivement en place pour contrer ou diminuer la quantité de déchets.

2770

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais savoir de la part de la représentante de Recyc-Québec quel est l'état de la situation. Je sais que vos données datent de 2001. Quelle était la situation concernant le recyclage dans les... bien, en tout cas, je suis obligée presque de parler des MRC concernées, Antoine-Labelle et des Laurentides. Je ne sais pas si, pour vous, vous avez l'information par municipalité. En tout cas, j'aimerais vous entendre là-dessus.

2775

Mme DENISE AUGER :

Oui, madame la présidente, les données de Recyc datent de... le dernier bilan qui a été publié, c'est le bilan 2000. Il y a eu un bilan qui a été fait en 2002, mais il n'est pas encore public.

2780

2785

On n'a pas, nous, les données par municipalité ni par MRC. D'ailleurs, on attend beaucoup les plans de gestion des matières résiduelles pour que les MRC nous transmettent leurs données. Par contre, on a des données provinciales.

2790

Puis il faut savoir que le bilan, il est fait par le biais de questionnaire qu'on envoie aux récupérateurs, aux centres de tri et aux propriétaires de lieux d'enfouissement sanitaire. Donc, on a ces données-là qui sont compilées de façon globale, mais qui ne sont pas compilées par région.

2795

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pour vous, c'est difficile d'apporter des informations précises concernant, en fait, la quantité de matières qui seraient recyclées dans une région ou dans une MRC.

2800

Mme DENISE AUGER :

Je peux vous donner des chiffres au niveau provincial, mais...

LA PRÉSIDENTE :

2805

Et vous n'avez pas de tendance par région. Par exemple, on sait qu'il y a des régions où les objectifs sont, à toutes fins utiles, atteints; il y en a d'autres qui tirent de la patte. Est-ce que...

2810

Mme DENISE AUGER :

Mais disons que je dirais qu'il n'y a pas beaucoup d'endroits où les objectifs sont atteints.

2815

Au niveau municipal, si on prend seulement les déchets produits par les résidences, le secteur des résidences - parce qu'il y a aussi le secteur des industries, commerces et institutions, et le secteur de la construction, rénovation et démolition - mais au niveau municipal, les quelques municipalités qui se rapprochent, si on veut, des objectifs de 60 % des matières résiduelles au niveau municipal, c'est les municipalités qui ont mis en place la collecte des matières compostables ou putrescibles. Parce que ces matières-là représentent 40 % du sec vert. Donc, à partir du moment où on fait la collecte de ces déchets-là, on se rapproche plus de l'objectif de 60 %. Et puis on peut les compter sur les doigts des deux mains. Peut-être qu'il y a sept, huit municipalités au Québec qui...

2820

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2825

J'aurais peut-être une dernière petite question. La moyenne de récupération quand même provinciale, ça se trouve autour de quoi actuellement?

2830

Mme DENISE AUGER :

Bien, pour le secteur municipal, c'est moins de 20 %.

LA PRÉSIDENTE :

2835

Merci.

Monsieur Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

2840

Bien, j'aimerais compléter ma question. Bien, compléter, juste dire, bon, bien, on n'a pas abordé comme le nouveau développement à Tremblant et les déchets commerciaux dont on avait dit qui ne seraient pas comptabilisés et, soudain, à la fin de l'autre réunion, on nous a dit qu'ils feraient partie des enjeux pour le nouveau site. Au début, on nous avait dit: *Non, ils ne seront pas inclus là-dedans.+ Et à la fin, on nous a dit que oui.

2845

Mon malaise vient des chiffres de population et autres chiffres. Parce qu'entre autres, je vous dirais que la gestion antérieure du site qui a été mis en 84, qui a été parti en 84, a fait

2850 qu'on a dû agrandir le LES deux fois. Je pense que c'est en 95 et en 99. En tout cas, il a fallu qu'on fasse des trucs. En 99, on a acheté un compacteur, qui fait que, je veux dire au niveau volume, c'est sûr qu'on met dans le même espace plus de déchets. On produit plus de lixiviat. Mais ça a l'air bien parce que dans le même espace, on dit: *Ah! on a réussi à faire rentrer plus de déchets là-dedans.+ Mais on produit plus de matières résiduelles nocives. Puis ça, on n'en tient pas compte dans les démonstrations qu'on voit.

2855 Mon malaise vient de - j'arrive à ma question - si on se fie à la gestion antérieure, à ce qui s'est passé, à ce qui a dû être fait pour conserver le site antérieur, puis voyant ce qui s'y est passé, voyant que on a parlé du compactage des réfrigérateurs et autres trucs qui ont fait des trous dans la couche d'ozone, qui contribuaient aux trous dans la couche d'ozone, est-ce qu'on est, du côté des chiffres dans le rapport Lavalin, un peu beaucoup conservateur, pour pas dire jovialiste, en fait, pour arrêter une espèce de remise en question du plan actuel.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bock.

2865

Mme JOHANNE BOCK :

Je vais répondre à la... parce qu'il y a comme plusieurs questions dans votre...

2870

Pour en ce qui a trait à la population, il y a des documents qui ont été déposés, ici ce soir, avec la population de 2003. Donc, ça, ça va répondre à votre première question.

Dans les autres questions que vous avez mentionnées, vous avez parlé des agrandissements qui avaient été faits dans le LES présent?

2875

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

Vous avez, en 95, je pense que vous avez demandé... c'était censé fermer en 95. Je veux dire, j'ai ça dans les papiers quelque part.

2880

Mme JOHANNE BOCK :

Non, ce n'était pas censé fermer en 1995. C'est là qu'on a commencé la collecte sélective porte-à-porte avec des bacs noirs.

2885

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

Je reviendrai moi aussi avec les documents. Peut-être que je me trompe, mais c'est en 95 ou 99 qu'était censé être la fin du...

2890

Mme JOHANNE BOCK :

2895 En 99, oui. Là, à ce moment-là, étant donné qu'il y a eu la construction du centre de tri en 1995, ce qui a fait qu'il y a eu une diminution de déchets à enfouir, évidemment parce que c'était des recyclables. Donc, ça, de un. Et la deuxième chose, on a acheté un compacteur, qui fait qu'on a pu compacter les mêmes déchets qui auraient été enfouis. Donc, ça, ce qui fait que ça a prolongé la vie du site.

2900 **M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :**

Mais normalement, il devrait être fermé depuis quand?

Mme JOHANNE BOCK :

2905

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

2910

Normalement, il devrait être fermé depuis quand?

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

Il était prévu pour une durée de combien?

2915

Mme JOHANNE BOCK :

Il était prévu pour une durée... il était supposé fermer, finalement, en 1998, 1999.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Et au moment où on se parle, où est-ce que vous en êtes dans...

Mme JOHANNE BOCK :

2925

Au moment où on se parle, il devrait fermer en 2005. Parce que qu'est-ce qui est arrivé, c'est que sur l'autorisation que l'on avait présentement, il y a eu le chemin du centre de tri qui a été construit sur une autorisation qu'on avait déjà. Donc, là, qu'est-ce qu'on a fait, on a tassé le chemin du centre de tri pour être en mesure d'enfouir dans l'aire autorisée par le ministère.

2930

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui vous donnait une capacité supplémentaire de combien?

2935

Mme JOHANNE BOCK :

Pas une capacité supplémentaire. C'est une capacité déjà autorisée au préalable. Ce n'est pas un supplément.

2940

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Donc, au niveau des quantités, je reviens un peu sur la question que je posais tout à l'heure, c'est que bien que ce soit difficile d'évaluer les quantités, vous avez évalué des quantités. Vous avez parlé de 20 000 tonnes. Vous avez parlé de 30 000 tonnes.

2945

Moi, ce que j'aimerais, entre autres, savoir, c'est d'abord quelle performance, au niveau récupération, vous avez actuellement?

2950

Mme JOHANNE BOCK :

Vous me parlez en pourcentage?

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2955

Oui.

Mme JOHANNE BOCK :

Je n'ai pas les chiffres dans ma tête en pourcentage. Mais je sais qu'on fait la récupération de matériaux secs; on fait la récupération de déchets dangereux; on fait la récupération des pneus et tout le métal. Cependant, si vous voulez avoir des chiffres en pourcentage, je pourrais vous les apporter dès demain.

2960

2965

LA PRÉSIDENTE :

Les chiffres concernant ce que vous venez de dire...

Mme JOHANNE BOCK :

2970

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2975

... mais aussi, est-ce que vous faites la récupération du papier, la récupération du...

Mme JOHANNE BOCK :

Ça, c'est le centre de tri. Papier, verre, métal, tout ça, ça, c'est le centre de tri.

2980

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Est-ce que c'est possible d'avoir toute cette information-là? Parce que nécessairement, elle a un impact. C'est un peu pour ça aussi qu'on vous demandait tout à l'heure qui gérait ça, parce qu'elle a un impact direct sur votre site.

2985

Mme JOHANNE BOCK :

Absolument. Oui, parce qu'on enfouit moins à ce moment-là depuis que le centre de tri est là, c'est ça. Ça fait que demain, on va pouvoir avoir les chiffres du centre de tri aussi.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Mais le centre de tri, j'aimerais, si c'est possible, c'est parce que le centre de tri couvre deux MRC et...

2995

Mme JOHANNE BOCK :

Bien, c'est parce que la proportion des recyclables qui viennent au centre de tri, allait évidemment dans le site de Mont-Laurier avant. Donc, ce qui n'était pas récupéré avant, il y en avait une partie donc des municipalités de la Lièvre-En-Haut qui était enfouie à Mont-Laurier et une partie chez nous aussi quand même, là.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais j'aimerais savoir quelle est la proportion.

3005

Mme JOHANNE BOCK :

Oui, je vais vous apporter les chiffres demain.

3010

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ce que j'aimerais aussi, c'est que vous nous donniez pas seulement le pourcentage dans le sens qu'on récupère X tonnes de tels matériaux, mais plutôt me dire: *Il se produit dans notre MRC X tonnes de déchets domestiques dangereux et on en récupère tel pourcentage ou X tonnes+, pour qu'on puisse un peu évaluer la performance.

3015

Parce que dans le document, vous précisez que vous êtes d'avant-garde et que vous avez de l'avance à ce niveau-là. Donc, pour qu'on puisse juger, ce serait bon qu'on ait... bon, admettons, vous dites: *Au niveau des déchets domestiques dangereux, il s'en produit tant de tonnes dans notre MRC, puis on en récupère, nous autres, on réussit à en récupérer tant+, puis pour chaque produit comme ça.

3020

3025 L'autre, je reviens quand même parce que c'est à la suite de ça, je reviens à ma
question de tout à l'heure, c'est que, deuxième étape, en sachant maintenant où vous êtes
rendus au niveau récupération, moi, ce que j'aimerais que vous me fournissiez, c'est quels
objectifs. Monsieur Demers, tantôt, disait que c'était difficile à évaluer quelle performance la
MRC, avec son plan de gestion, va avoir. Mais il a fallu, pour établir vos quantités, que vous
vous fassiez une idée de la performance dont vous allez vous attendre.

3030 Donc, j'aimerais que vous me définissiez c'est quoi les objectifs cibles pour vous
permettre de vous maintenir aux quantités que vous avez établies. Ce que ça va nous permettre
de voir, c'est quel effort vous avez à fournir à ce niveau-là.

3035 **Mme JOHANNE BOCK :**

Ça, c'est dans le plan de gestion. C'est l'objectif du plan de gestion en tant que tel. C'est
ça qu'on vous expliquait un petit peu tout à l'heure. C'est le plan de gestion, quand il va être
déposé, il va faire un premier dépôt préliminaire, j'imagine, c'est ça, il va y avoir un premier
3040 dépôt, un premier rapport et les objectifs se situent là.

LA PRÉSIDENTE :

3045 Mais écoutez, là vous proposez un site d'enfouissement, un agrandissement. Nous, ce
qu'on vous demande, c'est de nous fournir les données sur lesquelles...

Mme JOHANNE BOCK :

3050 Les données présentes. Mais il n'y a pas d'objectif de fait en tant que tel par la Régie.
C'est des objectifs faits par les MRC via le plan de gestion.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3055 Comment vous faites à ce moment-là pour nous dire, comme monsieur Demers nous a
dit...

Mme JOHANNE BOCK :

3060 Par rapport à qu'est-ce qu'on avait avant.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3065 Par rapport à ce que monsieur Demers nous a dit tantôt. Monsieur Demers nous a dit
tantôt qu'eux ont évalué le 20 000 ou le 30 000 tonnes en considérant que l'augmentation de la
population allait être compensée par une bonne gestion des matières résiduelles et une réduction
de la quantité de matières résiduelles. Monsieur Demers nous a dit ça tout à l'heure. Donc, il y

a un objectif à ce niveau-là, là. Pour que ça arrive à 30 000 tonnes, pour pas qu'on se ramasse avec 40 000 ou 50 000 tonnes, il y a un objectif.

3070 Je comprends que c'est la MRC qui va définir comment l'atteindre. Mais pour vous, pour établir vos quantités, il a fallu que vous le définissiez. Sinon, ça veut dire que c'est un chiffre qui est basé sur quoi?

Mme JOHANNE BOCK :

3075 Monsieur Demers va répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

3080 Monsieur Demers.

M. ROBERT DEMERS :

3085 Bon, regardez, c'est basé quand même sur le vécu, en tenant compte, même s'il y a une augmentation de population, il y a une augmentation de réduction de la quantité de déchets.

3090 Mais il faut penser que la Régie de la Rouge se retrouve en aval de toute la question des déchets. C'est que ce n'est pas eux autres qui fixent les objectifs de réduction. Eux autres, ils recueillent ce qui est en surplus, si vous voulez, de ce qui est récupéré ou récupérable. Donc, ils ne peuvent pas fixer les objectifs, ce n'est pas leur rôle à l'intérieur de ça.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3095 J'ai compris, avec les questions que j'ai posées tout à l'heure, qu'effectivement la Régie de la Rouge ne pouvait pas, n'était pas responsable de cet aspect-là, sauf qu'elle subit les résultats de cet aspect-là. Quels résultats avez-vous prévu subir?

M. ROBERT DEMERS :

3100 Bien, le résultat qu'on a prévu subir, c'est l'estimé des valeurs ou des quantités de déchets qui sont prévues au niveau du rapport. Donc, on passe de 20 000 à environ 30 000 tonnes d'enfouissement.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3105 Est-ce que vous pourriez me fournir les données qui vous permettent d'établir ces quantités-là en proportion des variations de populations, variations de production en fonction des populations, et variations de réduction de déchets prévue.

3110

M. ROBERT DEMERS :

3115 Non, on ne peut pas. Pas parce qu'on ne veut pas. On ne peut pas vous les fournir par rapport à l'ensemble des composantes, qui font en sorte que c'est très difficile, sinon impossible d'être précis à ce niveau-là.

3120 L'hypothèse qu'on a prise, c'est que l'augmentation de population équivaut à réduction des déchets. Donc, on arrive avec une masse de déchets supplémentaire à ce qu'on a actuellement parce qu'on a une population supplémentaire. Comme on a parlé dans le rapport, il y a de nouvelles municipalités qui actuellement enfouissent en tranchée et qui vont devoir dorénavant aller dans un site d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Et je fais une hypothèse: s'il y avait une baisse de population plutôt qu'une augmentation de population?

M. ROBERT DEMERS :

3130 En réponse à votre hypothèse, c'est que le site aurait une durée de vie plus grande. Si on a moins de déchets à disposer que ce qui a été prévu au niveau hypothèse de l'étude, à ce moment-là la durée de vie du site deviendrait plus grande.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3135 Si on fait une autre hypothèse, admettons que la récupération dans dix ans est égale à la récupération actuelle, qu'est-ce que ça aurait comme impact?

M. ROBERT DEMERS :

3140 En toute logique, on devrait avoir une augmentation de la quantité de déchets à enfouir.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3145 Et que vous considérez impossible à évaluer?

M. ROBERT DEMERS :

3150 Oui. De façon précise, oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

De façon approximative, vous êtes capable?

3155 **M. ROBERT DEMERS :**

De façon avec une certaine... quand même, que les chiffres aient une signification quelconque, non.

3160 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Le Bourhis.

3165 **M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :**

Ma deuxième question. Je suis toujours dans l'obscurité avec les chiffres, mais, je veux dire, je l'accepte comme ça pour le moment, je sais qu'on va aller plus loin à un moment donné.

3170 La deuxième question, c'est on nous dit dans le rapport - c'est une question plus simple, plus technique, et j'en ai beaucoup, alors je reviendrai avec les autres - on nous dit dans le rapport que la RIDR a mis aussi en place plusieurs programmes visant la réduction de déchets spécifiques comme c'est le cas, entre autres, des pneus. Quels sont ces programmes?

LA PRÉSIDENTE :

3175 Madame Bock.

Mme JOHANNE BOCK :

3180 Ça, c'est la récupération que l'on fait directement sur le site et de tous les citoyens qui viennent au site, en collaboration avec Recyc-Québec qui, eux, recyclent les pneus.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

3185 On parle de plusieurs programmes. Quels sont ces programmes?

Mme JOHANNE BOCK :

Là, vous me parlez des pneus. Je vous dis qu'avec les pneus, c'est Recyc-Québec.

3190 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

3195 Je vais essayer de reprendre la question de monsieur, ce que j'ai cru comprendre. Quelles sont les méthodes de sensibilisation, même qui peuvent être d'information, tous les outils que vous utilisez, qui vous permettent d'avoir une bonne performance dans la récupération des pneus, des déchets dangereux, recyclage, etc.

Mme JOHANNE BOCK :

3200

Monsieur Demers va répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

3205

Monsieur Demers.

M. ROBERT DEMERS :

3210

Parmi les structures qui ont été mises en place, d'abord il y a le dépôt de matériaux secs qui a été mis en place, qui fait en sorte de réduire les déchets qui seraient normalement enfouis dans le site d'enfouissement sanitaire.

3215

Et madame Bock parlait aussi d'un permis qui a été obtenu du ministère de l'Environnement pour ce qui est de récupérer, au niveau du dépôt des déchets comme tels dans le lieu d'enfouissement sanitaire, récupérer les pneus apparents, le métal apparent et les peintures ou les produits qui pourraient être comme ça, qui sont présents dans des contenants de 4 litres ou autres. Donc, tout ça est récupéré et acheminé soit au DDD, dépôt de déchets domestiques dangereux, soit au niveau des dépôts des pneus ou soit au niveau du dépôt de matériaux secs et, enfin, au niveau du centre de tri aussi qui est en mesure de récupérer les métaux et des choses comme ça.

3220

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3225

Je vais vraiment m'excuser parce que j'ai manqué le début de votre réponse, je la trouve importante, parce qu'on était en train de se parler. C'est aussi honnête que ça, là. Puis je voudrais y revenir. C'est dans le comment. Est-ce que vous avez dit un peu comment vous faites ça, quand vous dites que vous séparez la peinture? J'ai manqué ce bout-là.

M. ROBERT DEMERS :

3230

Bon, la question du dépôt des déchets dangereux domestiques qui est sur le site. Il y a le site de dépôt de matériaux secs aussi, qui fait en sorte de réduire la quantité de déchets à enfouir. Et aussi, dernièrement, au niveau du lieu d'enfouissement comme tel, là où les déchets sont déversés, c'est qu'ils ont une autorisation de procéder au tri de pneus...

3235

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

De pneus?

3240

M. ROBERT DEMERS :

3245 ... de boîtes de peinture ou de contenants semblables, métal, les gros métaux, exemple: réfrigérateurs ou poêles, les pièces de métal sont aussi récupérés. Les pneus sont acheminés au centre de dépôt. Les déchets dangereux sont acheminés au dépôt des déchets dangereux. Et ce qui est récupérable, métal et ainsi de suite, au centre de tri.

3250 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Si je comprends bien, je vais faire une hypothèse, ça veut dire qu'à toutes les fois qu'arrive un camion de déchets, il est vidé comme par terre et, là, il y a quelqu'un qui enlève la peinture puis...

3255

Mme JOHANNE BOCK :

D'accord, ça, on va y aller vraiment, ce n'est pas vraiment le camion de déchets. Si le camion de déchets arrive et si l'opérateur de machinerie lourde se rend compte qu'il y a du propane, qu'il y a des peintures, là, il appelle le préposé, qui lui vient récupérer la peinture, les propane et tout ça.

3260

Dans la période des objets lourds, les camions arrivent, ils déversent les objets lourds et il y a des employés attribués à récupérer le bois, les RDD, le métal et le fer et les pneus.

3265

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais savoir auprès du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il est permis d'enfouir dans un site d'enfouissement normal comme celui dont on parle des matériaux secs, de la peinture, des pneus? Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est à ce sujet-là?

3270

M. NICOLAS JUNEAU :

C'est une question large, mais ce qu'on peut répondre, c'est ce qui est permis d'être enfoui dans un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est ce qui répond à la définition des déchets solides.

3275

Là, il y a un paquet d'autres règlements qui existent. Par exemple, les pneus sont encadrés par une réglementation; maintenant, c'est interdit d'enfouir des pneus dans les LES. Chaque produit comme ça peut être encadré par une réglementation spéciale.

3280

Et l'autre grande réglementation qui rentre en ligne de compte, c'est le règlement sur les matières dangereuses, les déchets dangereux. Si un objet rencontre la définition d'une matière dangereuse, bien, là, ça ne peut pas aller dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

3285

C'est les deux grandes lignes, plus un paquet d'autres règlements. Là, je ne pourrais pas tous les énumérer, je ne les connais pas tous, moi-même, en profondeur, mais si vous avez des questions plus précises, je pourrais peut-être...

3290 Comme les peintures, il y a un règlement actuellement sur la récupération, la valorisation des contenants de peinture mis au rebut, qui demande aux fabricants de mettre en place un système de collecte en vue de le respecter. Autrement dit, c'est ce qui s'installe tranquillement, on peut les retourner au quincaillier.

3295 Habituellement, l'esprit qui est en arrière de tout ça, le ministère essaie de redonner l'obligation aux fabricants de récupérer ces produits-là.

LA PRÉSIDENTE :

3300 Puis dans le cas des matériaux secs, le bois et tout ça, est-ce que la réglementation permet toujours l'enfouissement de ces matériaux-là dans un site d'enfouissement traditionnel?

M. NICOLAS JUNEAU :

3305 Bien, comme du bois, ça peut être récupéré. Dans les plans de gestion des matières résiduelles, on présume qu'en 2008, on va avoir atteint une bonne performance à ce niveau-là. Ça reste que ça rencontre le règlement, la définition de déchet solide. Il existe les dépôts de matériaux secs aussi vers où se dirigent ces matériaux-là.

3310 Je ne sais pas si mon collègue, monsieur Picard, a quelque chose à rajouter?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Picard.

3315

M. MICHEL PICARD :

3320 Les matériaux secs, finalement, c'est une catégorie de déchets solides. Donc, c'est encore admissible dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Par contre, il y a de plus en plus de programmes de dépôt de ces matériaux-là qui sont récupérés. Donc, il y a de moins en moins de matériaux secs qui sont éliminés dans les lieux d'enfouissement sanitaire. Et dans la Politique du gouvernement de 98, on tend aussi à éliminer ce genre de dépôt-là pour favoriser justement la récupération de ces matériaux-là.

3325 **LA PRÉSIDENTE :**

Si je comprends bien, c'est que, entre autres en ce qui concerne la peinture, les déchets dangereux et les pneus, c'est des choses qui, de toute façon, ne peuvent pas être enfouies dans un site d'enfouissement normal.

3330 **M. MICHEL PICARD :**

Exact.

3335 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

M. ROBERT DEMERS :

3340

Une précision. Il ne faut pas interpréter ce que j'ai dit comme étant des voyages complets de pneus, des voyages complets de fer ou de bois. C'est que parmi les déchets qui sont acheminés... de toute façon, dans tous les sites, c'est à peu près les mêmes compositions. Ce que vous avez dans votre poubelle, vous pouvez retrouver quand même des pneus accidentellement; vous pouvez retrouver du métal accidentellement ou des gallons de peinture accidentellement. Donc, c'est ça qui est ramassé. Il n'y a pas de voyages complets de peinture, de voyages complets de pneus qui sont acheminés au site d'enfouissement.

3345

C'est que normalement, dans un site d'enfouissement, ce n'est pas récupéré à cette étape-là. La Régie a un permis spécial pour ça, une autorisation du ministère de l'Environnement.

3350

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On reviendra sur la façon de procéder.

3355

Alors, merci monsieur Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

3360

Simplement une spécification. C'est que tout à l'heure, la question que j'ai posée, mais que vous avez spécifiée, était prise directement. C'était le verbatim du rapport quand on parlait que la RIDR a mis en place plusieurs programmes. C'est pour ça que je posais la question pour savoir quels sont les programmes. Mais j'ai eu réponse à ma question.

3365 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

3370

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3375

J'inviterais maintenant monsieur Telmosse.

M. PIERRE TELMOSSE :

3380

J'ai une question au sujet du tuyau de rejet pour le résidu de lixiviat à la rivière Rouge. On ne nous a jamais mentionné à quel endroit il serait situé, à savoir quel lot.

On parle de 75 mètres cubes par jour. J'aimerais savoir combien ça fait de litres ou quelque chose de même.

3385

LA PRÉSIDENTE :

Je vais y aller avec ces...

3390

M. PIERRE TELMOSSE :

Bien, c'est un ensemble. C'est tout au sujet de ce tuyau-là.

LA PRÉSIDENTE :

3395

D'accord.

M. PIERRE TELMOSSE :

3400

Est-ce qu'il va être identifié? Parce que cet été, j'ai fait une promenade au sud de Labelle. Le traitement des eaux usées de la Municipalité de Labelle se déverse dans la rivière Rouge. Si quelqu'un passe en canot, il ne sait pas d'où ça vient, il pourrait peut-être être porté de boire cette eau-là. Est-ce que le tuyau de rejet va être identifié comme quoi c'est un rejet de lixiviat? C'est ma question.

3405

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bock.

3410

Mme JOHANNE BOCK :

Oui, monsieur Grégoire va répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

3415

Monsieur Grégoire.

M. MICHEL GRÉGOIRE :

3420 Pour votre première question, 75 mètres cubes par jour, c'est 75 000 litres par jour.

LA PRÉSIDENTE :

3425 La première question, c'était où était localisé le point de rejet.

M. MICHEL GRÉGOIRE :

3430 Le point de rejet, on l'a vu tout à l'heure, est dans le prolongement du chemin. Donc, ça va traverser... vous avez l'entrée au site. C'est dans le prolongement du chemin, ça va aller vers la rivière, du chemin d'accès qui va au site.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3435 Quel type d'aménagement il va avoir au bout? La conduite arrive comment là?

M. MICHEL GRÉGOIRE :

3440 La conduite, premièrement, de préférence, on va se maintenir à la rive. Pour éviter d'aller faire des travaux en rivière, donc on va se maintenir à la rive. La conduite, on va essayer de la mettre submergée. Donc, elle ne sera pas apparente. Et donc, c'est ça, on s'en tient à la rive pour éviter les travaux en rivière.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3445 Est-ce que vous avez bien dit tout à l'heure que la conduite allait avoir 1 pouce de diamètre?

M. MICHEL GRÉGOIRE :

3450 Les calculs détaillés ne sont pas encore faits. Mais en fonction d'un débit de 75 mètres cubes par jour, une conduite de 1 pouce est suffisante.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3455 Dans un contexte où une conduite est si petite que ça, est-ce que ça perturberait beaucoup de l'amener à un endroit où la diffusion pourrait se faire plus rapidement un petit peu plus en rivière?

3460

M. MICHEL GRÉGOIRE :

3465 Généralement, peu importe le diamètre de la conduite, lorsqu'on creuse en rivière pour poser une conduite, on perturbe l'écosystème. Donc, autant que possible, les demandes du ministère de l'Environnement, c'est de se maintenir à la rive pour le point de rejet.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3470 Est-ce que vous considérez que la perturbation de l'écosystème local pendant une journée, le temps de faire ce travail-là, en proportion de l'impact que la conduite peut avoir sur une zone qui est proche, comment vous évaluez ça un par rapport à l'autre?

M. MICHEL GRÉGOIRE :

3475 Disons que lors de l'élaboration des plans et devis définitifs, il sera étudié en collaboration avec le ministère de l'Environnement la meilleure façon de positionner l'émissaire pour qu'il ait le moins d'impact sur l'environnement.

3480 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Telmosse.

M. PIERRE TELMOSSE :

3485 Une précision sur le tuyau. Quand ils vont traverser la route 117, les terrains de l'autre côté n'appartiennent pas à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Comment ils font pour passer un tuyau sur un terrain qui ne leur appartienne pas?

3490 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

Mme JOHANNE BOCK :

3495 En allant chercher une servitude. Mais il y a quand même une partie des terrains de la Régie qui appartiennent, on en a un petit bout. Mais le restant, on va aller chercher une servitude.

3500 **M. PIERRE TELMOSSE :**

À ma connaissance, la Régie des déchets n'a aucun terrain à l'est de la route 117.

3505

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une autre question, monsieur Telmosse?

3510 **M. PIERRE TELMOSSE :**

Oui. Au sujet des inconvénients, on mentionne que le seul secteur où on peut voir le site d'enfouissement de Marchand est la route 117. Moi, je prétends que c'est faux. J'ai la résidence la plus près du site.

3515

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Telmosse, je vous demande de garder vos commentaires pour votre mémoire.

3520 **M. PIERRE TELMOSSE :**

D'accord. De ma maison, que je sois assis dans ma salle à dîner, je vois très bien le site d'enfouissement, le site de pesée, la balance, mais c'est la même chose. Les camions qui déversent, quand ils sont dans la partie la plus au nord, on les voit très bien. Et puis de la route aussi, quand il y a eu un stationnement à la Fête du travail, tous le gens qui étaient sur la route 117 ont très bien vu le site d'enfouissement.

3525

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Est-ce que vous avez évalué les impacts visuels par rapport aux résidants dans le secteur, autres que les impacts associés aux gens qui passent sur la route 117?

3530

M. ROBERT DEMERS :

Le secteur résidentiel dont nous parle monsieur Telmosse, je crois que c'est le secteur résidentiel qui est à proximité de la 117, juste du côté est.

3535

M. PIERRE TELMOSSE :

Oui, ma résidence est au 379, Route 117. Je peux vous inviter à prendre un café, vous allez le voir très bien.

3540

M. ROBERT DEMERS :

Mais disons que ça correspond au secteur où on a parlé qu'il y avait une ouverture, où est-ce qu'on retrouve une aire, après l'endroit où a été prise la photo. Donc, c'est sûr que la photo, on voit les bâtiments. On le voit d'ailleurs sur la photo, même à partir de la route 117. On ne nie pas ça dans l'étude. C'est le seul secteur qui est accessible visuellement, c'est cette vallée-là non boisée.

3545

3550

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que j'ai bien compris que ça allait être boisé éventuellement?

3555

M. ROBERT DEMERS :

Oui, c'est prévu au niveau des plans, il y a un écran de simulation de plantation d'arbres qui va être faite le long de la route 117.

3560

LA PRÉSIDENTE :

Dans une période de combien de temps?

3565

M. ROBERT DEMERS :

Dès le début des travaux du site. Je veux dire, ça va être rattaché au niveau du décret, de toute façon, j'imagine, qui va être émis par le ministère de l'Environnement. Eux autres vont se baser sur l'étude d'impact, entre autres, et l'étude d'impact précise cet élément-là.

3570

LA PRÉSIDENTE :

Et quand vous parlez de boisé, vous parlez d'arbres qui ont quel âge?

3575

M. ROBERT DEMERS :

Nous, l'hypothèse qu'on a émise dans le rapport, c'est qu'on voulait récupérer le plus possible les arbres qui étaient situés sur le site prévu pour l'agrandissement. C'est ces arbres-là qui vont être replantés. Et vous allez voir lors de la visite demain, c'est des pins gris, des épinettes qui sont de grosseurs variables ou je vous dirais peut-être, grosso modo, une affaire de 8 à 10 ans ou 12 ans. Donc, c'est quand même assez haut.

3580

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Non, c'est la hauteur que je voulais vous demander.

3585

M. ROBERT DEMERS :

Je ne les ai pas mesurés, mais disons, règle du pouce, je vous parlerais quand même peut-être de 2 à 3 mètres, 3 mètres.

3590

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Telmosse?

M. PIERRE TELMOSSE :

3595

C'est tout, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3600

Vous reviendrez. Alors, on va prendre une pause de maximum dix minutes et on revient.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

3605

LA PRÉSIDENTE :

Juste quelques informations avant de poursuivre. D'abord, le registre va être fermé pour d'ici la fin de la soirée.

3610

Demain, il y aura deux séances: une en après-midi, de 14 h à 16 h; et une en soirée, à compter de 19 h.

Pour la visite, je vous rappelle que le lieu de rendez-vous est au poste, à la balance, au poste de balance.

3615

Et enfin, j'aimerais vous informer que ceux qui auraient décidé de présenter des mémoires, vous pouvez dès maintenant vous inscrire auprès de madame Dallaire à l'arrière, question d'assurer un peu un suivi de cette réalité-là.

3620

Avant d'inviter une prochaine personne, nous aurions, la commission, quelques questions à poser assez brièvement, et j'inviterai la prochaine personne par la suite.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3625

Il y a eu des analyses qui ont été faites sur les puits des riverains cette année. Et dans la lettre qu'on a lue dans vos documents, il y avait d'indiqué qu'il y avait un avis qui était demandé au ministère de la Santé relativement aux résultats. Est-ce que c'est possible d'avoir l'information à ce niveau-là?

3630

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Normandeau.

3635

M. JACQUES NORMANDEAU :

3640 Madame la présidente, c'est ce que je cherchais tout à l'heure dans ma pile et que, malheureusement, je n'ai pas pu retrouver. Je dois préciser que nous avons effectivement reçu des analyses. Nous avons reçu des résultats. Nous avons été consultés sur la question. Mais malheureusement, je ne retrouve pas la réponse qu'on a donnée. Je m'en excuse.

3645 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous ne retrouvez pas la réponse que vous avez donnée, mais vous avez donné une réponse?

3650 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

3655 Si je me souviens bien, oui, je suis à peu près certain, parce que c'est moi qui s'occupe du dossier. On a regardé les résultats qui ont été sortis pour les différents puits. Il y avait un puits qui présentait une anomalie, mais qui ne pouvait pas être relié comme tel à une contamination qui venait de l'extérieur. Si je me souviens bien, les autres résultats étaient normaux, ça ne présentait pas de problème au niveau sanitaire. Les eaux étaient correctes, elles étaient potables.

LA PRÉSIDENTE :

3660 Est-ce que cet avis-là a été transmis par écrit au promoteur ou...

M. JACQUES NORMANDEAU :

3665 C'est ça que j'essaie de me souvenir, où est-ce qu'il est rendu.

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, j'apprécierais grandement que vous nous reveniez là-dessus.

3670 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Je vais le prendre en note et je vais essayer de le retrouver.

LA PRÉSIDENTE :

3675 Merci.

3680 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

3685 La représentante de Recyc-Québec a fait ressortir, entre autres, que les municipalités qui avaient réussi à atteindre les objectifs efficaces, en tout cas près de l'objectif qu'on vise pour 2008, étaient celles, entre autres, qui avaient réalisé des démarches d'une récupération au niveau du compostage. Est-ce qu'ici, il y en a de fait? Est-ce qu'on prévoit en faire? Si on prévoit en faire, comment?

3690 **Mme JOHANNE BOCK :**

Ça va être encore inscrit dans le plan de gestion, à ce moment-là, pour le compostage. Ça va être déposé lorsque le plan de gestion va être déposé. Si vous voulez avoir plus d'information, il y a peut-être monsieur Bouliane aussi qui pourrait... oui, vous en voulez plus?

3695 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est que déjà dans vos documents, vous nous dites que vous avez distribué 250 composteurs.

3700 **Mme JOHANNE BOCK :**

250 composteurs, c'est ça.

3705 **LA PRÉSIDENTE :**

Et qu'est-ce qui est arrivé de ça? Les résultats, c'est quoi?

Mme JOHANNE BOCK :

3710 Bien, les résultats, c'est les gens qui compostaient à leur maison. Il n'y a pas eu de collecte en tant que telle. On a distribué les composteurs pour finalement montrer aux gens qu'ils pouvaient composter à la maison. Mais nous, on n'a pas fait de collecte.

3715 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'avez pas fait de suivi non plus à savoir si...

Mme JOHANNE BOCK :

3720 Non. Bien, c'était pour inciter les citoyens à composter, mais on n'a pas fait un suivi sur leur compostage personnel à eux.

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, là, est-ce que ces gens-là ont toujours les composteurs ou vous...

Mme JOHANNE BOCK :

3730

J'imagine bien que oui, là. Je veux dire, on...

LA PRÉSIDENTE :

3735

Mais vous ne le savez pas?

Mme JOHANNE BOCK :

3740

Non, non, absolument pas. On n'a pas fait de suivi en tant que tel.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3745

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ce serait peut-être bon d'avoir quand même une opinion d'une tendance à ce niveau-là, monsieur Bouliane, si c'était possible?

3750

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouliane.

Mme JOHANNE BOCK :

3755

Au sujet du compostage dans le plan de gestion?

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3760

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Bouliane.

3765

M. SYLVAIN BOULIANE :

3770

Bon, au niveau des matières putrescibles, les bilans ont démontré que l'effort du programme de composteurs domestiques a totalisé environ 2 % des matières putrescibles détournées de l'enfouissement. Donc, c'est très, très limité. Au niveau des deux PGMR, ce qui est prévu, c'est l'implantation d'une collecte porte-à-porte pour les matières putrescibles.

3775

Dans la MRC des Laurentides, ça ne sera que dans les milieux urbanisés situés le long de l'axe de la 117. C'est quand même la très grande partie de notre population.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3780

Ça représente quel pourcentage?

M. SYLVAIN BOULIANE :

3785

Je dirais facilement 65 %, 70 % de la population qui va être concernée par cette collecte-là. Pour le reste du territoire, on va mettre en place un programme de composteurs domestiques.

3790

Et au niveau du territoire de la MRC Antoine-Labelle, cette MRC-là privilégie, elle, une orientation de collecte porte-à-porte des matières putrescibles sur l'ensemble de son territoire, autant en milieu rural qu'en milieu urbain.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3795

C'est prévu pour quand, selon le...

M. SYLVAIN BOULIANE :

3800

Bon, les deux PGMR fonctionnent dans l'horizon 2000-2008, évidemment. De mémoire, je pense que c'est à partir de 2006, si je me souviens bien, qu'on va implanter la collecte porte-à-porte des matières putrescibles, ce qu'on appelle la troisième voie.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3805

Si j'ai bien compris, au niveau rural...

M. SYLVAIN BOULIANE :

3810

Oui, pour la MRC des Laurentides.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3815 ... pour la MRC des Laurentides, il va avoir l'implantation de...

M. SYLVAIN BOULIANE :

D'un programme de composteurs domestiques plutôt que la collecte porte-à-porte.

3820

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Puis pour la MRC Antoine-Labelle, c'est l'ensemble de la MRC qui va être...

3825

M. SYLVAIN BOULIANE :

L'ensemble du territoire, porte-à-porte, en milieu rural et urbain.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3830

Au niveau de la MRC Laurentides, le programme de composteurs en milieu rural, est-ce qu'il y aura un plan de sensibilisation, de suivi, de vérification annuelle, etc., qui va être attaché?

3835

M. SYLVAIN BOULIANE :

C'est obligatoire que le programme de composteurs domestiques soit accompagné d'un plan de promotion et de suivi, même de formation auprès des gens qui se verront distribuer ou acquérir un composteur domestique.

3840

Donc, il y a déjà un programme au Québec qui existe à cet égard-là de compostage domestique. C'est sur la base de ce programme-là, nous, qu'on va sensibiliser les gens, distribuer aux gens les composteurs et former les gens par rapport à l'utilisation de leur composteur domestique.

3845

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Est-ce que vous allez faire un suivi de la performance des résultats en pourcentage?

3850

M. SYLVAIN BOULIANE :

Sûrement, parce que le PGMR nous oblige à avoir des comités, en fait, pas de surveillance, mais de suivi des différentes mesures qui sont mises de l'avant.

3855

LA PRÉSIDENTE :

3860 J'aimerais juste vérifier auprès de madame Auger de Recyc-Québec, la mise en place de tels programmes, est-ce que vous avez évalué combien de temps ça prend avant de donner des résultats probants?

Mme DENISE AUGER :

3865 Madame la présidente, vous parlez au niveau de la collecte des matières putrescibles? On n'a pas fait d'évaluation comme telle. Par contre, comme je vous disais tantôt, dans des municipalités qui ont implanté ces systèmes-là, ils ont vraiment eu des résultats intéressants. Puis on parle de municipalités peut-être un peu rurales, comme il y a Rawdon, il y a les Îles-de-la-Madeleine, tout ça.

3870 Mais il y a aussi eu des expériences pilotes à Laval et qui se poursuivent. Ça a commencé par une expérience pilote, mais ça fait déjà quelques années qu'il y a un quartier à Laval où la collecte des matières putrescibles a été implantée et ils l'étendent graduellement à d'autres quartiers, et ils atteignent des bons résultats en termes de pourcentage de récupération.

3875 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'êtes pas en mesure de nous dire...

3880 **Mme DENISE AUGER :**

Donner des chiffres précis?

3885 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

Mme DENISE AUGER :

3890 Il faudrait que je fasse des vérifications.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez faire les vérifications et nous les transmettre par écrit?

3895 **Mme DENISE AUGER :**

Oui.

3900 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît.

J'inviterais maintenant monsieur Bruno Cloutier. Bonsoir, monsieur Cloutier.

3905

M. BRUNO CLOUTIER :

Bonsoir, madame la présidente. Peut-être pour aider cette commission, j'aurais deux rapports à déposer.

3910

Il s'agit d'un rapport de Recyc-Québec concernant... je vais le nommer. Le premier, c'est *L'analyse des éléments principaux entourant la création d'un environnement favorable à l'accélération du développement de l'industrie du recyclage au Québec*. C'est le volet 1. Ça concerne l'enfouissement au Québec, version finale. Ça date de décembre 2001. Et puis j'ai le volet 2 aussi *Le recyclage au Québec*.

3915

Ce sont des documents que, bien, nous, on a posé des questions à l'audience à Lachenaie. On nous a remis ces documents-là, ça nous a laissés un peu sur notre faim. Mais de ce que je me souviens concernant Lachute, ça avait été demandé à Recyc-Québec par la commission de Lachute, ça n'avait jamais été déposé non plus. Je vous les dépose. Peut-être ces documents-là pourraient être aussi appelés par Recyc-Québec pour confirmer s'il manque des pages ou pas.

3920

LA PRÉSIDENTE :

3925

Merci.

M. BRUNO CLOUTIER :

3930

Je vais les déposer derrière.

Ma première question, ça va concerner les rejets au lixiviat, le fameux tuyau de 1 pouce qu'on a entendu tantôt. Alors, on parlait de 75 mètres cubes par jour. Effectivement, c'est difficile à visualiser pour nous autres. On a parlé de 75 000 litres par jour, c'est beaucoup de litres à la seconde.

3935

Maintenant, ces rejets-là sont traités. Ce qui nous fait peur, nous, c'est qu'est-ce qui arrive avec l'ancien site, étant donné qu'en dessous du site, ça descend, il n'y a pas de résurgence. Ça s'en va directement en bas. Est-ce que c'est dangereux? Normalement, il faut les récupérer.

3940

On parle aussi de vitesse de déplacement de l'eau souterraine. En dessous du site, on parle d'une vitesse de 18 à 35 mètres par année. En dessous de la rivière Rouge, on parle de 25 à 48 mètres par année. On parle de dépôts meubles en dessous du site de 48 mètres. Est-

3945 ce que ça veut dire que la pollution qui est là en ce moment, est-ce qu'elle descend dans la nappe phréatique en un an et puis elle est diluée? Est-ce qu'elle va ressortir plus tard?

Par la nature des intrants inconnus qui ont été enterrés là, il y a plusieurs années, est-ce que l'ancien site est réellement dangereux, et à quel niveau pour la santé?

3950

LA PRÉSIDENTE :

Je vais d'abord adresser une question au promoteur, madame Bock. On ira au ministère de la Santé par la suite.

3955

Mme JOHANNE BOCK :

Monsieur Michael Verreault va répondre à la question.

3960

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Verreault.

M. MICHAEL VERREAULT :

3965

Au niveau des vitesses de migration de l'eau souterraine, là, on a mentionné 17 à 35 mètres par année. Ce qui a été estimé par valeur indirecte, c'est-à-dire avec la conductivité hydraulique, avec le gradient hydraulique, c'est des vitesses qui varient entre 1.1 et 8 mètres par année. Maintenant, c'est des calculs qui sont indirects. On a une valeur qui est directe, elle, qui est le suivi des traceurs, si on veut, qui est, entre autres, le fer, qui est les chlorures, qui sont, bon, si on veut les éléments qu'on retrouve en anomalie.

3970

Depuis 20 ans, on a remarqué, en fait on remarque actuellement que l'avancement de ces composés-là est maximum 30 mètres, ce qui fait que, bon, on fait une règle de 3, 30 mètres en 20 ans, ça donne à peu près 1.5 mètre par année, ce qui fait que c'est impossible que la contamination, s'il y a contamination dans la rivière, que ça provienne du site d'enfouissement sanitaire. C'est impossible.

3975

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3980

Il y a deux choses. Si j'ai bien compris, vous voulez dire que s'il y a une contamination dans la rivière actuellement, c'est impossible que ça vienne du site.

M. MICHAEL VERREAULT :

3985

Exact.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3990

Ma question, c'est oui, mais est-ce que c'est possible que ça vienne du site à un moment donné?

M. MICHAEL VERREAULT :

3995

Ça, c'est difficile à évaluer, parce qu'il y a plusieurs paramètres qui viennent en ligne de compte dans ces phénomènes-là. Et de un, on a la vitesse qui suggère qu'avant que ça arrive à la rivière, ça va prendre un bon bout de temps. On peut penser de l'ordre de quelques centaines d'années.

4000

Ensuite de ça, qu'est-ce qu'il faut... bon, ça, ces choses-là, c'est qu'on considère, avec les données qu'on a actuellement, on considère qu'on a un écoulement qui est advectif. Donc, on néglige la dispersion, l'adsorption, l'absorption. Ce qui fait qu'avec les données que j'ai actuellement, je ne suis pas capable de dire ça va être quoi la concentration de ces éléments-là dans le futur. Puis je serais peut-être capable de vous le dire, mais dans 50 ans. Ça fait que quand même qu'on me demande de faire une étude, je ne serais pas capable de donner de réponse, parce que les traceurs qu'on remarque n'avancent pas assez vite. Donc, quand même que je voudrais faire un modèle, si je ne suis pas capable de le caler avec des données terrain, ça ne servira à rien.

4005

4010

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Est-ce que vous avez envisagé des mesures de mitigation pour éviter que la contamination continue à se propager? Déjà, on sait qu'elle se propage très lentement. Est-ce que vous avez envisagé des mesures de mitigation qui permettraient même de, je dirais, de réduire ou d'arrêter ce front-là, le front contaminé?

4015

M. MICHAEL VERREAULT :

En fait, actuellement, on n'a pas vraiment pensé à des mesures de mitigation, parce que je ne pense pas qu'on en soit rendu là, dans le sens que la contamination est, à toutes fins pratiques, à côté du site.

4020

Puis aussi, qu'est-ce qui arrive, c'est que le site va être fermé; bien, en tout cas, le site actuel. Donc, il n'y aura plus de dépôts de déchets, ce qui fait que la lixiviation va se limiter dans le temps, ce qui fait que l'émission de contaminants va se limiter aussi. Et donc, par conséquent, on ne peut qu'avoir une diminution de la concentration des traceurs qu'on observe dans l'eau souterraine.

4025

4030

Bon, c'est difficile de dire pendant combien de temps on va les observer, mais il y a diverses alternatives possibles si jamais la concentration augmente ou si jamais le contaminant

ou les contaminants avancent dans l'espace au fur et à mesure que le temps avance. Maintenant, avec les vitesses d'écoulement qu'on a, c'est minime.

4035 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Vous dites: *Bon, ça ne bouge pas beaucoup. Ça va prendre peut-être beaucoup de temps. Peut-être même que ça va être... il va avoir eu, par adsorption, il va avoir eu une réduction des concentrations, mais ce n'est pas impossible quand même qu'il y ait un certain mouvement.+ Vous avez dit: *On n'est pas rendu là.+ Si j'ai bien compris, vous voulez dire là pour le moment ça ne semble pas dangereux.

4040 Mais ma question, c'est est-ce que vous avez prévu des mesures, des moyens pour vous permettre d'assurer le suivi? Et aussi est-ce que vous avez établi, pas juste assurer le suivi, mais établi des critères précis qui permettent d'allumer une alarme, dire: *Là, on met un...+, puis que ces critères-là, c'est connu par le client, que c'est inclus dans son plan de fonctionnement, qui fait que l'alarme va fonctionner. Parce que des fois, souvent les alarmes ne fonctionnent pas toujours bien, surtout quand c'est une alarme dans 10 ans, dans 15 ans. Est-ce que vous avez prévu vraiment...

4045 Vous nous dites que ce n'est pas trop risqué. Admettons-le. Mais considérant quand même qu'il y a un certain risque, est-ce que vous avez prévu une alarme qui permettrait de dire, par exemple: *Si on observe telle chose à tel moment, il faut faire telle chose pour éviter que ça se rende, entre autres, aux puits.+ Parce qu'on pense beaucoup aux puits municipaux à ce niveau-là.

4050 **M. MICHAEL VERREAULT :**

Bon, un, au niveau du suivi, on a des piézomètres qui sont situés en aval du site, qui permettent d'observer l'avancement de la contamination, si on veut, des traceurs, ce qui fait que, dans le temps, on va constater de ces états de fait là qu'on va pouvoir observer.

Au niveau d'une limite d'alarme, non, on n'a pas émis de limite.

4065 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Est-ce qu'il serait possible pour vous autres d'établir une sorte de -- moi, j'appellerais ça comme un peu un plan d'urgence en usine.

4070 **M. MICHAEL VERREAULT :**

Oui.

4075

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4080 On peut voir ça comme une usine, un site d'enfouissement, il faut gérer ça. Juste qui dirait, qui serait très clair, que ce serait un document clair et officiel au niveau de l'opérateur, qui dirait pas rien que: *Tu fais un suivi+, c'est que: *Tu fais un suivi de telle manière et si tu observes telle chose, tu réagis de telle façon+.

M. MICHAEL VERREAULT :

4085 Il y a moyen, oui, de faire ça. Mais bon, un plan, si on veut, en cas d'urgence, dans notre cas, il n'y aura pas d'urgence. On ne peut pas dire que les choses devront être réglées en dedans de cinq minutes. C'est des années donc. Mais on peut soumettre un document avec des alternatives éventuelles qui permettraient de contrer ces éléments-là.

4090 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Vous allez nous soumettre ça?

M. MICHAEL VERREAULT :

4095 Oui. Mais ça peut être, par exemple, le pompage de la contamination. Ça peut être l'implantation d'un drain. Je peux fournir ça, oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4100 Merci.

Mme JOHANNE BOCK :

4105 Est-ce qu'on peut céder la parole à monsieur Grégoire?

LA PRÉSIDENTE :

4110 Oui.

M. MICHEL GRÉGOIRE :

4115 En fin de compte, c'est pour le même sujet. Évidemment, lorsqu'on va mettre le site en fonction, et pendant les 30 années qui vont suivre, et pour le nouveau site et pour le site existant, il y a un suivi de la contamination ou des traceurs dans les eaux souterraines. Il y a plusieurs piézomètres qui ont été installés. On en a 12 qui vont être suivis pendant les 30 prochaines années. Plus que les 30 prochaines années, parce qu'on dit que le site dure 30 ans; donc, c'est 30 ans plus 30 ans. Donc, pour les 60 prochaines années, on va suivre ces paramètres-là.

4120 Il y a des normes qui sont, au niveau du ministère de l'Environnement, au niveau de la qualité des eaux souterraines. Ce sont des paramètres qui sont établis avec certaines concentrations. Donc, ces paramètres vont servir à déterminer si une contamination s'est produite et si elle atteint des valeurs critiques qui sont déjà nommées dans le projet de règlement.

4125 Et à partir du moment qu'une contamination est observée, on doit émettre au ministère de l'Environnement -- les informer qu'il y a une contamination et préciser les mesures qui sont entreprises pour régler cette contamination. Donc, ça fait partie des projets de règlement, on est obligé de confirmer des méthodes qui vont être mises en place pour régler le problème.

4130 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

4135 C'est juste, encore là, pour conforter souvent. C'est qu'on a quand même eu l'occasion de constater à certains moments que des problèmes ont été observés pendant longtemps avant qu'il y ait eu des actions et des réactions. Il faut aussi être conscients que c'est quand même le gestionnaire qui est responsable. Ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui est responsable. Ce n'est pas parce que vous envoyez l'information au ministère de l'Environnement que vous enlevez votre responsabilité.

4140 C'est dans ce sens-là que, moi, ce que je me demandais, c'est que ça nous conforterait si vous nous déposiez quelque chose qui nous dirait comment ça va être géré. Dans le sens qu'on va faire un suivi, mais pas rien qu'on va faire un suivi et on va l'envoyer au ministère. Quand on va avoir des alarmes, avec des étapes décisionnelles, pour vraiment qu'on pense que si jamais il arrive quelque chose, oui, le promoteur va avoir des outils en main, des méthodes de travail, des critères décisionnels pour être capable d'agir.

4145 **M. MICHEL GRÉGOIRE :**

4150 C'est qu'il y a des éléments aussi, ça dépend des paramètres qui vont être décelés. Donc, si on a une teneur plus élevée en fer, l'impact n'est pas le même que si on a une teneur plus élevée en un métal lourd. Donc, il y a beaucoup d'alternatives potentielles.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4155 Ça confirme justement ma crainte. C'est que quelqu'un qui n'a pas une formation nécessaire ne peut justement pas porter un jugement. Ça, on en est conscient. Effectivement, le fer peut dépasser la norme, ça ne veut nécessairement dire que c'est très urgent, mais il y a d'autres protocoles.

4160 Dans un protocole comme ça, je vais vous lancer une idée, c'est qu'il pourrait avoir justement que quand on observe une anomalie, on mandate obligatoirement un spécialiste, tel type de spécialiste, qui va nous dire quoi faire. Ça pourrait être ça la procédure. Donc, ça nous reconforterait de dire: *O.K., la Régie ne passera pas par-dessus. Elle va voir quelque chose.

Puis dans son plan, c'est marqué: si je vois ça, moi, je donne un mandat à SNC pour que SNC me dise si c'est grave puis qu'est-ce que je dois faire.+ C'est un exemple.

4165

M. MICHEL GRÉGOIRE :

On peut vous confirmer ce point. Parce que ce n'est pas de remettre le problème au ministère de l'Environnement. Le promoteur est responsable et c'est lui qui doit trouver les solutions. Ce n'est pas le ministère de l'Environnement à trouver les solutions. Donc, on peut vous confirmer ce point-là, effectivement.

4170

LA PRÉSIDENTE :

Juste une dernière question à ce propos-là. Depuis le début de l'existence du site jusqu'à ce que la Régie se mette à récupérer les déchets dangereux, on ne sait pas vraiment - en tout cas, peut-être que vous le savez, j'apprécierais le savoir - ce qui a été enfoui dans ce site-là. Est-ce que, ne sachant pas ce qui a été enfoui, on pourrait avoir des surprises à un moment donné au regard de la contamination?

4175

4180

Mme JOHANNE BOCK :

Si on parle à partir de 1984, jusqu'au moment où on a récupéré les RDD qui se situe aux environs de 1995, on pourrait peut-être savoir, par qu'est-ce qu'on a maintenant aujourd'hui, qu'est-ce qui a pu être enfoui, comme peinture, aérosols, bonbonnes, etc., sauf que c'est assez difficile d'arriver et de vous donner un chiffre.

4185

LA PRÉSIDENTE :

Je ne demande pas de chiffre. Je fais juste poser la question. La question que j'ai posée, c'est à savoir est-ce qu'à un moment donné, compte tenu justement que vous ne savez pas ce qui a été enfoui dans le site, est-ce qu'à un moment donné on pourrait avoir des surprises au niveau de la...

4190

4195

Mme JOHANNE BOCK :

Je crois que j'ai compris votre question.

LA PRÉSIDENTE :

4200

Je m'excuse, madame Bock, est-ce que je pourrais finir?

Mme JOHANNE BOCK :

4205

Oui, excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

J'apprécierais qu'un de vos spécialistes réponde, s'il vous plaît.

4210

Mme JOHANNE BOCK :

Parfait.

4215

M. MICHAEL VERREAUULT :

Effectivement, dans un site d'enfouissement sanitaire, on ne sait pas toujours ce qui est enfoui.

4220

Qu'est-ce qu'il y a, par contre, c'est qu'il y a, si on veut, une espèce de base de données de composés chimiques qui sont émis de sites d'enfouissement, qui sont assez classiques, puis on prend ces données-là, puis on fait des analyses chimiques sur ces composés-là. Donc, on ne peut pas vraiment avoir de surprises, non. Il n'y a pas rien qui va voyager vraiment plus vite que le fer ou quelque chose comme ça.

4225

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Monsieur Cloutier, votre autre question, s'il vous plaît.

4230

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui. Bien, dans le même ordre d'idées, peut-être plus tard je vais garder ma question, mais il y avait, dans ce que j'ai lu, la possibilité d'installer un détecteur de radioactivité. Je ne retrouve pas ma note. Je sais que c'est dans l'étude d'impact. Ça va en même temps dans la qualité des intrants qui s'en vont présentement versus ce qui a été.

4235

Mais ma question, ça serait plus peut-être là en ce moment, c'est au niveau du biogaz. Étant donné que le site, l'ancien site, le fond, c'est granulaire, il va y avoir sûrement une migration. Et puis on parle aussi, ici, du lixiviat, bon: *biogaz, captage passif selon les règles de l'art.+ Et puis, bon, le promoteur en rajoute: *C'est un système éprouvé+, on voudrait savoir par rapport à quoi.

4240

Et puis juste pour aller dans le même ordre d'idées: *le système de captage et vents verticaux gravitaires+, c'est quoi son efficacité? C'est quoi les nuances? Nous, on parlait avant, dans les gros sites, de torchères qui brûlent les composés COV dangereux, cancérigènes. Ceux-là, est-ce qu'ils sont simplement dilués dans l'air?

4245

4250

LA PRÉSIDENTE :

Juste une précision avant de transmettre la question. Est-ce que vous parlez du site projeté ou de l'ancien site?

4255

M. BRUNO CLOUTIER :

Bien, dans les deux cas, il va avoir une production de biogaz ou il y en a déjà une, sûrement. C'est ce qui est difficile peut-être pour nous de voir ou de lire des documents, on ne sait plus qu'est-ce qui est futur ou qu'est-ce qui est passé.

4260

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bock.

4265

Mme JOHANNE BOCK :

Oui. Monsieur Grégoire va répondre à la question.

4270

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Grégoire.

M. MICHEL GRÉGOIRE :

4275

Au niveau des biogaz, il y a le site existant, qui est non étanche, qui n'a pas de couvert imperméable. Donc, le gaz qui provient de la décomposition des déchets passe à travers une toiture qui est non étanche. Donc, c'est diffus et ça s'évapore.

4280

Au niveau du nouveau site, il y a une membrane étanche qui le recouvre pour éviter l'introduction des eaux de pluie et de ruissellement à l'intérieur du site, pour réduire la production de lixiviat.

4285

Donc, pour éviter que des gaz s'accumulent sous la membrane et soulèvent la membrane, pour le nouveau site, il va avoir des événements, qui consiste à un tube vertical avec de la pierre à l'entrée, qui captent le biogaz et qui l'évacuent dans l'air.

4290

Au niveau des systèmes de biogaz, comme vous parliez, il y a des sites qui sont actifs et des systèmes qui sont passifs. Lorsque c'est un gros site, il y a beaucoup de production de biogaz et, à ce moment-là, il y a des systèmes actifs qui soutirent le biogaz et qui le brûlent. Il y a des torchères pour brûler le biogaz ou le récupérer pour des usages.

Dans le cas du site LES Marchand, les gaz qui vont être produits sont très faibles. Il y a très peu de production de biogaz. Donc, il n'y aura pas de torchères pour brûler, les quantités

4295 sont trop faibles. Donc, on aura un système passif, qui va tout simplement prendre le gaz sous la membrane et l'évaporer dans l'air.

4300 Les quantités de biogaz ou de gaz qui vont être émis dans l'atmosphère ont été simulées par un programme informatique. Ce qu'on est arrivé, c'est que les productions sont faibles. Si on parle aussi des gaz qui vont émettre des odeurs comme le H₂S ou les produits de sulfure réduits totaux, des concentrations, au niveau du H₂S, on va avoir .38 microgramme par mètre cube, alors que la norme est de 14. Donc, on est 37 fois plus faible que la norme. Donc, c'est très faible. Au niveau des composés de soufre réduits totaux, la norme est de 6 et on a un résultat de .49 microgramme par mètre cube, ce qui est 12 fois plus faible que la norme.

4305 Donc, c'est pour ça qu'il n'y a pas de système très perfectionné, puis qu'il n'y a pas de contrôle des biogaz ou des odeurs à ce niveau-là. C'est très, très faible.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4310 Est-ce que vous avez évalué quand même les coûts de ce que ça impliquerait de brûler ces biogaz-là?

M. MICHEL GRÉGOIRE :

4315 Non, on n'a pas évalué les coûts de brûler ces biogaz-là, parce que ce n'est pas nécessaire.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4320 Parce que vous considérez que c'est en bas de la norme.

M. MICHEL GRÉGOIRE :

4325 C'est ça.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4330 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

4335 Juste avant de terminer avec monsieur Cloutier, je pense que votre première question comportait un deuxième volet, vous vouliez savoir les impacts sur la santé de la contamination de l'eau. J'aimerais peut-être savoir de la part de monsieur Normandeau quel type de contamination pourrait avoir des impacts sur la santé.

M. JACQUES NORMANDEAU :

4340

Dans les types de contamination qu'on peut retrouver et qui peuvent avoir des impacts sur la santé, le premier type de contamination, c'est évidemment la contamination bactériologique, où on peut avoir des streptocoques fécaux, des coliformes fécaux, qui sont des indicateurs d'une contamination possiblement avec des pathogènes.

4345

On peut avoir évidemment une contamination chimique. Dans les contaminations chimiques, on peut avoir des nitrates. On peut avoir des solvants. On peut avoir différents métaux: des dérivés organiques, des phénols. Il y a plusieurs substances qui sont susceptibles de se retrouver au niveau de la contamination.

4350

On a eu historiquement certains cas assez tragiques au Québec avec des lagunes de disposition de résidus industriels, des choses comme ça, où on a retrouvé énormément de substances. Dans les cas des sites d'enfouissement sanitaire, généralement, je dois vous dire que je n'en connais pas. À ma connaissance, il n'y en a pas beaucoup qui a été documenté.

4355

Il y a un cas, si je me souviens bien, j'essayais de vérifier, je crois que c'est à Saint-Lazare, où il y a eu des électroménagers qui ont été enfouis et on a retrouvé du trichloroéthylène dans des puits au pourtour.

4360

Avec des sites, disons, réguliers de sites d'enfouissement sanitaire, normalement ce qu'on peut s'attendre à retrouver, ça va être peut-être des sels métalliques, phénol, bactério, des solvants; puis dans certains cas extrêmes, phosphore, nitrates, pesticides, mais c'est vraiment dans des cas extrêmes.

4365

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Merci, monsieur Cloutier.

4370

M. BRUNO CLOUTIER :

Mais juste peut-être un petit point d'information. Au niveau de l'ancien site, étant donné qu'il n'est pas étanche, ça favorise en même temps... il y a des facteurs qui influencent la production de biogaz; entre autres l'humidité qui rentre sur le site. Même s'il n'y en a pas beaucoup, est-ce que ça ne serait pas mieux de le recouvrir quand même hermétiquement pour qu'il y ait encore moins de biogaz qui seraient produits du vieux site?

4375

LA PRÉSIDENTE :

4380

Madame Bock.

Mme JOHANNE BOCK :

4385 Monsieur Grégoire va répondre.

M. MICHEL GRÉGOIRE :

4390 Pour le moment, compte tenu des productions qu'il y a, non, ce n'est pas nécessaire de faire ça. Parce que les simulations de production de gaz et de H₂S qui pourraient produire des odeurs ont démontré que les concentrations, avec les deux sites, le site existant plus le nouveau site, demeurent de beaucoup inférieures aux normes et que ça ne crée pas de problème. Donc, non, au niveau des productions de biogaz, on ne voit pas l'intérêt.

4395 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Pour poursuivre dans le même sens, est-ce qu'il pourrait avoir un intérêt au niveau de la production de lixiviat?

4400 **M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Oui, au niveau de la production de lixiviat, il y a un intérêt à couvrir le site par une membrane étanche.

4405 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Est-ce que vous avez envisagé la solution? Et est-ce que vous l'avez évaluée au niveau des coûts?

4410 **M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Non, on n'a pas évalué les coûts de cette solution-là au niveau du site existant. On fait le suivi de la nappe souterraine et ça fait partie du suivi du site existant.

4415 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Si je comprends bien, vous voulez dire que si jamais dans le cadre du suivi, vous observeriez des problèmes, ça pourrait être une solution.

4420 **M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

4425 Merci, monsieur Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

J'aurais plein d'autres questions encore.

4430

LA PRÉSIDENTE :

Vous reviendrez.

4435

M. BRUNO CLOUTIER :

Je reviendrai.

LA PRÉSIDENTE :

4440

Madame Justine Lacoste. Rebonsoir.

Mme JUSTINE LACOSTE :

4445

Rebonsoir. Je voudrais rester dans le domaine de l'eau. Et j'ai, ici, une carte toponymique de la région. Et peut-être que monsieur Demers pourrait remettre la carte en cercle, que tout le monde pourrait voir, qu'il avait dans sa présentation. Je voudrais parler de l'écoulement de l'eau.

4450

LA PRÉSIDENTE :

Juste une minute, on va réinstaller. Quand vous parlez de *la carte en cercle+, c'est celle où on voit les résidences et...

4455

Mme JUSTINE LACOSTE :

Exactement. Parce que monsieur Demers a souligné les hauteurs du côté de la rivière Rouge d'un certain côté, mais il n'a pas fait tout le tour du terrain. Et évidemment, si je regarde ma carte, ici, il y a une espèce de vallée. Si on regarde dans la partie blanche... non, à l'intérieur...

4460

LA PRÉSIDENTE :

Où est le site?

4465

Mme JUSTINE LACOSTE :

Oui. Si on regarde là, toute cette vallée-là est à peu près à une hauteur égale. Et on parle d'augmenter la hauteur de 25 mètres. Ce qui veut dire que l'écoulement pourrait se faire non seulement vers la rivière Rouge de ce côté-là, mais se diriger vers la rivière Rouge à un

4470

endroit plus bas. Et je ne sais pas si on a étudié cette possibilité. Moi, je regarde tout ce secteur-là et c'est à 232, 234 jusqu'à ce qu'on appelle, ici, le Crique noir plus bas.

LA PRÉSIDENTE :

4475

Plus bas, beaucoup plus bas sur la carte, 232, 234.

M. ROBERT DEMERS :

4480

Ça, il y a quand même un sens d'écoulement qui va nécessairement, à peu près à la limite de la propriété, qui s'en va nécessairement vers la rivière Rouge.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4485

La question plus directement, c'est que le fait que vous rehaussiez, vous fassiez une montagne à un endroit précis, est-ce que le fait de faire ça risque de modifier la direction de l'écoulement et de modifier l'hydraulique souterraine, qui ferait que l'eau pourrait couler dans d'autres directions qu'elle coule actuellement?

4490

M. ROBERT DEMERS :

Si vous permettez, à ce moment-là, je vais aller chercher un autre acétate où on retrouve le site. On va comprendre.

4495

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. ROBERT DEMERS :

4500

Donc, si on regarde ici la coupe, on est dans cet axe-là vers la rivière Rouge, vers la droite. Si on regarde le site un coup rempli, c'est sûr qu'à partir du centre, ici, l'écoulement se fait vers l'arrière. Et vers l'arrière, ici, on retrouve un fossé périphérique qui ramène les eaux vers l'avant, donc vers le sens normal d'écoulement.

4505

Mme JUSTINE LACOSTE :

Mais vous avez dit que le sol était perméable. Donc, il va avoir des pluies de surface qui vont pénétrer. Quels sont les risques d'avoir une pénétration de ce côté-là?

4510

M. ROBERT DEMERS :

Effectivement, il y a une partie des eaux qui vont pouvoir percoler à travers le sol. Il faut penser que les eaux, qui vont circuler ici, circulent sur le dessus d'un système qui est

4515 imperméabilisé, donc que l'eau n'entraîne aucun déchet ou aucun métal ou aucun élément.
C'est l'eau de pluie qui tombe.

On a une membrane étanche comme sur le toit d'une maison, en fait. Donc, ça tombe sur le toit de la maison, ça s'en va à l'arrière vers la dalle, la dalle qui l'achemine vers le réseau
4520 de surface.

Mme JUSTINE LACOSTE :

Est-ce que c'est couvert tous les jours?
4525

M. ROBERT DEMERS :

On parle d'un recouvrement final, ici.

4530 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Qu'est-ce qui se passe avec l'eau quand le toit n'est pas couvert, avant que le toit soit couvert?

4535 **M. ROBERT DEMERS :**

Après que le toit soit couvert, c'est ça. Avant qu'il soit couvert, c'est que, sauf erreur - Michel, tu me reprendras - on commence l'enfouissement par ici. Donc, on commence l'enfouissement ici. Donc, toutes les eaux qui se retrouvent dans le secteur amont des
4540 premières cellules vont embarquer dans le réseau de captation de surface. Et les eaux qui vont percoler à travers la membrane, à travers les déchets, si vous voulez, avec le recouvrement journalier, bien, eux autres vont percoler à travers les déchets, se ramasser au niveau des eaux de lixiviation, et les eaux de lixiviation qui vont aller vers la filière de traitement et éventuellement, après traitement, se retrouver au niveau de la rivière Rouge.

4545 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Avez-vous fait des tests dans le lac Vaseux?

4550 **M. ROBERT DEMERS :**

Non. Le lac Vaseux, il se retrouve quand même à une altitude qui est plus haute que le site actuel. Donc, pour nous, tout ce secteur de lac là, étant donné qu'il est situé plus haut que le site d'enfouissement, il n'y a aucune chance et aucune chance que le site ait une influence sur
4555 l'ensemble de ces lacs-là.

Mme JUSTINE LACOSTE :

4560

Les eaux souterraines?

M. ROBERT DEMERS :

4565

Les eaux souterraines, c'est très clair que les eaux souterraines circulent vers la rivière Rouge. Et ça, ça a été démontré tantôt.

Mme JUSTINE LACOSTE :

4570

Est-ce que vos piézomètres sont à une profondeur suffisante pour établir la circulation de l'eau à cette extrémité-là?

M. ROBERT DEMERS :

4575

Il y a plusieurs piézomètres qui sont en amont comme en aval. C'est sûr que pour déterminer un sens d'écoulement de l'eau, il faut avoir de l'eau dans les piézomètres. Autrement, on ne pourra pas l'établir.

4580

Donc, pour en arriver à dire qu'il y a un écoulement vers la rivière Rouge, ça prend nécessairement de l'eau dans les puits pour dire: *Bien, regarde, le puits amont est à un niveau plus haut que le niveau aval.+ Donc, c'est sûr que la nappe d'eau souterraine s'en va dans un sens, de l'amont vers l'aval, du point haut vers le point bas.

Mme JUSTINE LACOSTE :

4585

Moi, je vais avoir besoin d'aide. Il y a des choses qui sont en noir, qui est du phénol dans tous les puits. Alors, je ne sais pas lesquels sont en amont ou en aval, où sont les problèmes, mais je demanderais à la commission de regarder.

4590

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous allez être là demain?

Mme JUSTINE LACOSTE :

4595

Oui.

M. ROBERT DEMERS :

4600

On pourrait avoir une acétate sur laquelle on va retrouver la carte hydrogéologique qui a été faite. Et à ces endroits-là, on va retrouver la localisation des puits. Et puis sûrement que monsieur de Cogemat va pouvoir vous expliquer qu'est-ce qu'il en est au juste.

LA PRÉSIDENTE :

4605 On pourrait peut-être commencer par ça demain après-midi. Ça vous va? Ça va, madame Lacoste?

Mme JUSTINE LACOSTE :

4610 C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

4615 Merci beaucoup.

Mme JUSTINE LACOSTE :

Merci.

4620 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jean-Paul Le Bourhis. Rebonsoir, monsieur Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

4625
4630
4635
4640
4645
4650
4655
4660
4665
4670
4675
4680
4685
4690
4695
4700
4705
4710
4715
4720
4725
4730
4735
4740
4745
4750
4755
4760
4765
4770
4775
4780
4785
4790
4795
4800
4805
4810
4815
4820
4825
4830
4835
4840
4845
4850
4855
4860
4865
4870
4875
4880
4885
4890
4895
4900
4905
4910
4915
4920
4925
4930
4935
4940
4945
4950
4955
4960
4965
4970
4975
4980
4985
4990
4995
5000
5005
5010
5015
5020
5025
5030
5035
5040
5045
5050
5055
5060
5065
5070
5075
5080
5085
5090
5095
5100
5105
5110
5115
5120
5125
5130
5135
5140
5145
5150
5155
5160
5165
5170
5175
5180
5185
5190
5195
5200
5205
5210
5215
5220
5225
5230
5235
5240
5245
5250
5255
5260
5265
5270
5275
5280
5285
5290
5295
5300
5305
5310
5315
5320
5325
5330
5335
5340
5345
5350
5355
5360
5365
5370
5375
5380
5385
5390
5395
5400
5405
5410
5415
5420
5425
5430
5435
5440
5445
5450
5455
5460
5465
5470
5475
5480
5485
5490
5495
5500
5505
5510
5515
5520
5525
5530
5535
5540
5545
5550
5555
5560
5565
5570
5575
5580
5585
5590
5595
5600
5605
5610
5615
5620
5625
5630
5635
5640
5645
5650
5655
5660
5665
5670
5675
5680
5685
5690
5695
5700
5705
5710
5715
5720
5725
5730
5735
5740
5745
5750
5755
5760
5765
5770
5775
5780
5785
5790
5795
5800
5805
5810
5815
5820
5825
5830
5835
5840
5845
5850
5855
5860
5865
5870
5875
5880
5885
5890
5895
5900
5905
5910
5915
5920
5925
5930
5935
5940
5945
5950
5955
5960
5965
5970
5975
5980
5985
5990
5995
6000
6005
6010
6015
6020
6025
6030
6035
6040
6045
6050
6055
6060
6065
6070
6075
6080
6085
6090
6095
6100
6105
6110
6115
6120
6125
6130
6135
6140
6145
6150
6155
6160
6165
6170
6175
6180
6185
6190
6195
6200
6205
6210
6215
6220
6225
6230
6235
6240
6245
6250
6255
6260
6265
6270
6275
6280
6285
6290
6295
6300
6305
6310
6315
6320
6325
6330
6335
6340
6345
6350
6355
6360
6365
6370
6375
6380
6385
6390
6395
6400
6405
6410
6415
6420
6425
6430
6435
6440
6445
6450
6455
6460
6465
6470
6475
6480
6485
6490
6495
6500
6505
6510
6515
6520
6525
6530
6535
6540
6545
6550
6555
6560
6565
6570
6575
6580
6585
6590
6595
6600
6605
6610
6615
6620
6625
6630
6635
6640
6645
6650
6655
6660
6665
6670
6675
6680
6685
6690
6695
6700
6705
6710
6715
6720
6725
6730
6735
6740
6745
6750
6755
6760
6765
6770
6775
6780
6785
6790
6795
6800
6805
6810
6815
6820
6825
6830
6835
6840
6845
6850
6855
6860
6865
6870
6875
6880
6885
6890
6895
6900
6905
6910
6915
6920
6925
6930
6935
6940
6945
6950
6955
6960
6965
6970
6975
6980
6985
6990
6995
7000
7005
7010
7015
7020
7025
7030
7035
7040
7045
7050
7055
7060
7065
7070
7075
7080
7085
7090
7095
7100
7105
7110
7115
7120
7125
7130
7135
7140
7145
7150
7155
7160
7165
7170
7175
7180
7185
7190
7195
7200
7205
7210
7215
7220
7225
7230
7235
7240
7245
7250
7255
7260
7265
7270
7275
7280
7285
7290
7295
7300
7305
7310
7315
7320
7325
7330
7335
7340
7345
7350
7355
7360
7365
7370
7375
7380
7385
7390
7395
7400
7405
7410
7415
7420
7425
7430
7435
7440
7445
7450
7455
7460
7465
7470
7475
7480
7485
7490
7495
7500
7505
7510
7515
7520
7525
7530
7535
7540
7545
7550
7555
7560
7565
7570
7575
7580
7585
7590
7595
7600
7605
7610
7615
7620
7625
7630
7635
7640
7645
7650
7655
7660
7665
7670
7675
7680
7685
7690
7695
7700
7705
7710
7715
7720
7725
7730
7735
7740
7745
7750
7755
7760
7765
7770
7775
7780
7785
7790
7795
7800
7805
7810
7815
7820
7825
7830
7835
7840
7845
7850
7855
7860
7865
7870
7875
7880
7885
7890
7895
7900
7905
7910
7915
7920
7925
7930
7935
7940
7945
7950
7955
7960
7965
7970
7975
7980
7985
7990
7995
8000
8005
8010
8015
8020
8025
8030
8035
8040
8045
8050
8055
8060
8065
8070
8075
8080
8085
8090
8095
8100
8105
8110
8115
8120
8125
8130
8135
8140
8145
8150
8155
8160
8165
8170
8175
8180
8185
8190
8195
8200
8205
8210
8215
8220
8225
8230
8235
8240
8245
8250
8255
8260
8265
8270
8275
8280
8285
8290
8295
8300
8305
8310
8315
8320
8325
8330
8335
8340
8345
8350
8355
8360
8365
8370
8375
8380
8385
8390
8395
8400
8405
8410
8415
8420
8425
8430
8435
8440
8445
8450
8455
8460
8465
8470
8475
8480
8485
8490
8495
8500
8505
8510
8515
8520
8525
8530
8535
8540
8545
8550
8555
8560
8565
8570
8575
8580
8585
8590
8595
8600
8605
8610
8615
8620
8625
8630
8635
8640
8645
8650
8655
8660
8665
8670
8675
8680
8685
8690
8695
8700
8705
8710
8715
8720
8725
8730
8735
8740
8745
8750
8755
8760
8765
8770
8775
8780
8785
8790
8795
8800
8805
8810
8815
8820
8825
8830
8835
8840
8845
8850
8855
8860
8865
8870
8875
8880
8885
8890
8895
8900
8905
8910
8915
8920
8925
8930
8935
8940
8945
8950
8955
8960
8965
8970
8975
8980
8985
8990
8995
9000
9005
9010
9015
9020
9025
9030
9035
9040
9045
9050
9055
9060
9065
9070
9075
9080
9085
9090
9095
9100
9105
9110
9115
9120
9125
9130
9135
9140
9145
9150
9155
9160
9165
9170
9175
9180
9185
9190
9195
9200
9205
9210
9215
9220
9225
9230
9235
9240
9245
9250
9255
9260
9265
9270
9275
9280
9285
9290
9295
9300
9305
9310
9315
9320
9325
9330
9335
9340
9345
9350
9355
9360
9365
9370
9375
9380
9385
9390
9395
9400
9405
9410
9415
9420
9425
9430
9435
9440
9445
9450
9455
9460
9465
9470
9475
9480
9485
9490
9495
9500
9505
9510
9515
9520
9525
9530
9535
9540
9545
9550
9555
9560
9565
9570
9575
9580
9585
9590
9595
9600
9605
9610
9615
9620
9625
9630
9635
9640
9645
9650
9655
9660
9665
9670
9675
9680
9685
9690
9695
9700
9705
9710
9715
9720
9725
9730
9735
9740
9745
9750
9755
9760
9765
9770
9775
9780
9785
9790
9795
9800
9805
9810
9815
9820
9825
9830
9835
9840
9845
9850
9855
9860
9865
9870
9875
9880
9885
9890
9895
9900
9905
9910
9915
9920
9925
9930
9935
9940
9945
9950
9955
9960
9965
9970
9975
9980
9985
9990
9995

LA PRÉSIDENTE :

4635 Monsieur Le Bourhis, vos commentaires pour la deuxième partie.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

4640 D'accord, j'ai fini mon commentaire. Mais ça fait comme partie des choses qu'on entend, puis on ne sait plus trop quoi faire avec ça.

Il est écrit, à la page 3 de votre rapport, du dernier rapport de Lavalin, que:

4645 **Malgré la volonté de la RIDR de réduire la quantité de déchets à enfouir, elle doit recourir à l'enfouissement dans un site sécuritaire+*
ce qu'on peut comprendre.

N'est-ce pas contradictoire de parler de volonté de réduire la quantité de déchets et de vouloir inviter de nouvelles municipalités comme Sainte-Adèle à venir y enfouir leurs déchets?

4650 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

4655 **Mme JOHANNE BOCK :**

On n'a pas invité la Municipalité de Sainte-Adèle à venir enfouir chez nous. De toute façon, ils ont des dépôts en tranchée.

4660 **M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :**

Alors, dans le rapport que j'ai lu, où on cite les villes qui seraient susceptibles de venir compléter, en fait, la liste et qui devraient être sollicitées, parce que c'est mentionné pas juste une fois dans le rapport, on a mentionné cette ville-là. Alors, vous l'excluez des villes qui seraient invitées à venir vous rejoindre ou... là, je ne comprends plus. J'ai du mal à suivre.

4665 **Mme JOHANNE BOCK :**

On n'invite pas personne en tant que tel. C'est les municipalités qui font la demande, à ce moment-là, pour devenir des municipalités membres et c'est aux membres de la Régie à décider finalement s'ils acceptent ces municipalités-là ou non.

4670 **M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :**

4675 Est-ce que, vraiment, on envisage d'avoir des nouvelles municipalités? Parce qu'il y a une liste qui nous est donnée de ça. Donc, il y a des démarches qui ont dû être faites. La liste ne vient pas d'Ève ou d'Adam, elle vient de quelque part. Donc, je repose la question.

4680 Compte tenu du fait qu'on a des nouvelles municipalités qu'on veut adjoindre, parce que, je veux dire, quelque part on veut les adjoindre, pour les nommer, il faut qu'il y ait une démarche, un téléphone qui ait été fait ou quelque chose, est-ce que ce n'est pas un peu contradictoire d'aller dans ce sens-là et de nous parler d'une volonté de la RIDR de réduire les quantités de déchets à enfouir.

4685 **Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur Demers va répondre.

4690 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Demers.

M. ROBERT DEMERS :

4695 Juste peut-être un point d'éclaircissement. C'est qu'il y a des municipalités à l'intérieur du territoire qui actuellement opèrent en tranchée. Et je n'ai pas les dates exactes, parce que je ne suis pas le spécialiste de ça, mais à un certain moment donné, le ministère de l'Environnement ferait en sorte que ça ne sera plus permis ce type d'opération et que, à ce moment-là, ces municipalités-là vont devoir se trouver un site pour aller déposer leurs déchets. Et en toute logique, les municipalités sont situées dans le secteur, dans le territoire géré ou *desservi+ par la Régie. Donc, il est loisible de penser que ces gens-là vont se tourner vers la Régie pour aller enfouir leurs déchets. Et de ça, on a inclus leur quantité.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

4705 Alors, on inclus leur quantité, mais on n'inclut pas leur population. J'ai du mal avec ça, madame.

LA PRÉSIDENTE :

4710 Juste un instant, monsieur Le Bourhis. Je vais demander à monsieur Juneau du ministère de l'Environnement qu'il nous rappelle à quel article du règlement on fait référence et ce que ça signifie pour les municipalités qui ont des dépôts en tranchée et des dépôts de matériaux secs.

M. NICOLAS JUNEAU :

4715 Oui. On parle de l'alinéa 4 de l'article 89. Mais pour résumer, les dates, tout ça, de la façon que ça va procéder, autrement dit quand le gouvernement va adopter le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, les gens qui opèrent les dépôts en tranchée vont avoir trois ans à partir de la date d'adoption pour soit se conformer aux nouvelles exigences du projet de règlement qui, à ce moment-là, sera en vigueur, qui, dans les grandes lignes, c'est les membranes étanches ou, en tout cas, un peu ce qui encadre les lieux d'enfouissement sanitaire, c'est un peu les mêmes principes, ou sinon fermer dans les trois années. Et s'ils ferment, ils vont devoir aller dans un lieu d'enfouissement étanche.

4725 Et puis le lieu d'enfouissement sanitaire, autrement dit les LES qui vont être conformes vont être obligés d'accueillir les matières résiduelles qui viennent de ces dépôts en tranchée, qui sont dans un rayon de 100 kilomètres. Autrement dit, les municipalités de moins de 2 000 habitants dans un rayon de 100 kilomètres, qui vont voir leur dépôt en tranchée fermer, vont devoir aller dans le lieu d'enfouissement sanitaire qui est le plus proche. Donc, la Régie n'aura pas le choix d'accepter.

4730 Donc, c'est correct de voir ces valeurs-là, de penser au projet en fonction de ça.

4735 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous dire, au moment où on se parle, quelles sont les municipalités qui seraient touchées par l'adoption du nouveau règlement dans le territoire du site?

4740 **M. NICOLAS JUNEAU :**

On pourrait demander à la Direction régionale peut-être pour les questions au niveau du territoire.

4745 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

4750 **M. NICOLAS JUNEAU :**

Ce serait monsieur Marcotte, Robert Marcotte de la Direction régionale.

M. ROBERT MARCOTTE :

4755 Bonsoir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Marcotte.

4760

M. ROBERT MARCOTTE :

4765 Je n'ai pas la liste avec moi des dépôts en tranchée dans la Direction régionale des Laurentides. C'est certain que suite à l'adoption du projet de règlement, il y en aurait un certain nombre qui devraient fermer, puisqu'ils seraient à l'intérieur de la limite de 100 kilomètres par la route du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire.

LA PRÉSIDENTE :

4770 Est-ce que c'est possible pour vous de nous transmettre cette liste-là?

M. ROBERT MARCOTTE :

4775 Oui, je peux vous la transmettre, mais pas immédiatement.

LA PRÉSIDENTE :

4780 Non, ça va.

M. ROBERT MARCOTTE :

Dans les jours suivants?

4785

LA PRÉSIDENTE :

Oui, tout à fait.

4790

M. ROBERT MARCOTTE :

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

4795

Merci beaucoup.

Monsieur Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

4800

Ma deuxième question, c'est une question qui m'est venue quand on parlait de brûler les biogaz. Je pense que la réponse, c'était: *Bien, on se tient, on est dans les normes. Donc, on n'aura pas besoin de brûler et d'en disposer et que tout ça s'en aille aller maganer la couche d'ozone.+ Parce que tout le monde sait que, entre autres, le méthane est un gaz très nocif pour la couche d'ozone.

4805

Est-ce que vous trouvez bien de vous réfugier derrière les normes pour nous proposer comme solution une non-action, bien que dans votre document vous vous présentez comme des gens dynamiques et à l'avant-garde des projets de récupération et autres?

4810

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bock.

4815

Mme JOHANNE BOCK :

Monsieur Grégoire va répondre.

4820

M. MICHEL GRÉGOIRE :

4825 Disons qu'il faut s'en tenir à des limites. Au niveau des travaux à réaliser, il y a des
normes qui ont été établies et ces normes-là ont été déterminées pour donner des limites où on
doit mettre des systèmes passifs, des systèmes actifs qui brûlent. Et c'est une politique qui a été
établie par le ministère de l'Environnement en fonction des impacts. Et nous, ce n'est pas de
remettre en question toutes les décisions, de dire: *Bon, on va commencer à capter, même si
ce n'est pas nécessaire+, on regarde les normes qui ont été établies et on s'en réfère aux
4830 normes qui ont été établies, qui viennent de décisions.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

4835 Pour compléter ma question, simplement un complément de question. Ça se fait? Une
petite, à peine là.

LA PRÉSIDENTE :

4840 Rapidement.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

Simplement, on me dit qu'on peut répondre aux normes avec la nouvelle...

4845 Moi, ce que je me demande, c'est simplement, il y a 20 ans, on a joué sans doute le
même jeu en se tenant aux normes exactes, en se disant: *Bon, bien, c'est ça l'affaire, puis on
joue avec ces chiffres-là, ces populations-là dans ces créneaux-là.+ Tout a changé, bien
entendu, en 20 ans. Bien entendu, la population de la terre, on le savait, elle a augmenté. La
population de la région aussi a considérablement augmenté. Avant, on venait à cheval;
4850 aujourd'hui, on vient, je veux dire, en Mercedes Benz. Alors, il y a une grosse différence avant.

4855 Quand on me parle de ça, bien, on me dit, on me ramène à l'état antérieur d'il y a 20
ans. Et je fais un cauchemar pour les gens qui vont être là dans 20 ans, et je vous dis là, parce
que j'ai l'impression qu'on est en train de manquer le bateau.

Ne trouvez-vous pas que vous êtes en train, un peu de ce côté-là, de manquer le bateau
où vous vous réfugiez derrière la norme et la norme, et on ne fera rien de ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE :

4860 Madame Bock.

4865 **Mme JOHANNE BOCK :**

Je crois que monsieur Grégoire a répondu à votre question de tout à l'heure. Finalement, c'est la réglementation qui impose ça.

4870

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

Imposer?

4875

Mme JOHANNE BOCK :

Qui nous impose en quelque part, qui nous dit comment agir lorsque c'est passif et lorsque c'est actif.

4880

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

D'accord, ça va. Mais dites-moi pas qu'ils vous l'imposent, je ne pense pas.

LA PRÉSIDENTE :

4885

Merci.

M. JEAN-PAUL LE BOURHIS :

4890

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Telmosse. Rebonsoir, monsieur Telmosse.

4895

M. PIERRE TELMOSSE :

Rebonsoir, madame la présidente. J'ai une question au sujet du futur tracé de la 117 à deux voies dans la partie sud de la municipalité de Ville de Rivière-Rouge. Le tracé date de 1973. Il passerait tout près du site d'enfouissement, les terrains qui appartiennent à la RIDR où se fera le projet d'agrandissement.

4900

Est-ce qu'on a regardé cet aspect au niveau du ministère de l'Environnement? Et si vous communiquez avec le ministère des Transports, quand il y a des projets qui se chevauchent sur le terrain?

4905

4910

LA PRÉSIDENTE :

4915 Écoutez, si vous me permettez de répondre, le ministère des Transports sont des personnes que nous avons contactées et on leur a demandé de nous fournir l'information, s'ils avaient des projets dans le secteur du site, quelle était la nature des projets et quels seraient les impacts. Et normalement, on devrait avoir une réponse dans les prochains jours à cet effet-là.

Alors, je ne peux pas vous donner une réponse ce soir mais, le ministère des Transports, on leur a posé la question.

4920 **M. PIERRE TELMOSSE :**

Vous avez très bien répondu, parce que vous communiquez ensemble.

4925 Une autre question, qui s'adresse au ministère de l'Environnement. Est-ce que les bassins du traitement du lixiviat sont considérés comme faisant partie des opérations d'enfouissement sanitaire?

LA PRÉSIDENTE :

4930 Monsieur Juneau.

M. NICOLAS JUNEAU :

4935 Je crois que c'est non. Mais je vais demander à monsieur Picard s'il ne peut pas vous expliquer un peu plus.

LA PRÉSIDENTE :

4940 Monsieur Picard.

M. MICHEL PICARD :

4945 Ce qu'on appelle le lieu d'enfouissement technique, ça comprend l'exploitation des cellules et aussi le système de traitement des eaux. C'est le tout qu'on appelle le lieu d'enfouissement sanitaire.

M. PIERRE TELMOSSE :

4950 Ça veut dire que ça fait partie du site d'enfouissement sanitaire.

LA PRÉSIDENTE :

Le traitement des eaux, oui.

M. PIERRE TELMOSSE :

4955

Qui est compris dans les opérations.

LA PRÉSIDENTE :

4960

Oui.

M. NICOLAS JUNEAU :

4965

Quand on parle des opérations d'enfouissement sanitaire, ça, c'est principalement les opérations d'exploitation qui se trouve être l'enfouissement, mais ça inclut... c'est sûr que c'est un élément parallèle là.

LA PRÉSIDENTE :

4970

Oui, tout à fait.

M. PIERRE TELMOSSE :

4975

Ça forme un tout.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4980

M. PIERRE TELMOSSE :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4985

Merci beaucoup. Alors, ceci met fin à la séance de ce soir. Oui? Je m'excuse.

M. ROBERT DEMERS :

4990

Je pense qu'il faut faire attention. Au niveau réglementation, on parle d'aire d'enfouissement, et l'aire d'enfouissement, c'est l'endroit où on enfouit les déchets. Et je ne suis pas sûr que ça inclut le traitement.

M. NICOLAS JUNEAU :

4995

Effectivement, dans ma réponse, je suis un peu hésitant. D'ailleurs, la question demande exactement quoi? Est-ce que ça fait partie du lieu d'enfouissement? Est-ce que ça fait

partie de l'aire d'exploitation? Est-ce que ça fait partie de l'aire d'exploitation? C'est des termes très techniques qui sont encadrés par de la réglementation.

5000

Donc, si monsieur veut avoir une réponse très précise, il faudrait avoir vraiment qu'est-ce qu'il veut savoir, puis je pourrais faire les recherches auprès des avocats au ministère pour savoir vraiment qu'est-ce qui rentre dans ça ou qu'est-ce qui ne l'est pas.

5005

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, je vais demander, monsieur Telmosse, êtes-vous là demain après-midi? Non? Demain soir, êtes-vous là? Alors, en début de soirée, demain, on revient sur la question. Et peut-être en attendant, si vous êtes en mesure d'avoir plus de précision sur chacun des termes. Avez-vous la réponse?

5010

M. NICOLAS JUNEAU :

J'ai une définition, ici, pour l'aire d'exploitation. Est-ce que c'était la question, la définition de l'aire d'exploitation?

5015

Dans le règlement sur les déchets solides:

L'aire d'exploitation, c'est la partie d'un lieu d'élimination où l'on mène les opérations de dépôt, de traitement ou d'entreposage des déchets solides, y compris les surfaces prévues pour le déchargement et le stationnement des véhicules et autres équipements mobiles.

5020

Ça s'arrête là.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5025

Moi, je pense que la question, il faut la mettre dans son contexte. Il n'est pas conscient du paquet de mots techniques. Ce qui serait bon, c'est que vous puissiez, vous, connaissant les termes techniques, l'expliquer, expliquer, par exemple, il y a l'aire d'enfouissement, il y a telle affaire, il y a telle affaire, il y a telle affaire, puis ça inclut, ça n'inclut pas. C'est sûr que monsieur ne peut pas savoir...

5030

M. NICOLAS JUNEAU :

D'accord, on va faire le travail.

5035

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Faire la nuance.

5040

LA PRÉSIDENTE :

Toutes les nuances entre aire d'enfouissement...

5045

M. NICOLAS JUNEAU :

D'accord.

5050

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

M. NICOLAS JUNEAU :

5055

Oui.

M. PIERRE TELMOSSE :

5060

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous aurez l'information.

5065

Alors, ceci met fin à la séance de ce soir. Je rappelle, juste pour le bénéfice de tout le monde, que le lieu de rendez-vous à 10 h 30 demain, c'est près de la balance au site d'enfouissement.

5070

Et bien sûr, ceux qui ont l'intention de déposer des mémoires peuvent toujours donner leur nom à madame Dallaire qui est à l'arrière.

Alors, merci, bonne fin de soirée et à demain matin.

5075

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

5080

ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

5085